

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

116^e année

25 août 1984

No 34

Québec 

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

116^e année
25 août 1984
No 34

Sommaire

Aménagement et l'urbanisme, Loi sur l'	3928
Avis divers	3928
Caisses d'épargne et de crédit, Loi sur les	3930
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le	3931
Code de procédure civile	3945
Compagnies, Loi sur les	3897-3945
Compagnies étrangères, Loi sur les	3924
Coopératives, Loi sur les	3925
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les	3926
Financement des partis politiques, Loi régissant le	3949
Inspecteur général des institutions financières	3950
Office de la langue française	3951
Sociétés d'entraide économique, Loi sur les	3927
Soumissions, Demandes de	3960
Vente(s) à la folle enchère	3963
Vente(s) par licitation	3964
Ventes par shérif	3965
Ventes pour taxes, avis de publication	3987

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publication requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte origi-

nal doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0,63 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Pierre Lauzier
Service de la Gazette officielle
1283, boul. Charest ouest
Québec, G1N 2C9
Téléphone: (418) 643-5195

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and regulations »: 70 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications
Secteur des abonnements
C.P. 1005
Québec, G1K 7B5
Téléphone: (418) 643-5150

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies (Partie I) — Loi sur les

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1293-1846 CONSEILLERS R & R PARENT INC.	1958 12 30	1984 08 02	1) de la dénomination sociale: LES PRODUCTIONS ROSY INC. <i>ROSY PRODUCTIONS INC.</i> 2) des objets

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

114

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2172-5759 2172-5759 QUÉBEC INC.	1984 07 10	Saint-Hyacinthe
2172-7631 2172-7631 QUÉBEC INC.	1984 07 31	Joliette
2172-7649 2172-7649 QUÉBEC INC.	1984 08 01	Hull
2172-7680 2172-7680 QUÉBEC INC.	1984 08 03	Frontenac
2173-2193 2173-2193 QUÉBEC INC.	1984 10 01	Québec
2173-2219 2173-2219 QUÉBEC INC.	1984 07 31	Montréal
2173-2227 2173-2227 QUÉBEC INC.	1984 07 31	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2173-2250 2173-2250 QUÉBEC INC.	1984 08 01	Montréal
2173-2540 2173-2540 QUÉBEC INC.	1984 08 01	Québec
2173-2623 2173-2623 QUÉBEC INC.	1984 08 02	Québec
2173-2656 2173-2656 QUÉBEC INC.	1984 08 02	Québec
2173-2680 2173-2680 QUÉBEC INC.	1984 08 03	Terrebonne
2173-2698 2173-2698 QUÉBEC INC.	1984 08 03	Montréal
2173-2730 2173-2730 QUÉBEC INC.	1984 08 01	Mingan
2173-2748 2173-2748 QUÉBEC INC.	1984 08 01	Mingan
2173-2805 2173-2805 QUÉBEC INC.	1984 08 02	Montréal
2173-2888 2173-2888 QUÉBEC INC.	1984 08 03	Terrebonne
2173-2896 2173-2896 QUÉBEC INC.	1984 08 03	Montréal
2173-2938 2173-2938 QUÉBEC INC.	1984 08 03	Laval
2173-2961 2173-2961 QUÉBEC INC.	1984 08 03	Saint-François
2173-4009 2173-4009 QUÉBEC INC.	1984 08 03	Trois-Rivières
2173-4017 2173-4017 QUÉBEC INC.	1984 08 03	Frontenac
2173-4108 2173-4108 QUÉBEC INC.	1984 08 07	Laval
2173-4124 2173-4124 QUÉBEC INC.	1984 08 07	Québec
2173-4132 2173-4132 QUÉBEC INC.	1984 08 07	Québec
2173-4140 2173-4140 QUÉBEC INC.	1984 08 07	Québec
2173-4157 2173-4157 QUÉBEC INC.	1984 08 07	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2173-4165 2173-4165 QUÉBEC INC.	1984 08 07	Québec
2173-4199 2173-4199 QUÉBEC INC.	1984 08 07	Montréal
2173-4215 2173-4215 QUÉBEC INC.	1984 08 02	Québec
2173-4264 2173-4264 QUÉBEC INC.	1984 08 02	Beauce
2173-4280 2173-4280 QUÉBEC INC.	1984 08 03	Chicoutimi
2173-4314 2173-4314 QUÉBEC INC.	1984 08 03	Terrebonne
2173-4322 2173-4322 QUÉBEC INC.	1984 08 03	Terrebonne
2173-4959 2173-4959 QUÉBEC INC.	1984 08 07	Québec
2173-4827 AGENCE DE VOYAGES SOLEX (LES TOURS BELL-BCN) LTÉE JONICA SOLEX TRAVEL AGENCY (BELL-BCN TOWERS) LTD.	1984 08 06	Montréal
2173-2912 ALIMENTATION GILBERT & SIMARD INC.	1984 08 02	Chicoutimi
2173-4272 AMUSEMENTS 2222 INC.	1984 08 02	Chicoutimi
2173-2714 ASSURANCES L.S. MATHIEU INC.	1984 07 31	Drummond
2173-4496 AUTO ÉCOLE C.L. INC.	1984 08 06	Joliette
2173-2466 LES AUTOMOBILES CON-BEN INC.	1984 08 01	Laval
2173-4348 A.P.G. MAÇONNERIE INC.	1984 08 02	Longueuil
2173-2607 BOIVIN BICYCLES INC.	1984 08 02	Chicoutimi
2173-2482 BOUTIQUE JÉRÔME INC.	1984 07 26	Laval
2173-2599 LA CASCADE DU JUS INC.	1984 08 01	Laval
2173-2367 CENTRE DE NUTRITION MULTIMODAL INC.	1984 08 01	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2173-4470 CIRCUS, MER ET MONTAGNE INC.	1984 10 01	Saguenay
2173-4306 CLUB VIDÉO FOYER INC.	1984 08 03	Montréal
2173-2490 AU COIN DU PÉDALEUR (1984) INC.	1984 08 01	Joliette
2173-2979 CONFECTION HÉRITAGE INC.	1984 08 02	Québec
2173-4082 CONSTRUCTION HERVÉ GAGNÉ INC.	1984 09 01	Hauterive
2173-4066 CONSTRUCTION SHL INC. SHL CONSTRUCTION INC.	1984 08 03	Longueuil
2173-2839 C. E. CHICOINE INC.	1984 08 02	Abitibi
2173-2441 LES DAIMS DU NORD INC.	1984 07 31	Rouyn-Noranda
2173-4868 DÉCORATION ORFORD INC.	1984 08 03	Saint-François
2173-4181 DÉLICES DU POTAGER INC.	1984 08 03	Montréal
2173-2862 DESMARAIS PROTECTION ÉLECTRONIQUE INC.	1984 08 02	Richelieu
2173-2391 ÉBÉNISTERIE G. LÉONARD INC.	1984 08 01	Montréal
2173-2813 LES ÉDITIONS LE ROYER INC.	1984 08 02	Longueuil
2173-4520 LES ÉLEVAGES LABRECQUE INC.	1984 08 07	Beauce
2173-2458 ENTREPRISE DE POLISSAGE RAPIDE DE MÉTAUX INC.	1984 08 01	Montréal
2173-4892 LES ENTREPRISES DE PEINTURE MAJESTIC INC.	1984 08 03	Laval
2173-4041 LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES JACQUES CHAMBERLAND INC.	1984 08 03	Richelieu
2173-4330 LES ENTREPRISES FORESTIÈRES MARCEL JEAN & FILS INC.	1984 08 03	Saint-Maurice

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2173-4439 LES ENTREPRISES YVON MARTEL INC.	1984 08 03	Richelieu
2173-2904 ENTRETIEN REX (1984) LTÉE REX MAINTENANCE (1984) LTD.	1984 08 03	Montréal
2173-2573 LES ÉQUIPEMENTS B.J. INC.	1984 08 01	Beauharnois
2173-4512 LES EXCAVATIONS GASTON BERGERON (1984) INC.	1984 08 07	Alma
2173-4397 LES EXPLOSIFS TRANS-NORD INC.	1984 08 03	Terrebonne
2173-4256 LA FLAMME DORÉE INC.	1984 08 02	Longueuil
2173-4488 FORAGES BOISSONNEAULT INC.	1984 08 02	Québec
2173-4371 LES FORESTIERS L.S. INC.	1984 08 03	Alma
2173-2334 FORMEX COMMUNICATION INC.	1984 07 31	Québec
2173-2946 GALERIE D'ART ORLÉANS INC.	1984 07 27	Québec
2173-2516 LE GARDEUR STÉRÉO INC.	1984 08 01	Joliette
2173-2847 GESTION ANDRÉ TOUCHETTE INC.	1984 08 01	Montréal
2173-2953 GESTION BRUNEAU TÉTRAULT INC.	1984 08 02	Saint-Hyacinthe
2173-4355 GESTION FLORENT VIGNEAULT INC.	1984 08 03	Frontenac
2173-2409 GESTION JASCO INC.	1984 07 30	Terrebonne
2173-2995 GESTION JEAN THERRIEN INC.	1984 08 06	Québec
2173-2987 GESTION JEAN-CLAUDE ROY INC.	1984 08 06	Québec
2173-2763 GESTION LÉON TARDIF LTÉE	1984 08 01	Kamouraska
2173-2771 GESTION LUCIEN TARDIF LTÉE	1984 08 01	Kamouraska

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2173-4363 GESTION M. KESSLER INC.	1984 08 03	Saint-François
2173-4835 GESTION POTOM INC.	1984 08 06	Montréal
2172-8597 GESTION VILLENEUVE, GAGNÉ INC.	1984 07 19	Québec
2173-2706 LE GROUPE LYNX INC.	1984 08 03	Gaspé
2173-4058 LES HABITATIONS BÉCANCOUR INC.	1984 08 03	Trois-Rivières
2173-4173 LES HABITATIONS CO-HAB LEBOURGNEUF INC.	1984 08 07	Montréal
2173-4090 HORTI-DÉCOR (TÉMISCOUATA) INC.	1984 08 06	Kamouraska
2173-4884 H. & R. LAHAIE INC.	1984 08 03	Montréal
2173-4447 LES IMMEUBLES DANCOU INC.	1984 08 06	Québec
2173-2425 INSTITUT «LES CLÉS DE LA SÉRÉNITÉ» ROBERT TESSIER INC.	1984 08 01	Montréal
2173-4249 LES INVESTISSEMENTS NORMAN WILKINS INC. <i>NORMAN WILKINS INVESTMENTS INC.</i>	1984 07 31	Beauharnois
2173-4926 JEAN-GUY SIMARD PEINTRE INC.	1984 08 07	Montréal
2173-2375 LINGERIE LORETTA INC.	1984 08 01	Montréal
2173-4389 LES LOCATIONS PARIS INC.	1984 08 03	Saint-Maurice
2173-2722 LOYER GARANTIE INC.	1984 08 01	Montréal
2173-4850 LES MACHINES À CIGARETTES LUCIFER INC.	1984 08 06	Terrebonne
2173-4942 LA MAISON DE PENSION MASCOUCHE INC.	1984 08 06	Joliette
2173-2383 MARCHÉ VERDUN LTÉE	1984 07 31	Montréal
2173-2664 MÉTAL LÉGER L. & V. INC.	1984 08 02	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2173-4405 MINI-MOTEURS M.P. INC.	1984 08 02	Québec
2173-2201 MOTEL BOULEVARD CARTIER INC.	1984 08 01	Kamouraska
2173-2672 OMCO INC.	1984 08 02	Montréal
2173-2359 PAVILLON J.L.M.O. INC.	1984 08 01	Laval
2173-4454 PAVILLON STE-THERÈSE INC.	1984 08 06	Québec
2173-4876 PEINTURES BERTRAND LACASSE INC.	1984 08 03	Saint-François
2173-2417 LA PÉPINIÈRE DE MESSINES INC.	1984 08 01	Labelle
2173-4918 LES PLACEMENTS BOIVIN INC.	1984 08 07	Terrebonne
2173-4207 LES PLACEMENTS DUKIPEL LTÉE	1984 08 07	Kamouraska
2173-4819 LES PLACEMENTS FRANCE DUPUIS INC.	1984 08 06	Saint-François
2173-2649 LES PLACEMENTS JACAR INC.	1984 08 02	Roberval
2173-2920 LES PLASTIQUES BLOWPAC INC. BLOWPAC PLASTICS INC.	1984 08 03	Montréal
2173-2870 PLOMBERIE YVES DELISLE INC.	1984 08 02	Saint-Maurice
2173-4231 PNEUS ET SERVICES P.J.L. INC.	1984 08 01	Mingan
2173-4116 PORTES DU FOYER MODERNE INC.	1984 08 07	Québec
2173-2581 PROMOTIONS DE LA CHAUDIÈRE INC.	1984 08 02	Québec
2173-4900 LES PROMOTIONS HYDRA INC.	1984 08 07	Québec
2173-4298 PUBLICITÉ PROMOBILE (1984) INC.	1984 08 03	Chicoutimi
2173-4462 RAMA-LAIT INC.	1984 08 06	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2173-4934 REGARD OPTIMUM INC.	1984 08 07	Montréal
2173-2565 RENÉ MORIN INC.	1984 08 01	Frontenac
2173-2854 RÉNOVATIONS R. THÉRIAULT INC.	1984 08 01	Longueuil
2173-4843 ROCYMA INC.	1984 08 06	Montmagny
2173-2821 SERVICES GAGNON POIRÉ (1984) INC.	1984 08 02	Québec
2173-2524 SOCIÉTÉ DE GESTION MARCLAR INC. MARCLAR HOLDINGS INC.	1984 07 30	Laval
2173-4413 SOCIÉTÉ DES PÊCHES DE ST-AURICE LTÉE	1984 08 02	Gaspé
2173-2508 SOCIÉTÉ FINANCIÈRE SERVIPRIM LTÉE	1984 08 01	Laval
2173-2615 TRANSPORT JEAN-PIERRE ROY INC.	1984 08 02	Kamouraska
2173-4223 TRANSPORT RÉAL BROCHU INC.	1984 08 01	Saint-François
2173-4074 VIDÉO CLUB MAD INC.	1984 08 06	Québec

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1465-3547 L'ABATTOIR DU TÉMIS INC.	1976 03 05	1984 08 06	
1639-0387 AGENCE CENTRALE DE PERSONNEL M & M LTÉE	1979 09 25	1984 08 03	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1477-4103 AUTOMOBILES JÉRÔME (1977) INC.	1977 05 02	1984 08 03	
1235-8065 BAIE COMEAU DE LUXE TAXI INC.	1968 02 26	1984 07 11	
1347-6957 B.B. RO INC.	1972 08 02	1984 08 03	
1464-9958 CAMPING PRONOVOST INC.	1976 02 19	1984 08 07	
1103-3263 CHASSURES «YELLOW» LTÉE	1955 08 09	1984 07 31	
1311-8799 CHAUSSURES CITÉ INC.	1958 08 04	1984 07 31	
1358-3703 CLUB CHASSE ET PÊCHE DES SEPT PATRIOTES INC.	1974 08 22	1984 08 06	
1547-9686 LA COMPAGNIE DE SABLE LIMITÉE ...	1927 02 22	1984 08 02	
1638-2871 COMPRESSEURS L.S. INC.	1979 08 16	1984 08 03	EMBALLAGE D.G. INC.
1635-4805 CONSTRUCTION L'ÉCART LTÉE	1979 04 17	1984 08 06	
1328-8097 DOLARD LUSSIER, LTÉE	1954 12 29	1984 08 01	
1127-6482 DUMONT DACTYLOGRAPHE INC.	1959 12 03	1984 08 03	
1191-5329 D. FORTIER INC.	1970 01 22	1984 08 01	
1255-6478 ÉDIFICE ST-EUSTACHE INC.	1966 12 20	1984 07 31	
1507-3828 LES EMBALLAGES MARIEVILLE INC.	1977 10 04	1984 08 06	
1363-2930 LES ENTREPRISES CLEMRO INC.	1975 05 05	1984 07 30	
1331-8118 LES ENTREPRISES LA CHARCUTIÈRE INC.	1973 06 19	1984 08 02	
1256-9976 LES ENTREPRISES MASSI LTÉE	1968 12 04	1984 08 02	
1635-8632 FERME A.G. & R. LABRECQUE INC.	1979 04 30	1984 08 07	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1639-0965 FERMES BOSSIROY INC.	1979 09 27	1984 08 02	
1144-5301 GEORGE V. RIDDELL ET FILS INC.	1963 03 21	1984 08 03	
1505-8209 GESTION FRANÇOIS RENAUD INC.	1976 11 30	1984 07 11	
1128-7976 GREGORY'S ORIENTAL RUG COMPANY, LTD.	1964 08 28	1984 07 09	GREGORY COMPAGNIE DE TAPIS ORIENTAUX LTÉE GREGORY'S ORIENTAL RUG COMPANY LTD.
1282-6731 LES IMMEUBLES RODEL INC.	1970 03 19	1984 08 03	
1136-5566 IMMEUBLES ZENDA LTÉE	1920 05 17	1984 08 06	
1104-7677 LES IMPORTATIONS MONTELLE LTÉE	1964 10 29	1984 08 02	
1118-3787 ISOLATION S.M. LTÉE	1967 03 30	1984 08 03	
1367-1342 LE JEAN BLEU DE L'EST INC.	1974 03 15	1984 08 01	
1149-1313 J.C. LANCTÔT INC.	1967 05 19	1984 07 31	
1125-8779 KEMPAC INC.	1963 01 04	1984 07 10	
1260-0300 LAHAYE FLEURISTE INC.	1969 11 04	1984 08 06	
1197-0456 LAURENT MEURY INC.	1970 01 08	1984 08 06	
1636-7062 LAVAGE MOBILE L.B.D. INC.	1979 06 01	1984 08 06	
1273-0784 LUSEG INC.	1971 11 25	1984 08 01	
1138-4294 MARCHÉ FORTIER LTÉE	1960 12 02	1984 07 31	
1104-9418 MOBILIER DE BUREAUX UNIC LTÉE ...	1960 03 24	1984 08 03	
1370-9043 LES PANNEAUX DE REVÊTEMENT V.D. INC.	1975 01 08	1984 08 01	LES PANNEAUX DE REVÊTEMENT VITO INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1630-1798 PÉPINIÈRE D'AUTEUIL LTÉE	1978 10 03	1984 08 01	
1508-3553 LES PIÈCES D'AUTOS P & G INC.	1977 11 07	1984 08 02	
1357-4207 PLOMBERIE & CHAUFFAGE W. MADGIN LTÉE	1977 09 20	1984 08 03	
1507-8561 LES PRODUCTIONS JEUNESSE QUÉBÉCOISE INC.	1977 10 21	1984 08 06	
1479-7914 PRONIMM INC.	1977 07 22	1984 07 31	
1475-3099 LES PUBLICATIONS SERVEX INC.	1977 03 16	1984 08 01	
1354-3731 RESTAURANT JARDINE (DUVERNAY) INC.	1974 03 05	1984 08 03	
1477-9318 RONALD BOUCHER & FILS INC.	1977 05 24	1984 08 02	
1137-7660 SALON SIX SOULIERS INC.	1965 06 23	1984 07 31	
1504-3219 SERVICE DE PERSONNEL EXPRESS LTÉE	1976 08 12	1984 08 03	
1348-8051 SERVICE D'INSTRUMENTATION ET DE CONTRÔLE (S.I.C) INC.	1972 07 14	1984 07 31	
1511-0943 TEVBEC INC.	1978 02 17	1984 08 01	NOTEL INC.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2173-4025 COMM-LITH INC.	COMM-LITH INC. LES PLACEMENTS THIBAUT LI- MITÉE	1984 07 31	Longueuil
2173-2342 FERME VOPOR INC.	FERME VOPOR INC. MEUNERIE PIKE-RIVER INC.	1984 07 31	Bedford
2173-2474 GESTION J.T.B. INC.	GESTION J.T.B. INC. 2173-1005 QUÉBEC INC.	1984 08 01	Roberval
2173-2797 LES GLISSADES SUPER SPLASH INC.	LES GLISSADES SUPER SPLASH INC. RESTAURANT SAMOURAI INC.	1984 08 01	Terrebonne
2173-2789 GROUPE CAPTEL INC. CAPTEL GROUP INC.	CAPTEL INC. 2163-2377 QUÉBEC INC.	1984 07 31	Trois-Rivières
2173-4033 LES INDUSTRIES I.S.E. INC. I.S.E. INDUSTRIES INC.	2165-0205 QUÉBEC INC. LES INDUSTRIES I.S.E. INC.	1984 08 01	Saint-François
2173-2755 LIBRAIRIE GARNEAU QUÉBEC (1982) LTÉE	LIBRAIRIE GARNEAU QUÉBEC (1982) LTÉE LES IMPRIMERIES STELLAC II INC.	1984 08 01	Québec

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1844-8563 1844-8563 QUÉBEC INC.	1981 03 30	1984 08 02	de la dénomination sociale: BOUTIQUE CUBIC INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1852-8281 1852-8281 QUÉBEC INC.	1981 12 23	1984 08 03	de la dénomination sociale: TAPISSERIE METAYER INC. METAYER TAPESTRY INC.
1861-0071 1861-0071 QUÉBEC INC.	1982 09 03	1984 07 31	de la dénomination sociale: CHAPUT, ST-JEAN ET ASSOCIÉS INC.
2160-0440 2160-0440 QUÉBEC INC.	1983 09 12	1984 07 20	du district: Trois-Rivières
2163-2385 2163-2385 QUÉBEC INC.	1983 12 29	1984 08 03	de la dénomination sociale: DAVICOM INC.
2164-6963 2164-6963 QUÉBEC INC.	1984 01 11	1984 08 01	de la dénomination sociale: RÉFRIGÉRATION DEN-MAR INC.
2165-0205 2165-0205 QUÉBEC INC.	1983 12 20	1984 07 31	du capital-actions
2167-3132 2167-3132 QUÉBEC INC.	1984 03 08	1984 08 01	1) de la dénomination sociale: CARRIÈRE, PÉPIN INC. 2) du district: Laval
2169-0656 2169-0656 QUÉBEC INC.	1984 04 13	1984 08 02	du district: Saint-Maurice
2171-0751 2171-0751 QUÉBEC INC.	1984 06 04	1984 07 31	du district: Kamouraska
2171-3136 2171-3136 QUÉBEC INC.	1984 06 06	1984 07 30	du district: Rimouski
2171-6980 2171-6980 QUÉBEC INC.	1984 06 15	1984 08 02	de la dénomination sociale: AUTOCAR DU LITTORAL (1984) INC.
2172-5841 2172-5841 QUÉBEC INC.	1984 07 20	1984 08 01	du capital-actions
2172-8852 2172-8852 QUÉBEC INC.	1984 07 24	1984 08 07	de la dénomination sociale: L'INTIMISTE INC.
2173-0791 2173-0791 QUÉBEC INC.	1984 07 26	1984 08 06	de la dénomination sociale: MA KA CONSTRUCTION INC.
1228-2034 ABF, FORMULES D'AFFAIRES LTÉE	1970 03 06	1984 08 02	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2167-0229 ACHILLE TREMBLAY ET FILS LTÉE	1984 03 02	1984 07 31	1) du capital-actions 2) des dispositions
1858-8160 ANTOINE MARABETI INC.	1982 06 11	1984 07 31	1) du capital-actions 2) des dispositions
1647-2912 ASSURANCES GUIMONT, SOULARD INC.	1980 08 26	1984 07 06	de la dénomination sociale: GUIMONT, RUEL, SOULARD INC.
2166-3281 ASSURANCES ROBERT CORNEAU INC.	1984 04 01	1984 08 01	de la dénomination sociale: CRÉATIONS IDAMAR INC.
1847-3363 ATELIERS MULTI-EXPRESSIONS INC. ..	1981 06 08	1984 07 26	1) du district: Montréal 2) du capital-actions 3) des dispositions
1853-7472 A. BLOUIN INC.	1981 12 31	1984 08 02	de la dénomination sociale: ALIMENTATION GAUVIN & FRÈRES INC.
2172-6153 BENCO (GRANBY) LTÉE	1984 07 12	1984 08 02	de la dénomination sociale: BENCO (L'ESTRIE) LTÉE
1123-4531 BOUDRIAS FRÈRES LTÉE	1962 12 28	1984 07 06	du capital-actions
1860-4819 CENTRE DE ROULOTTES ET D'HABITATIONS PAUL GERVAIS LTÉE	1982 08 16	1984 08 01	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES BELLES SAISONS INC.
1851-9157 CENTRE NATURISTE LA RUCHE INC. ..	1981 10 30	1984 08 03	1) de la dénomination sociale: PRODUITS DE SANTÉ HARMONISTE INC. 2) des restrictions à l'activité
2171-4555 LE CINÉMA CHEZ SOI INC.	1984 06 11	1984 08 02	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 10
1332-7986 LA COMPAGNIE DIVERSIFIÉE EDELSTEIN LTÉE	1973 03 08	1984 08 02	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2162-6932 CONDOMINIUMS PLACE D'ARMES INC.	1983 11 21	1984 08 01	de la dénomination sociale: LES CONDOS DE JONQUIÈRE INC.
2154-2907 CO-HAB SAGUENAY LTÉE	1983 04 20	1984 07 31	du district: Chicoutimi
1639-0031 ÉDITIONS GEORGES LAPORTE INC.	1979 09 24	1984 08 17	de la dénomination sociale: LAPORTE & CIE, (ÉDITEURS) INC.
2157-8448 EMBRYONS MILEY INC.	1983 07 06	1984 08 03	de la dénomination sociale: GESTION ANDRAC INC.
1202-2232 LES ENTREPRISES IMMOBILIÈRES DUMAIS LTÉE	1970 12 31	1984 08 01	de la dénomination sociale: QUALITAGRO LTÉE
1644-9951 GARAGE ST-LIBOIRE INC.	1980 05 30	1984 07 06	du district: Saint-Hyacinthe
1638-6617 GESTION FAMIGER INC.	1979 09 06	1984 07 31	du capital-actions
1475-6910 GESTION PASMAR INC.	1977 09 23	1984 08 06	du district: Québec
1145-9179 LE GROUPE MIRON INC.	1950 08 21	1984 08 02	de la dénomination sociale: LE GROUPE MIRON INC. <i>MIRON GROUP INC.</i>
2172-0719 HÔTEL-MOTEL DE L'ANSE INC.	1984 06 28	1984 08 02	1) du capital-actions 2) des dispositions
1351-3593 IMMEUBLES COGIMOR INC.	1974 01 28	1984 08 02	de la dénomination sociale: SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DES BASQUES INC.
1122-3328 INSTITUT NATIONAL DES VIANDES INC.	1965 03 02	1984 08 01	du capital-actions
1848-1093 JEAN-PAUL DESHAIES INC.	1981 06 23	1984 07 31	1) du capital-actions 2) des dispositions
1850-8440 LIQUIDATION R.C.S. INC.	1981 09 29	1984 07 31	1) du district: Longueuil 2) du capital-actions
1852-9081 LIVRAISON DUVERNAY INC.	1981 12 02	1984 08 01	de la dénomination sociale: RÔTISSERIE DICKSON (1984) INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2164-5858 MEUBLES J.P. GIGUÈRE INC.	1984 01 05	1984 08 03	du capital-actions
1277-3339 NATHAN SCHREIBER CORP.	1959 10 29	1984 08 01	du capital-actions
1635-4169 LES PARTERRES DU LAC INC.	1979 04 11	1984 08 03	de la dénomination sociale: 1635-4169 QUÉBEC INC.
2173-0965 LES PLACEMENTS GUSTAVE PAQUIN INC.	1984 07 24	1984 08 06	du capital-actions
2166-2291 PLANTATIONS RANCOURT INC.	1984 02 14	1984 08 03	1) de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES BOISVERT ET MORIN INC. 2) du district: Bedford
1505-4026 POSTEK INC.	1976 10 21	1984 07 31	du capital-actions
2171-0843 PRÉDIMACH INC.	1984 06 04	1984 08 02	du capital-actions
2150-9310 LES PRODUITS B.E.M. INC.	1983 02 14	1984 08 01	du capital-actions
1217-9412 RÔTISSERIE DICKSON INC.	1971 06 03	1984 08 01	de la dénomination sociale: 1217-9412 QUÉBEC INC.
1504-9992 TERREMONT INC.	1976 09 16	1984 08 06	du district: Québec
1339-1446 LES TISSAGES AU TERROIR, INC.	1973 08 09	1984 08 02	du capital-actions
1356-5551 LES VIANDES MIRABEL INC.	1974 03 01	1984 08 01	du capital-actions

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Compagnies (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2170-5314 «LES AILES SAUVEGARDÉES» INC. «WINGS ENSHRINED» INC.	1984 08 03	1 ^{re} Escadre de la Réserve Aérienne, hangar 10, Base des Forces Cana- diennes Montréal, Saint-Hubert
2170-5447 L'ASSOCIATION DE LA COMMUNAUTÉ NOIRE DE VILLE LAVAL VILLE LAVAL BLACK COMMUNITY ASSOCIATION	1984 08 07	4585, des Cageux, Laval
2171-8713 ASSOCIATION DES ARENAS DU QUÉBEC RÉGION DE MONTRÉAL INC.	1984 08 06	2345, boulevard Thimens, Saint-Laurent
2172-1006 L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET PROFESSIONNELS DU CARRÉ CENTRE-VILLE LA SARRE INC.	1984 08 03	229, 2 ^e Rue est, La Sarre
2170-0604 L'ASSOCIATION DES MARCHANDS ET PROFESSIONNELS DE VERDUN INC.	1984 08 02	1050, avenue Willibrord, Verdun
2169-3734 ASSOCIATION DES MARCHANDS ET INTERVENANTS EN TOURISME DE SAINTE-LUCE	1984 08 02	Sainte-Luce
2171-1957 ASSOCIATION DES RETRAITÉS ET DES TRAVAILLEURS DE 25 ANS ET PLUS (ART 25*) INC.	1984 08 06	Shawinigan
2172-4240 ASSOCIATION DES TREMBLAY D'AMÉRIQUE (SECTION: SAGUENAY-LAC-ST-JEAN- CHIBOUGAMAU-CHAPAIS)	1984 08 02	1041, rue Marquette, Chicoutimi
2172-4133 ASSOCIATION RÉGIONALE DE VOLLEYBALL DES LAURENTIDES	1984 08 06	Saint-Jérôme
2172-4620 ASSOCIATION RÉGIONALE DES CHERCHEURS EN HISTOIRE (SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN)	1984 08 02	Chicoutimi
2172-7037 ASSOCIATION TOURISTIQUE DE L'ENTRÉE DU PONTIAC GATEWAY TO THE PONTIAC TOURIST ASSOCIATION	1984 08 07	Portage du Fort

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2169-6372 CARREFOUR-JEUNESSE D'IBERVILLE	1984 08 02	380, 3 ^e Rang, Iberville
2169-6174 LE CENTRE DE LA FRATERNITÉ POUR ALCOOLIQUES DE STRATFORD	1984 08 02	Weedon
2172-7540 CENTRE D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE L'AMÉRIQUE DU SUD (CADAS), INC.	1984 08 02	Montréal
2172-4653 LE CENTRE ÉVANGÉLIQUE DE GATINEAU	1984 08 03	Gatineau
2165-4876 CHAMBREVILLE MONTRÉAL	1984 08 02	Montréal
2169-6315 CLUB DE CANOË-KAYAK D'EAU-VIVE DE MONTRÉAL INC.	1984 08 07	Montréal
2170-0638 CLUB DE CANOT CAMPING BAYONNE	1984 08 02	1500, Base de Roc, Joliette
2171-1270 CLUB DE PATINAGE DE VITESSE SAINT-HUBERT	1984 08 02	3850, Edgar, Saint-Hubert, Montréal
2170-0232 CLUB DE PLONGEON ALBATROS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL	1984 08 07	PEPS, Université Laval, Cité Universitaire, Sainte-Foy
2172-4513 CLUB DE SOCCER LAC ST-CHARLES INC.	1984 08 02	530, Delage ouest, Lac Saint-Charles
2171-8994 CLUB DES AVICULTEURS ET CUNICULTEURS SPÉCIALISÉS DE L'ESTRIE INC.	1984 08 02	122, Orléans, app. 12, Cowansville
2165-6509 CLUB DES LIONS DE THETFORD-MINES INC.	1984 08 06	Thetford Mines
2172-4059 CLUB DES UTILISATEURS IBM PC DE LA HAUTE YAMASKA	1984 08 02	104, Paul Comtois, Cowansville
2171-5032 CLUB L'ÂGE D'OR RIVIÈRE-PENTECÔTE	1984 08 03	Rivière-Pentecôte
2168-9682 COMITÉ DE PROTECTION DES OEUVRES D'OZIAS LEDUC DE SHAWINIGAN-SUD INC.	1984 08 02	825, 2 ^e Avenue, Shawinigan-Sud
2170-4796 COMITÉ D'HUMANISATION DE LA NAISSANCE DE VALLEYFIELD	1984 08 03	Valleyfield

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2172-9918 COMITÉ POUR LE LIBRE ACCÈS À LA MER DU BIC INC.	1984 08 02	225, Sainte-Cécile, Bic
2168-7009 COMITÉ SPORTIF DU LAC BERRY	1984 08 07	Rang 5, Saint-Gérard-de-Berry
2172-9553 CONCERTATION-JEUNESSE DE LA RIVE-SUD INC.	1984 08 02	Lévis
2171-8127 CONFRÉRIE DES VIGNERONS DE ST-VINCENT INC.	1984 08 02	180, rue Grenier, Laval
2172-7052 CORPORATION DES RÉSIDENTS DU LAC NORTHERN	1984 08 03	La Conception
2172-1378 CORPORATION DU SITE OUTARDES I INC.	1984 08 07	Châte-aux-Outardes
2172-7359 LES CORSAIRES DE ST-SIMON-APÔTRE	1984 08 06	9215, Verville, Montréal
2163-0496 FONDATION SOLEIL DU CENTRE D'ACCUEIL ST-BENOIT INC.	1984 08 06	9100, Dumouchel, Mirabel
2172-1030 LA FORMATION MUSICALE LES MAURICANAS DE SAINT-HUBERT	1984 08 03	5450, Irving, Saint-Hubert
2172-1931 GALERIE PIERRE-GUIBORD INC.	1984 08 02	16, rue Curé-Dupont, Saint-Paul, Joliette
2172-1873 GARDERIE AUX PETITS SOINS	1984 08 06	Montréal
2170-4069 GARDERIE LA FONTANELLE	1984 08 06	Baie-Comeau, Mingan
2170-5389 LES GRANDS MÉNAGES MANI-TOUT	1984 08 07	Montréal
2172-9819 GROUPE FOLKLORIQUE «LE SPIGHE»	1984 08 02	9145, L'Esplanade, app. 3, Montréal
2172-7318 LES HABITATIONS POPULAIRES VAL-MAURICIE DE SHAWINIGAN-SUD	1984 08 06	1500, 5 ^e Avenue, Shawinigan-Sud
2171-5446 LES HABITATS HORIZON 50 DU RICHELIEU INC.	1984 08 02	Sorel

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2167-9576 IKCFM INSTITUT KODALY DU CANADA FILIALE DE MONTRÉAL	1984 08 06	Montréal
2172-4661 LES IMMEUBLES DE L'ACCUEIL DE ST-ESPRIT INC.	1984 08 06	Québec
2172-9801 INTER «RAPP ART»	1984 08 02	Montréal
2170-0497 LE JARDIN DU COIN, CANTON TREMBLAY	1984 08 06	120, rue Alizée, Canton Tremblay
2172-9033 JOURNAL LE ST-PATRICE INC.	1984 08 07	Saint-Patrice-de-Beaurivage
2172-4455 LIGUE DES BONS MATINS	1984 08 07	Laval
2170-5454 MAISON RE-NAÎTRE INC.	1984 08 03	2280, Daniel, app. 7, Longueuil
2168-7462 LE PARTAGE DES LAURENTIDES INC.	1984 08 02	6255, rue des Orchidées, Charlesbourg
2168-9757 PETITE LIGUE DE BALLE DE BELLEFEUILLE	1984 08 07	1007, boulevard Lasalette, Bellefeuille
2167-1664 LES PROVINCIAUX DU NORD'OUEST D'HAÏTI AU QUÉBEC	1984 08 07	7889, Auguste Picard, Montréal
2171-8259 RADIO COMMUNAUTAIRE DU SUD-OUEST DE MONTRÉAL INC.	1984 08 02	Montréal
2163-7491 REGROUPEMENT DES BÉNÉVOLES D'ANTICOSTI	1984 08 07	Port-Menier, Île d'Anticosti
2171-1387 RÉSEAU SALUT LE MONDE	1984 08 02	Montréal
2171-1866 SOBRIÉTÉ DU CANADA RÉGION ABITIBI- TÉMISCAMINGUE	1984 08 06	Rouyn
2171-1858 SOBRIÉTÉ DU CANADA - RÉGION DE TROIS- RIVIÈRES	1984 08 07	315, 3 ^e Rue, Cap-de-la-Madeleine
2171-5396 SOCIÉTÉ DE COMMUNICATION «TEWEGAN» INC.	1984 08 02	Lac Simon, Abitibi-Est

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2167-9089 LA SOCIÉTÉ DE PRÉVENTION DE LA CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX, DE VALLEYFIELD	1984 08 03	235, du Marché, app. 5, Valleyfield
2172-1162 SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'ESTRIE	1984 08 02	17, route 253, Saint-Malo
2172-4422 SOCIÉTÉ INTERMUNICIPALE DU PARC TECHNOLOGIQUE QUÉBEC - SAINTE-FOY	1984 08 01	Communauté urbaine de Québec
2170-4283 SUPER CLUB 4 X 4 BLAINVILLE	1984 08 02	201, Bruchésie, Blainville
2172-4968 S.O.S. MISSION ST-GÉRARD MAGELLA INC.	1984 08 02	1025, avenue de l'Église sud, Val-Bélair
2171-5248 TOURISME AVENTURE FERMONT INC.	1984 08 03	Fermont
2171-5230 LES TRAVAUX COMMUNAUTAIRES JEUNESSE DE BEAUCE INC.	1984 08 06	1115, avenue du Palais, Saint-Joseph-de-Beauce
2172-1774 LES VOIX DES MOULINS DE TERREBONNE INC.	1984 08 02	4347, rue Durocher, Saint-Louis-de-Terrebonne
2172-1667 (TRIPJ) TRAVAIL ET RECHERCHE EN INTERVENTION POPULAIRE JEUNESSE	1984 08 02	3858 A, Villeray, Montréal

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
2156-7458 ASSOCIATION DE BASEBALL-SOFTBALL MINEUR DE VANIER INC.	1983 06 21	1984 08 07	des dispositions
1842-8201 CENTRE DES FEMMES DE FORESTVILLE	1981 02 09	1984 08 06	des objets
1635-3153 CENTRE D'AMITIÉ AUTOCHTONE DE QUÉBEC INC.	1979 04 09	1984 08 02	1) des objets 2) de la valeur des biens immobiliers 3) du nombre des administrateurs: 7
1248-3442 ÉQUIPE PASTORALE DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION	1968 08 15	1984 08 02	de la dénomination sociale: ÉGLISE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION
1248-7534 SOCIÉTÉ CANADIENNE DES GRECS DE CONSTANTINOPLE	1965 06 03	1984 08 03	1) des objets 2) de la valeur des biens immobiliers

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

114

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Changement de dénomination sociale (Article 21)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1474-5533 LES ACIERS GAUDREAU INC.	GODRO ÉQUIPEMENTS INC.	1977 02 24
1640-7926 LES AÎNÉS ROMANESQUES	CERCLE D'AMITIÉ ST-JEAN-DE-MATHA DE MONTRÉAL	1980 01 09
1348-4290 ANDRÉ BLAIN INC.	DÉPANNEUR DANIEL BLAIN INC.	1972 09 11

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1271-7682 CENTRES DE DISTRIBUTION SLW (1981) INC. SLW DISTRIBUTION CENTRES (1981) INC.	IMMEUBLES SLW INC. SLW LEASEHOLDS INC.	1937 07 16
2157-5899 CLUB DE FOOTBALL LES «PIRATES DU RICHELIEU»	ASSOCIATION DE FOOTBALL DE LA VALLÉE DU RICHELIEU	1983 10 11
1249-7939 DATA COURIER SERVICE LTD.	DATA SERVICE DE COURRIER LTÉE DATA COURIER SERVICE LTD.	1971 11 15
1636-8300 LES DÉPRIMÉS ANONYMES	LES DÉPRIMÉS ANONYMES INC. DEPRESSED ANONYMOUS INC.	1979 06 06
2165-6111 FRONT DE LA LIBÉRATION DE LA PLANÈTE (F.L.P.)	FORCE LOCALE POUR LA PAIX (F.L.P.)	1984 04 05
1119-2929 HANCHOW INCORPORATED	HANCHOW INC.	1960 05 31
1466-4080 LOISIRS HERCULES, VARENNES	LOISIRS H & H INC.	1976 04 15
2158-1541 L'ORDRE SPIRITUEL DE LA LUMIÈRE ÉSOTÉRIQUE INC.	FÉDÉRATION DES SCIENCES APPLIQUÉES EN PARAPSYCHOLOGIE DU QUÉBEC INC.	1983 09 26
1854-7885 PAVILLON SOCIAL DE CADILLAC INC.	PAVILLON DES BLÉS D'OR DE CADILLAC INC.	1982 02 08

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

114

Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1358-6219- ASSOCIATION DE LA JEUNESSE RURALE DU QUÉBEC	1974 08 20	Local 2106, Pavillon Comtois, Université Laval, Québec
1635-0332 ASSOCIATION DES RÉCRÉOLOGUES DU QUÉBEC	1979 03 29	1415, rue Jarry est, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1861-7548 LA BASE DE PLEIN-AIR DES OUTAOUAIS INC.	1982 10 04	Bowman
1477-8419 LA CORPORATION DU THÉÂTRE SOLEIL INC.	1977 07 11	7166, rue Chambord, Montréal
1126-6277 ENTREPRISES EICL INC.	1955 09 02	28 A, avenue Claremont, Pointe Claire
1279-5555 GESTIONS PERMA INC.	1963 12 04	4980, rue Buchan, bureau 203, Montréal
1109-1667 MANIS RADIO & ELECTRIC SUPPLY CO. INC.	1946 10 23	5760, avenue Royalmount, bureau 101, Mont-Royal
1269-9096 MARTIN REALTIES INC.	1946 10 11	5757, boulevard Cavendish, bureau 510, Côte Saint-Luc
1505-8985 OSCAR ST-JEAN LTÉE	1977 08 05	1680, rue Notre-Dame, Pointe du Lac
1228-5227 SERVICES FINANCIERS GULF INC.	1962 01 12	28 A, avenue Claremont, Pointe Claire
1472-9735 SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES MANUFACTURIERS D'HABITATIONS	1977 01 07	5800, boulevard Louis-H. Lafontaine, Anjou
2157-7952 SOS ADOP-TOUT	1983 09 29	610, boulevard Laurier, Saint-Thomas d'Aquin

Changement du domicile légal – Établissement ou (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1474-9113 CLUB SPORTIF LES OISEAUX DE POINTE-AUX-TREMBLES	1977 03 07	501, 6 ^e Avenue, Montréal
2156-9900 COMPTOIR FAMILIAL LA NIPPERIE	1983 07 26	29, 2 ^e Avenue nord, Windsor
1629-2989 CONSTRUCTION R.J.B. INC.	1978 08 29	1354, rue Montolieu, Val Béclair
1509-7561 FONDS DE PRÉVOYANCE D'INVESTISSEMENT DE WINDSOR INC.	1977 12 28	91, rue des Pins, bureau 1, Windsor
1462-6667 LES INVESTISSEMENTS PHILIJEC INC.	1975 10 16	162, rue Wellington, Hull
1103-2844 MAGASIN DE PANTALONS SUPÉRIEURS INC.	1954 12 15	69, rue Ste-Catherine est, Montréal
1274-6491 LES RESSOURCES MASSVAL INC.	1952 09 29	1, Place Ville Marie, bureau 4000, Montréal

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

114

Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
1358-6219 ASSOCIATION DE LA JEUNESSE RURALE DU QUÉBEC	1974 08 20	17
1864-1837 LA BANDE VIDÉO LÉVIS INC.	1982 12 15	7

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
1861-7548 LA BASE DE PLEIN-AIR DES OUTAOUAIS INC.	1982 10 04	7
1199-8960 CASSAL SUPPLY CORP.	1970 04 27	3
2155-3714 LE CLUB DE L'ÂGE D'OR DE LABELLE INC.	1983 05 20	9
1474-9113 CLUB SPORTIF LES OISEAUX DE POINTE-AUX-TREMBLES	1977 03 07	9
1337-9672 COMACT INC.	1938 05 11	9
1114-1330 COMPAGNIE MONTRÉAL TRUST	1889 03 21	17
2164-0370 LA COMPAGNIE THÉÂTRALE DE REPENTIGNY INC.	1984 01 12	3
1855-3529 FESTIVAL INTERNATIONAL DE LA MOTONEIGE 1983	1982 02 26	8
1847-7927 LA FONDATION DU FLAMBEAU DU COEUR	1981 07 03	11
1247-1447 ISOLATION VAL ROYAL INC.	1971 05 25	5
1626-1323 PARENTS-SECOURS DU QUÉBEC INC.	1978 05 04	9
1331-3481 SANTANA INC.	1973 05 29	8

Dissolution (Article 28)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1633-0730 COMITÉ DU 24 JUIN DE LAC-MÉGANTIC	1979 01 23	1984 08 24
1633-2827 CORPORATION CHORALE-DISCO VI	1979 02 01	1984 08 31
1346-5653 LES ÉCURIES V.I.P. INC.	1973 10 11	1984 08 24
1638-0453 LES ESTIVANTS DE L'ILE ST-ÉLOI	1979 08 06	1984 08 24
1361-3393 GESTION RÉAL DESROSIERS INC.	1975 01 20	1984 08 31
1511-1123 HABITATIONS BELLE-BAIE INC.	1978 02 14	1984 08 24
1333-1194 LES IMMEUBLES CLÉMENT DEMERS INC.	1973 01 18	1984 08 24
1364-1683 JACOB ET PROTEAU LTÉE	1975 06 12	1984 08 24
1643-7469 LIBRAIRIE LES MUTANTES INC.	1980 04 17	1984 08 24
1109-0792 LUDGER GRAVEL & FILS LIMITÉE	1930 06 18	1984 08 31
1644-8466 RESTO-MOBILE INC.	1980 05 27	1984 08 24
1847-6630 SOCIÉTÉ DE GESTION JEAN-GUY GUAY INC.	1981 06 19	1984 08 31
1847-6168 TRANSPORT QUÉBEC MÉTROPOLITAIN INC.	1981 06 18	1984 08 31

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Compagnies étrangères — Loi sur les

Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires aux corporations suivantes:

*Nom de la compagnie **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
2282-0070 RESSOURCE GOLDEX INC.	1984 07 27	Me Maurice A. Forget, C.P. 242, Tour de la Bourse, Carré Victoria, bureau 3400, Montréal	C.P. 242, Tour de la Bourse, Carré Victoria, bureau 3400, Montréal
2282-4692 LES RESSOURCES BOULDER MOUNTAIN INC.	1984 07 30	Me Claire Gohier, 1981, avenue McGill College, bureau 1100, Montréal	1981, avenue McGill College, bureau 1100, Montréal
2282-0104 RESSOURCES B.A. LTÉE	1984 07 26	Me Maurice A. Forget, C.P. 242, Tour de la Bourse, Carré Victoria, bureau 3400, Montréal	C.P. 242, Tour de la Bourse, Carré Victoria, bureau 3400, Montréal
2282-0153 RESSOURCES PROSPECTORS AIRWAYS LTÉE	1984 07 31	Me Maurice A. Forget, 800, Carré Victoria, bureau 3400, Tour de la Bourse, Montréal	800, Carré Victoria, bureau 3400, Tour de la Bourse, Montréal

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Coopératives — Loi sur les**Délivrance des statuts de constitution**

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme donne avis qu'il a délivré des statuts de constitution aux coopératives suivantes:

No dossier	Dénomination sociale	Date de constitution
320-078	COOP DE CRÉATION ARTISANALE ET CULINAIRE (C.A.C.)	84 06 29
340-172	«LES CRÉATIONS NICO D'OR» COOPÉRATIVE DES JOAILLIERS ARTISANS	84 06 22
340-170	CENTRE COOPÉRATIF DE PRODUCTION DE CHAMPIGNONS RÉGAL L'ISLET-SUD	84 06 13
231-829	COOPÉRATIVE D'HABITATION «BEAUSOLEIL» DE GREENFIELD PARK	84 06 11
231-830	COOPÉRATIVE D'HABITATION «HABISOL» GREENFIELD PARK	84 06 11
231-834	COOPÉRATIVE D'HABITATION «L'ÉTOILE FILANTE» DE AUCLAIR	84 06 11
231-836	COOPÉRATIVE D'HABITATION «LA GAILLARDE» DE ST-FÉLICIEN	84 06 13
231-841	COOPÉRATIVE D'HABITATION «LE TRIANON» DE CHICOUTIMI	84 06 22
231-831	COOPÉRATIVE D'HABITATION «NOVITAS»	84 06 11
231-837	COOPÉRATIVE D'HABITATION ON S'EN OCCUPE DE MONTRÉAL	84 06 19
231-838	COOPÉRATIVE D'HABITATION TONNERRE-DE-BREST	84 06 22
231-842	COOPÉRATIVE D'HABITATION «TOULADI» DE LOTS RENVERSÉS	84 06 22
231-832	COOPÉRATIVE D'HABITATION ACTION	84 06 11
231-833	COOPÉRATIVE D'HABITATION CHAMPLAIN DE MAGOG	84 06 11
231-840	COOPÉRATIVE D'HABITATION DE L'ESTUAIRE	84 06 22
231-839	COOPÉRATIVE D'HABITATION LA RIVIERA DE QUÉBEC	84 06 22
340-167	COOPÉRATIVE DE CRÉATION, IMPRESSION, D'OUTILS DE PROMOTION: REZO CONCEPT	84 06 11
285-039	COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESTRIE	84 06 11
220-191	COOPÉRATIVE DES EMPLOYÉS DU CENTRE D'ENTRETIEN VOYAGEUR	84 06 29
340-171	COOPÉRATIVE DES TRAVAILLEURS BOIS FRANCS LAC BOUCHETTE	84 06 13
340-168	COOPÉRATIVE OUVRIÈRE «MENUIS'ART»	84 06 11
340-173	LA COOPÉRATIVE D'INFORMATION ET DE PUBLICATION L'ÉVÈNEMENT-CIEL	84 06 29
231-835	LA COOPÉRATIVE D'HABITATION «L'AVANCEMENT»	84 06 13
271-016	LA COOPÉRATIVE DES ROUTIERS QUÉBEC-ÉTATS-UNIS	84 06 22

*Le sous-ministre associé,
ADRIEN RIOUX*

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Amendement

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été amendée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Date d'amendement	Lieu du principal établissement
Ancien nom: LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ALLARD Nouveau nom: LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE MANOIR DU LAC LUCERNE	1983 12 29	1984 08 10	4, place du Commerce, local 550, Île-des-Soeurs, Verdun

*Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure,
district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

115

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
IMMEUBLES JOIE DE VIVRE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1984 08 08	155, Deguire, St-Laurent
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE HÔTEL DORCHESTER ENR.	1984 08 09	12395, place St-Germain, Montréal
FITRA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE <i>FITRA AND COMPANY, LIMITED</i>	1984 08 10	116, Wanklyn, LaSalle
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MINIÈRE ZONE 1984 <i>ZONE 1984 MINERAL PARTNERSHIP AND COMPANY</i>	1984 08 10	6600, ch. Côte-des-Neiges, local 400, Montréal

*Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure,
district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

115

Sociétés d'entraide économique — Loi sur les

L'inspecteur général des institutions financières, sous l'autorité de la Loi sur les sociétés d'entraide économique et l'article 18 de la Loi sur les compagnies, donne avis qu'il a accordé des lettres patentes autorisant la fusion des sociétés suivantes:

Dénomination sociale de la nouvelle société	Dénomination sociale des sociétés fusionnées	Date de fusion	Siège social
2172-9736 SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DES BASSES LAURENTIDES INC.	SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE ST-JÉRÔME SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE STE-THÉRÈSE SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE ST-EUSTACHE	1984 08 01	Saint-Jérôme

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

Municipalité régionale de comté de Coaticook

En vertu de l'article 70 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), je désavoue une partie de l'article 2 du Règlement numéro 6-3, en particulier les mots «ou d'un lac» du premier alinéa et le deuxième alinéa en totalité. Le Règlement numéro 6-3, adopté le 16 mai 1984, a pour effet de modifier le Règlement de contrôle intérimaire de la municipalité régionale de comté de Coaticook.

La présente ordonnance entrera en vigueur le jour de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 31 juillet 1984

Le ministre des Affaires municipales,
ALAIN MARCOUX, *député de Rimouski*

117

Avis divers

Village de Chénéville

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., chap. M-39), lors d'une séance régulière tenue le 6 octobre 1983, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 175 intitulé «Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières», et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Chénéville, le 17 octobre 1983

La secrétaire-trésorière,
CLAIRE LÉVESQUE

36827

Ville de Drummondville

Avis est donné qu'en vertu de l'article 458.16 et 458.40 de la Loi sur les cités et villes ou 420o et 420am du Code municipal, l'inspecteur général des institutions financières a enregistré, le 1984 07 23, la résolution modifiant les limites du district commercial de la société d'initiative et de développement d'artères

commerciales «SIDAC quartier St-Joseph de Drummondville».

Drummondville, le 23 juillet 1984

Le greffier de la ville de
Drummondville,

LAURENT BERNIER
2172-1543

36868

Ville de Montréal

Rachat d'obligations

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie des États-Unis de l'émission désignée «5 % Sinking Fund Debentures for Local Improvements, due October 1, 1985» (ci-après appelées «obligations») de la ville de Montréal, province de Québec, Canada.

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Montréal à l'intention de racheter et rachètera pour fins d'amortissement, le 1^{er} octobre 1984, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes (ou partie de ces obligations) comme mentionné ci-après, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100 % de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Numéros des obligations entièrement immatriculées portant le préfixe RE, rachetables, le 1^{er} octobre 1984, jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis les numéros suivants:

2002.....	87 000 \$	2064.....	31 000 \$
2097.....	21 000 \$	2100.....	13 000 \$
2101.....	12 000 \$	2102.....	13 000 \$
2103.....	6 000 \$	2104.....	9 000 \$
2105.....	613 000 \$	2124.....	11 000 \$
2125.....	19 000 \$	2126.....	10 000 \$

Numéros des obligations à coupons de 1 000 \$ chacune, portant le préfixe E, rachetables le 1^{er} octobre 1984:

434979	434984	434989
434997	435014	435019
435032	435035	435040
435048	435062	435081
435093	435104	435108
435116	435123	435129
435133	435137	435141
435148	435155	435172
435177	435189	435197
435205	435207	435211

Les obligations (ou partie des ces obligations) ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et

seront payées en telles espèces ou monnaie des États-Unis d'Amérique qui, au moment du paiement, aura cours légal pour le paiement des dettes publiques et privées dans lesdits États-Unis d'Amérique, au bureau de Bank of Montréal Trust Company ou de The Royal Bank of Canada Trust Company, Borough of Manhattan, ville et État de New York, États-Unis d'Amérique, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, et dans le cas d'obligations à coupons, avec tous les coupons échéant après le 1^{er} octobre 1984 attachés.

Les obligations entièrement immatriculées et les obligations à coupons immatriculées quant au principal doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc. Les obligations entièrement immatriculées représentant la partie non rachetée de toute obligation rachetée en partie seulement, seront émises sans frais. Les obligations immatriculées seront immatriculées de la même manière que les obligations remises, sauf avis contraire.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations (ou partie de ces obligations) présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître à partir du 1^{er} octobre 1984.

Montréal, le 2 août 1984

Ville de Montréal
Le directeur des finances,
FERNAND DENIS, C.A.

36828

Ville de Sainte-Thérèse

Avis est donné qu'en vertu de l'article 458.16 de la Loi sur les cités et villes ou l'article 420o du Code municipal l'inspecteur général des institutions financières a enregistré, le 5 juillet 1984, la résolution autorisant la constitution d'une société d'initiative et de développement d'artères commerciales sous la dénomination sociale de « SIDAC centre-ville de Ste-Thérèse Inc. »

Sainte-Thérèse, le 5 juillet 1984

Le greffier de la ville de
Sainte-Thérèse,
M. CHARLES ÉDOUARD DESJARDINS
2171-1783

36909

Succession Bernard Grondin

Prenez avis que madame Marthe Langlois, légataire universelle de M. Bernard Grondin, donne par les présentes avis qu'elle a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de Bernard Grondin aux termes d'un acte reçu devant Michel Y. Gaudreau, notaire, 1195, Lavigerie, local 150, Sainte-Foy, QC, G1V 4N3, le 25 juillet 1984, et enregistré au bureau d'enregistrement de Québec, le 30 juillet 1984, sous le numéro 1121607.

Sainte-Foy, le 3 août 1984

36887

Le procureur,
MICHEL Y. GAUDREAU, notaire

Succession Denis Lefebvre

Avis est donné que Francine Pelletier (agissant en sa qualité de tutrice à ses enfants Léo-Paul, Jean-Luc, Patrick et Lidia Lefebvre et à Nathalie Lefebvre autre enfant dudit Denis Lefebvre) a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de Denis Lefebvre, en son vivant domicilié au 343, rang 10, Saint-Edmond-de-Grantham. Cette acceptation a été exécutée devant Jean-Louis Michaud, notaire, exerçant à Saint-Germain-de-Grantham au 240, rue Notre-Dame, le 7 mai 1984, lequel acte a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Drummond, le 7 août 1984, sous le numéro 283471.

Un inventaire des biens a été fait devant ledit notaire et peut être constaté à son bureau à l'adresse ci-dessus.

Après deux mois des présentes, les susnommés paieront les créances à mesure qu'ils se présenteront, suivant la loi.

Saint-Germain-de-Grantham, le 14 août 1984

36869

Le procureur,
JEAN-LS MICHAUD, notaire

Succession Jacques Rémy

Avis est présentement donné que monsieur Harry Rémy en sa qualité de tuteur à sa soeur mineure Soraya Rémy a accepté, sous bénéfice d'inventaire au nom de ladite enfant mineure, la succession de son père Jacques Rémy par acte reçu par Luc April, notaire, exerçant au 37, rue Saint-Charles ouest, Longueuil, le 13 juillet 1984, et enregistré au bureau de la division d'enregist-

trement de Chambly, sous le numéro 657943, le 17 juillet 1984.

Longueuil, le 1^{er} août 1984

36829

Le procureur,
LUC APRIL, *notaire*

Succession Jean Mitron

Avis est, par les présentes, donné que Francine Mitron Charette, domiciliée au 181, rue Saint-Antoine, Sainte-Agathe-des-Monts, J8C 3K4; Noëlla Mitron Faucher, domiciliée au 5613, chemin des Arpins, Lantier, J0T 1V0; et Michel Mitron, domicilié au 5014, chemin Val-des-Lacs, Lantier, J0T 1V0; en leur qualité de légataires universels de leur père, Jean Mitron, ont renoncé au bénéfice d'inventaire dont copie fut enregistrée à la division d'enregistrement de Montcalm, le 14 juillet 1982, sous le numéro 203482, aux termes d'un acte reçu devant Normand Campbell, notaire, 338, rue Principale, Saint-Donat, J0T 2C0, en date du vingt-sept juillet mil neuf cent quatre-vingt-quatre (1984-07-27) sous le numéro 4404 de son répertoire, et dont copie fut enregistrée à la division d'enregistrement de Montcalm, le 3 août 1984, sous le numéro 215860, pour se porter héritiers purs et simples de leur père, Jean Mitron, en son vivant domicilié au 387, chemin Mitron, Saint-Donat, J0T 2C0, décédé le six février mil neuf cent quatre-vingt-deux (1982-02-06).

Saint-Donat, le 8 août 1984

36830

Le procureur,
NORMAND CAMPBELL, *notaire*

Succession Onil Beaulieu

Avis est, par les présentes, donné que madame Rinette Kennedy, domiciliée à Saint-Marc-du-Lac-Long, district judiciaire de Kamouraska, province de Québec, est qualifiée de tutrice à ses enfants mineurs Jean-Sébastien, Nicolas et William Beaulieu, a accepté sous bénéfice d'inventaire la succession de son époux, feu monsieur Onil Beaulieu, en son vivant domicilié à Saint-Marc-du-Lac-Long susdit, lequel est décédé à Saint-Marc-du-Lac-Long susdit le 16 mai 1984 sans testament et laissant pour lui succéder, outre ses enfants mineurs ci-haut nommés, son épouse dame Rinette Kennedy. L'acte d'acceptation, sous bénéfice d'inventaire, a été exécuté devant Michel Ouellet, notaire à Rivière-Bleue, district judiciaire de Kamouraska, le trois août 1984, et enregistré dans la division d'enregistrement de Témiscouata, le six août 1984, sous le numéro 263062.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire soussigné et peut être consulté à ses bureaux situés au 162, rue Saint-Joseph nord, Rivière-Bleue. Après deux mois du présent avis, la tutrice paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Rivière-Bleue, le 7 août 1984

36870

Le procureur,
MICHEL OUELLET, *notaire*

Succession Stefan Redai

Prenez avis que madame Christine Perez, en sa qualité de tutrice à sa fille Kathleen Redai, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de Stefan Redai, en son vivant ingénieur, domicilié à Saint-Léonard, Montréal, 6790, rue d'Avila, appartement 311, aux termes de l'acte reçu devant Brigitte Roy, notaire, 81, rue Saint-Pierre, Québec, daté du 28 juin 1984, et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, le 5 juillet 1984, sous le numéro 3495176.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire Brigitte Roy, et peut être consulté à ses bureaux à l'adresse ci-dessus. Après deux (2) mois du présent avis, le bénéficiaire paiera les créanciers, à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Québec, le 17 juillet 1984

36831

Le procureur,
BRIGITTE ROY, *notaire*

Caisses d'épargne et de crédit — Loi sur les

Caisse populaire Cité de la Santé

Le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, donne avis, conformément à l'article 110 de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit que la « CAISSE POPULAIRE CITÉ DE LA SANTÉ » est en défaut dû au fait qu'elle n'a pas tenu d'assemblée générale annuelle de ses membres pendant trois (3) années consécutives, conformément au paragraphe c de l'article 109 de ladite Loi.

Cette caisse est en conséquence passible de dissolution sans autre avis, faute de remédier à cette omission dans les

soixante (60) jours qui suivent la publication du présent avis.

Québec, le 3 août 1984

Le ministre des Finances,
JACQUES PARIZEAU

114

Caisse populaire de Pointe-aux-Trembles

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a approuvé la requête des caisses d'épargne et de crédit « LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE Pointe-aux-Trembles » et « CAISSE POPULAIRE LE POINTELIER » datée du 2 mars 1984 demandant la confirmation de l'acte d'accord prévoyant la fusion de ces deux caisses.

Le nom de la caisse résultant de cette fusion est « Caisse populaire de Pointe-aux-Trembles ».

Le siège social de cette caisse sera situé à Pointe-aux-Trembles dans la circonscription électorale de Lafontaine.

Le territoire dans lequel la caisse pourra recruter ses membres est: toutes les municipalités faisant partie de l'île de Montréal ainsi que la circonscription électorale de L'Assomption.

La caisse sera affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec.

Québec, le 3 août 1984

Le ministre des Finances,
JACQUES PARIZEAU

36858

La Caisse populaire de St-Joseph de Montréal

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a décrété la dissolution de La Caisse populaire de St-Joseph de Montréal, conformément à l'article 111 de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit.

Québec, le 3 août 1984

Le ministre des Finances,
JACQUES PARIZEAU

36859

Caisse populaire Saint-Polycarpe

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a approuvé la requête des caisses d'épargne et de crédit: « LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE Saint-Polycarpe » et « La Caisse Populaire de Dalhousie Station » datée du 8 mai 1984 demandant la confirmation de l'acte d'accord prévoyant la fusion de ces deux caisses.

Le nom de la caisse résultant de cette fusion est « Caisse populaire Saint-Polycarpe ».

Le siège social de cette caisse sera situé à Saint-Polycarpe dans la circonscription électorale de Vaudreuil-Soulanges.

Le territoire dans lequel la caisse pourra recruter ses membres est: circonscription électorale de Vaureuil-Soulanges.

La caisse sera affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec.

Québec, le 3 août 1984

Le ministre des Finances,
JACQUES PARIZEAU

36860

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Accordés

Peter Ralph Beauvais

Par le certificat numéro 84-470 du 2 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Peter Ralph Rufiange, né le 26 mars 1955, en celui de Peter Ralph Beauvais.

Sainte-Foy, le 8 août 1984

Le sous-registrier adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

115

Marie Christine Gisèle Bédard

Par le certificat numéro 84-406 du 26 juillet 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom

de Marie Christine Gisèle Duclos, née le 20 janvier 1955, en celui de Marie Christine Gisèle Bédard.

Sainte-Foy, le 1^{er} août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Jeannette Pauline Bédard

Par le certificat numéro 84-404 du 26 juillet 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Jeannette Appoline Bédard, née le 18 juin 1936, en celui de Marie Jeannette Pauline Bédard.

Sainte-Foy, le 1^{er} août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie-Ève Claudette Bélanger

Par le certificat numéro 84-430 du 2 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Madone Claudette Bélanger, née le 30 juillet 1957, en celui de Marie-Ève Claudette Bélanger.

Sainte-Foy, le 5 août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Cécile Claire Bellavance

Par le certificat numéro 84-426 du 2 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Cécile Claire Fournier, née le 21 janvier 1959, en celui de Marie Cécile Claire Bellavance.

Sainte-Foy, le 5 août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Reine Fernande Lisé Bernier

Par le certificat numéro 84-393 du 26 juillet 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Reine Fernande Bernier, née le 1^{er} juin 1953, en celui de Marie Reine Fernande Lise Bernier.

Sainte-Foy, le 1^{er} août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Bestavros

Par le certificat numéro 84-433 du 2 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Youssef Bestavros, né le 6 août 1960, en celui de Joseph Bestavros.

Sainte-Foy, le 5 août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Cécile Johanne Bisson

Par le certificat numéro 84-438 du 2 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Cécile Jeanne Bisson, née le 17 juin 1955, en celui de Marie Cécile Johanne Bisson.

Sainte-Foy, le 3 août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Onésime Georges-Henri Blackburn

Par le certificat numéro 84-447 du 2 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Onésime Jean-Marie Blackburn, né le 9 avril 1929, en celui de Joseph Onésime Georges-Henri Blackburn.

Sainte-Foy, le 3 août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Carmen Lynda Boily-Forgues

Par le certificat numéro 84-458 du 2 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Carmen Lynda Forgues, née le 24 août 1953, en celui de Marie Carmen Lynda Boily-Forgues.

Sainte-Foy, le 8 août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Lucille Line Johanne Bordeleau

Par le certificat numéro 84-437 du 2 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Lucille Line Joanne Martin, née le 3 août 1965, en celui de Marie Lucille Line Johanne Bordeleau.

Sainte-Foy, le 5 août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Jean-Marc Lucien Boulianne

Par le certificat numéro 84-422 du 2 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Marc Lucien Boulianne, né le 24 avril 1937, en celui de Joseph Jean-Marc Lucien Boulianne.

Sainte-Foy, le 5 août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Horace André Bourget

Par le certificat numéro 84-412 du 26 juillet 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Horace Bourget, né le 14 décembre 1949, en celui de Joseph Horace André Bourget.

Sainte-Foy, le 1^{er} août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Antoinette Cécile Mariette Brassard

Par le certificat numéro 84-391 du 26 juillet 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Antoinette Cécile Lucette Brassard, née le 14 mai 1931, en celui de Antoinette Cécile Mariette Brassard.

Sainte-Foy, le 1^{er} août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Georgette Claudette Chloé Brisebois

Par le certificat numéro 84-452 du 2 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Georgette Claudette Brisebois, née le 2 mai 1946, en celui de Marie Georgette Claudette Chloé Brisebois.

Sainte-Foy, le 8 août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Luisa Bruno

Par le certificat numéro 84-416 du 26 juillet 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Luisa Buscio, née le 23 juillet 1937, en celui de Marie Luisa Bruno.

Sainte-Foy, le 1^{er} août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Walter René Butler

Par le certificat numéro 84-408 du 26 juillet 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Walter René Beaudin, né le 11 mai 1965, en celui de Joseph Walter René Butler.

Sainte-Foy, le 1^{er} août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Laure Émilienne Jeannine Casavant

Par le certificat numéro 84-461 du 2 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Laure Émilienne Jeannine Ladébauche, née le 23 mai 1942, en celui de Marie Laure Émilienne Jeannine Casavant.

Sainte-Foy, le 8 août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Suzanne Madeleine Chevret

Par le certificat numéro 84-436 du 2 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Suzanne Madeleine Chevrette, née le 1^{er} novembre 1953, en celui de Marie Suzanne Madeleine Chevret.

Sainte-Foy, le 5 août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Emma Gilberte Deblois

Par le certificat numéro 84-467 du 2 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Emma Yvette, née le 13 octobre 1921, en celui de Marie Emma Gilberte Deblois.

Sainte-Foy, le 8 août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Vartanouche Sylvia Demirdjian

Par le certificat numéro 84-442 du 2 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Vartanouche Demirdjian, née le 13 novembre 1965, en celui de Vartanouche Sylvia Demirdjian.

Sainte-Foy, le 3 août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Aldéric Jean Paul Deraspe

Par le certificat numéro 84-454 du 2 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Aldéric Jean Paul Déraps, né le 21 avril 1944, en celui de Joseph Aldéric Jean Paul Deraspe.

Sainte-Foy, le 8 août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Fernando Luc Desjardins

Par le certificat numéro 84-413 du 26 juillet 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Fernando Luc Lavigne, né le 9 juin 1965, en celui de Joseph Fernando Luc Desjardins.

Sainte-Foy, le 1^{er} août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Lucien Robert Després

Par le certificat numéro 84-428 du 2 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Lucien Després, né le 12 mars 1925, en celui de Joseph Lucien Robert Després.

Sainte-Foy, le 5 août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Ginette Line Desrosiers

Par le certificat numéro 84-466 du 2 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Ginette Line Boucher, née le 5 septembre 1965, en celui de Marie Ginette Line Desrosiers.

Sainte-Foy, le 8 août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Charles Dimy

Par le certificat numéro 84-425 du 2 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Cavdar Dimitrov, né le 3 août 1945, en celui de Charles Dimy.

Sainte-Foy, le 5 août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Doris Blandine Paryse Dubé

Par le certificat numéro 84-441 du 2 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Darisse Blandine Dubé, née le 28 août 1930, en celui de Doris Blandine Paryse Dubé.

Sainte-Foy, le 3 août 1984

115 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Blanche Hortense Dubois

Par le certificat numéro 84-398 du 26 juillet 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Mary Blanche Bélanger, née le 18 juillet 1945, en celui de Blanche Hortense Dubois.

Sainte-Foy, le 1^{er} août 1984

115 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Ambroise Ferland

Par le certificat numéro 84-439 du 2 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Ambroise, né le 20 septembre 1919, en celui de Joseph Ambroise Ferland.

Sainte-Foy, le 3 août 1984

115 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Mary Alicia Tracy Francis

Par le certificat numéro 84-392 du 26 juillet 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Mary Alicia Tracy Prue, née le 30 mai 1962, en celui de Mary Alicia Tracy Francis.

Sainte-Foy, le 1^{er} août 1984

115 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Edna Gagné

Par le certificat numéro 84-394 du 26 juillet 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom

de Marie Gagné, née le 8 juillet 1929, en celui de Marie Edna Gagné.

Sainte-Foy, le 1^{er} août 1984

115 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Gilles Perceval Gagnon

Par le certificat numéro 84-455 du 2 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Gilde Perceval Gagnon, né le 15 septembre 1921, en celui de Joseph Gilles Perceval Gagnon.

Sainte-Foy, le 8 août 1984

115 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Lionel Téléphore Gagnon

Par le certificat numéro 84-432 du 2 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Gonzalve Téléphore Gagnon, né le 10 janvier 1927, en celui de Joseph Lionel Téléphore Gagnon.

Sainte-Foy, le 5 août 1984

115 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Claire Laurette Gastonguay

Par le certificat numéro 84-405 du 26 juillet 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Claire Laurette Castonguay, née le 6 mai 1936, en celui de Claire Laurette Gastonguay.

Sainte-Foy, le 1^{er} août 1984

115 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Lucienne Aline Julie Gauthier

Par le certificat numéro 84-440 du 2 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Lucienne Aline Juliette Gauthier, née le 1^{er}

septembre 1928, en celui de Marie Lucienne Aline Julie Gauthier.

Sainte-Foy, le 3 août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Carmen Francine Giard

Par le certificat numéro 84-390 du 26 juillet 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Carmen Francine Cardinal, née le 14 août 1954, en celui de Marie Carmen Francine Giard.

Sainte-Foy, le 1^{er} août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Josée Joséphine Céline Sylvie Gemma Godbout

Par le certificat numéro 84-464 du 2 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie José Joséphine Céline Sylvie Gemma Roy, née le 14 octobre 1946, en celui de Marie Josée Joséphine Céline Sylvie Gemma Godbout.

Sainte-Foy, le 8 août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Louis David Gougeon

Par le certificat numéro 84-462 du 2 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Davilda Louis Joseph Gougeon, né le 10 juillet 1947, en celui de Joseph Louis David Gougeon.

Sainte-Foy, le 8 août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

David Granofsky

Par le certificat numéro 84-465 du 2 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de David Granovsky, né le 19 novembre 1930, en celui de David Granofsky.

Sainte-Foy, le 8 août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Tom-Lee Ham

Par le certificat numéro 84-445 du 2 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joon Yit Ham, né le 12 juillet 1956, en celui de Tom-Lee Ham.

Sainte-Foy, le 3 août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Rolande Suzie Henderson-Dufour

Par le certificat numéro 84-457 du 2 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Rolande Suzie Dufour, née le 21 février 1961, en celui de Marie Rolande Suzie Henderson-Dufour.

Sainte-Foy, le 8 août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Eli Hillel Salomon Kahn

Par le certificat numéro 84-423 du 2 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Hillel Salomon Kahn, né le 11 août 1929, en celui de Eli Hillel Salomon Kahn.

Sainte-Foy, le 5 août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Wilmond Benoit Lacasse

Par le certificat numéro 84-453 du 2 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Edmond Benoit Lacasse, né le 13 octobre 1937, en celui de Joseph Wilmond Benoit Lacasse.

Sainte-Foy, le 8 août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Jean-Paul Robert Lachapelle

Par le certificat numéro 84-410 du 26 juillet 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Jean-Paul Robert Favreau, né le 31 janvier 1965, en celui de Joseph Jean-Paul Robert Lachapelle.

Sainte-Foy, le 1^{er} août 1984

115 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Lucille Marie Luce Landry

Par le certificat numéro 84-451 du 2 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Germaine Béatrice Lucile Landry, née le 11 mai 1932, en celui de Lucille Marie Luce Landry.

Sainte-Foy, le 8 août 1984

115 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Hector Langlois

Par le certificat numéro 84-389 du 26 juillet 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Gérard Langlois, né le 6 novembre 1924, en celui de Hector Langlois.

Sainte-Foy, le 1^{er} août 1984

115 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Albert Michel Lapointe

Par le certificat numéro 84-444 du 2 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Albert Michel Turcotte, né le 20 mai 1960, en celui de Joseph Albert Michel Lapointe.

Sainte-Foy, le 3 août 1984

115 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Léo Paul Alfred Lapointe

Par le certificat numéro 84-469 du 2 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom

de Joseph Léopold Alfred Lapointe, né le 14 février 1910, en celui de Joseph Léo Paul Alfred Lapointe.

Sainte-Foy, le 8 août 1984

115 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Thérèse Henriette Mariette Larocque

Par le certificat numéro 84-418 du 26 juillet 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Henriette Thérèse Larocque, née le 3 mai 1923, en celui de Thérèse Henriette Mariette Larocque.

Sainte-Foy, le 1^{er} août 1984

115 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Oscar Jean Réal Lavergne

Par le certificat numéro 84-448 du 2 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Réal Oscar Lavergne, né le 24 août 1922, en celui de Joseph Oscar Jean Réal Lavergne.

Sainte-Foy, le 3 août 1984

115 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Adélarde Lavoie

Par le certificat numéro 84-435 du 2 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Adélarde Goulet, né le 20 mai 1935, en celui de Joseph Adélarde Lavoie.

Sainte-Foy, le 5 août 1984

115 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Yvette Lucille Luce Leblanc

Par le certificat numéro 84-424 du 2 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Yvette Lucille Leblanc, née le 24 mars 1933, en celui de Marie Yvette Lucille Luce Leblanc.

Sainte-Foy, le 5 août 1984

115 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Pierre Paul Lévesque

Par le certificat numéro 84-468 du 2 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Pierre Paul Lemieux, né le 8 septembre 1960, en celui de Joseph Pierre Paul Lévesque.

Sainte-Foy, le 8 août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Alméda Lévesque

Par le certificat numéro 84-459 du 2 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Dina Hermina Lévesque, née le 31 mars 1919, en celui de Marie Alméda Lévesque.

Sainte-Foy, le 8 août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Louise Sylvana Markovic

Par le certificat numéro 84-407 du 26 juillet 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Louise Sylvie Markovic, née le 29 décembre 1961, en celui de Marie Louise Sylvana Markovic.

Sainte-Foy, le 1^{er} août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Yvon Martin

Par le certificat numéro 84-449 du 2 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Yvon Bisailon, né le 26 décembre 1956, en celui de Joseph Yvon Martin.

Sainte-Foy, le 3 août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Irène Miller

Par le certificat numéro 84-414 du 26 juillet 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom

de Marie Irène Dubois, née le 18 avril 1965, en celui de Marie Irène Miller.

Sainte-Foy, le 1^{er} août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Theodosa Marie Beatrice Mulinda

Par le certificat numéro 84-429 du 2 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Theodosa Marie Beatrice Kaythongerwa, née le 24 juillet 1956, en celui de Theodosa Marie Beatrice Mulinda.

Sainte-Foy, le 5 août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Ignace Raymond Murphy

Par le certificat numéro 84-397 du 26 juillet 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Ignace Murphy, né le 18 février 1919, en celui de Ignace Raymond Murphy.

Sainte-Foy, le 1^{er} août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Édouard Éric Paris

Par le certificat numéro 84-427 du 2 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Édouard Ulric Paris, né le 25 octobre 1933, en celui de Joseph Édouard Éric Paris.

Sainte-Foy, le 3 août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Léo Carl Poirier

Par le certificat numéro 84-399 du 26 juillet 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Léo Carl Petersen, né le 23 juillet 1961, en celui de Joseph Léo Carl Poirier.

Sainte-Foy, le 1^{er} août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Yvan Éric Poirier

Par le certificat numéro 84-403 du 26 juillet 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Yvan Éric Petersen, né le 24 janvier 1964, en celui de Joseph Yvan Éric Poirier.

Sainte-Foy, le 1^{er} août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Claire Brigitte Patricia Poirier

Par le certificat numéro 84-402 du 26 juillet 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Claire Brigitte Patricia Peterson, née le 21 décembre 1959, en celui de Marie Claire Brigitte Patricia Poirier.

Sainte-Foy, le 1^{er} août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie France Véronique Christine Poirier

Par le certificat numéro 84-401 du 26 juillet 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie France Véronique Christine Petersen, née le 31 décembre 1964, en celui de Marie France Véronique Christine Poirier.

Sainte-Foy, le 1^{er} août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Norma Élisabeth Julia Poirier

Par le certificat numéro 84-400 du 26 juillet 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Norma Élisabeth Julia Petersen, née le 24 juillet 1962, en celui de Marie Norma Élisabeth Julia Poirier.

Sainte-Foy, le 1^{er} août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Charles Edward Pope

Par le certificat numéro 84-409 du 26 juillet 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Charles Edward Smith, né le 8 juillet 1920, en celui de Charles Edward Pope.

Sainte-Foy, le 1^{er} août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Joséphine Lucille Poulin

Par le certificat numéro 84-415 du 26 juillet 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Joséphine Mettérance Poulin, née le 7 février 1918, en celui de Marie Joséphine Lucille Poulin.

Sainte-Foy, le 1^{er} août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph René François Proulx

Par le certificat numéro 84-431 du 2 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Irénée François Proulx, né le 18 février 1950, en celui de Joseph René François Proulx.

Sainte-Foy, le 5 août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie France Colette Roy

Par le certificat numéro 84-396 du 26 juillet 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Francine Colette Roy, née le 15 janvier 1953, en celui de Marie France Colette Roy.

Sainte-Foy, le 1^{er} août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Natividad Jenny Saldana

Par le certificat numéro 84-463 du 2 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Natividad Juana Saldana Alba, née le 25 décembre 1954, en celui de Natividad Jenny Saldana.

Sainte-Foy, le 8 août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

James Vincent Salituri

Par le certificat numéro 84-443 du 2 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Vincenzo Salituri, né le 7 février 1948, en celui de James Vincent Salituri.

Sainte-Foy, le 3 août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

William Carl Sauvé

Par le certificat numéro 84-460 du 2 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de William Carl Joseph, né le 23 mars 1965, en celui de William Carl Sauvé.

Sainte-Foy, le 8 août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Edmond Raymond Savard

Par le certificat numéro 84-421 du 2 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Edmond Lionel Savard, né le 1^{er} janvier 1937, en celui de Joseph Edmond Raymond Savard.

Sainte-Foy, le 5 août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Paul Rosaire St-Germain

Par le certificat numéro 84-420 du 2 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom

de Joseph Napoléon Rosaire St-Germain, né le 15 mai 1925, en celui de Joseph Paul Rosaire St-Germain.

Sainte-Foy, le 3 août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Élise Suzanne Tardif

Par le certificat numéro 84-446 du 2 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Élise Suzanne Tardif, née le 14 juillet 1951, en celui de Marie Élise Suzanne Tardie.

Sainte-Foy, le 3 août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Jacques Mario Thérberge

Par le certificat numéro 84-450 du 2 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Jacques Mario Tardif, né le 8 décembre 1965, en celui de Joseph Jacques Mario Thérberge.

Sainte-Foy, le 8 août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Wilhelmina Raymonde Tiemersma

Par le certificat numéro 84-434 du 2 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénom de William Thomas Richard Tiemersma, né le 14 novembre 1950, en celui de Wilhelmina Raymonde Tiemersma.

Sainte-Foy, le 5 août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Michèle Tremblay

Par le certificat numéro 84-395 du 26 juillet 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Michèle Guy, née le 4 mars 1965, en celui de Marie Michèle Tremblay.

Sainte-Foy, le 1^{er} août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Laurent Claude Trépanier

Par le certificat numéro 84-411 du 26 juillet 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Laurent Claude Letarte, né le 29 mars 1930, en celui de Joseph Laurent Claude Trépanier.

Sainte-Foy, le 1^{er} août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Louise Sandra Veillette

Par le certificat numéro 84-419 du 26 juillet 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Louise Sandra Simard, née le 28 juin 1962, en celui de Marie Louise Sandra Veillette.

Sainte-Foy, le 1^{er} août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Mary Hillery White

Par le certificat numéro 84-456 du 2 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Anna Yvette Serre, née le 22 septembre 1921, en celui de Mary Hillery White.

Sainte-Foy, le 8 août 1984

115 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Demandes

Joseph Abel Abramowitz

Prenez avis que Joseph Abel Abramowitz, domicilié au 3495, Ridgewood, appartement 205, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat

lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Klein Abramowitz.

Montréal, le 5 juillet 1984

Les procureurs du requérant,
ROBINSON, SHEPPARD, BORENSTEIN &
SHAPIRO
36728-33-2

Marie Pauline Émérilda Bilodeau

Prenez avis que Marie Pauline Émérilda Bilodeau, domiciliée au 106, rue Chouinard, Sainte-Claire, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lady-Anne Bilodeau.

Sainte-Claire, le 8 août 1984

Le procureur de la requérante,
PAULINE CHABOT, notaire
36844-34-2

Joseph Thomas Lloyd Boucher alias Bushey

Prenez avis que Joseph Thomas Lloyd Boucher alias Bushey, domicilié au 323, rue Pinder ouest, Rouyn, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Thomas Lloyd Boucher Bushey.

Rouyn, le 2 août 1984

Les procureurs du requérant,
LEMAY, LAROCQUE, ROY
36758-33-2

Sylvie Dumas

Prenez avis que Sylvie Dumas, domiciliée au 834, avenue Lévis, appartement 1, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sylvie Dumas-Quesnel.

Québec, le 7 juin 1984

Les procureurs de la compagnie,
PROULX, MARQUIS & ROY
36871-34-2

Marie Thérèse Yolande Gauthier

Prenez avis que Marie Thérèse Yolande Gauthier, domiciliée au 211, rue Crémazie, Baie-Comeau, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un

certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Thérèse Yolande Girard.

Baie-Comeau, le 13 août 1984

36872-34-2 *Les procureurs de la requérante,*
CARRIER, BLOUIN & ASSOCIÉS

Régent Gingras

Prenez avis que Régent Gingras, domicilié au 418, route 138, Saint-Augustin, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Réjean Gingras.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Saint-Augustin, le 15 août 1984

36873-34-2 *Le procureur du requérant,*
MICHEL MARCOTTE, *notaire*

Nathan Graisbaum

Prenez avis que Nathan Graisbaum, domicilié au 5740, Rembrant, appartement 501, Côte-Saint-Luc, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Nathan Grossbaum.

Montréal, le 2 août 1984

36759-33-2 *Les procureurs du requérant,*
PASCAL, GARONCE, COHEN, DEVINE
& LEITER

Ernest Gravelle

Prenez avis que Ernest Gravelle, domicilié au 52, boulevard Alexandre-Taché, Hull, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Christopher Gravelle.

Hull, le 22 juin 1984

36845-34-2 *Le procureur du requérant,*
CHARLES-HENRI RIOUX, *notaire*

Marie Gabrielle Sylvie Hébert

Prenez avis que Marie Gabrielle Sylvie Hébert, domiciliée au 196, 3^e Avenue, appartement 7, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Gabrielle Sylvie Simard.

Québec, le 14 août 1984

36874-34-2 *Les procureurs de la requérante,*
PICARD, MARINEAU & ASSELIN

Murrey Paul Hymson Jr.

Prenez avis que Murrey Hymson Jr., domicilié au 3575, avenue Parc, appartement 5604, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Patrick Murrey Colligan.

Montréal, le 6 août 1984

36779-33-2 *Les procureurs de la compagnie,*
LIGHTSTONE, RIBACK

Geza Kulla

Prenez avis que Geza Kulla, domicilié au 247, rue Garnier est, Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Stephen Feyman.

Montréal, le 31 juillet 1984

36760-33-2 *Le procureur du requérant,*
AKOS DE S. MUSZKA, *avocat*

Joseph Henri Paul Lafrance

Prenez avis que Joseph Henri Paul Lafrance, domicilié au 609, rue Saint-Georges, Trois-Rivières, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Paul Belhumeur.

Ce changement affectera Marie Fernande Gisèle St-Arnauld, épouse du requérant.

Trois-Rivières, le 30 juillet 1984

36761-33-2 *Les procureurs du requérant,*
GODIN, LACOURSIÈRE & GIRARD

Joseph Michel Lanigan

Prenez avis que Joseph Michel Lanigan, domicilié à R.R. no 1, Maniwaki, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Michel Robert Lanigan.

Maniwaki, le 10 juillet 1984

36729-33-2 *Les procureurs du requérant,*
MES THISDALE & VILLENEUVE

Joseph Roger Bertrand Maranda

Prenez avis que Joseph Roger Bertrand Maranda, domicilié au 850, 83^e Rue, Saint-Georges-Est, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Roger Réjean Maranda.

Saint-Georges, le 7 août 1984

36780-33-2 *Le requérant,*
BERTRAND MARANDA

Mario Lapointe

Prenez avis que Mario Lapointe, domicilié au 23 A, avenue Bégin, Lévis, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Steve Lapointe.

Ce changement de prénom ne modifiera celui d'aucune autre personne.

Lauzon, le 13 août 1984

36875-34-2 *Les procureurs du requérant,*
TURGEON, LAMONTAGNE, FORTIN & PATRY

Deborah Jean McIntyre

Prenez avis que Deborah Jean McIntyre, domiciliée au 2586, rue Coursol, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Deborah Jean Eckles.

Montréal, le 24 juillet 1984

36847-34-2 *Les procureurs de la requérante,*
BRISSON, BOURDEAU, OUELLET & TRUDEL

Marie Pierette Danièle Lauzier

Prenez avis que Marie Pierette Danièle Lauzier, domiciliée au 4310, avenue Laval, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Pierette, Danou Lauzier.

Montréal, le 30 juillet 1984

36876-34-2 *La requérante,*
DANIÈLE LAUZIER

Marie Alette Joddy McKenzie

Prenez avis que Marie Alette Joddy McKenzie, domiciliée au 259, 2^e Rue est, appartement 3, La Sarre, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Judith McKenzie.

Amos, le 27 juillet 1984

36846-34-2 *Le procureur de la requérante,*
ME MARTINE BEAUCAGE

Denise Lessard

Prenez avis que Denise Lessard, domiciliée au 2815, place Daudet, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Denise Larouche.

Québec, le 29 juillet 1984

36762-33-2 *La requérante,*
DENISE LESSARD

Gérald McLellan

Prenez avis que Gérald McLellan, domicilié au 101, rue de la Friche, Dolbeau, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jerry McLellan.

Mistassini, le 19 juillet 1984

36730-33-2 *Le procureur du requérant,*
LAVAL ROY, notaire

Roberta Paquette Archambault

Prenez avis que Roberta Paquette Archambault, domiciliée au 1885, rue de la Duchesse, Saint-Bruno, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Michelle Paquette Archambault.

Saint-Bruno, le 10 août 1984

36848-34-2 *La requérante,*
ROBERTA PAQUETTE ARCHAMBAULT

Claude Paquette

Prenez avis que Claude Paquette, domicilié au 3944, boulevard Ducharme, La Tuque, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Claude Paquet.

La Tuque, le 2 août 1984

36781-33-2 *Le procureur du requérant,*
ROSAIRE LECLERC, notaire

Cécile Paré

Prenez avis que Cécile Paré, domiciliée au 330, Petite-Noraie, Saint-Charles-Borromée, district de Joliette, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Cécile Dalphon.

Joliette, le 31 juillet 1984

36731-33-2 *Les procureurs de la requérante,*
RATÉLLE, RATÉLLE & ASSOCIÉS

Martin Armand Maurice Joseph Payette

Prenez avis que Martin Armand Maurice Joseph Payette, domicilié au 4901, Joffre, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Martin Armand Maurice Frodo Breton.

Toronto, le 3 août 1984

36732-33-2 *Le requérant,*
MARTIN BRETON

Claudette Petit

Prenez avis que Claudette Petit, domiciliée au 1432, 10^e Rue, Saint-Antoine, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Claude Petit.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Saint-Jérôme, le 28 juin 1984

36782-33-2 *Le procureur de la compagnie,*
FRANÇOIS VENNE, notaire

Aristodimos Pidiktakis

Prenez avis que Aristodimos Pidiktakis, domicilié au 1125, Saint-Réal, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jimmy Pidiktakis.

Montréal, le 18 juillet 1984

36733-33-2 *Le procureur du requérant,*
RAYMOND G. AYOUP

Albéric Renaud

Prenez avis que Albéric Renaud, domicilié au 71, de la Gastelle, Lauzon, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Éric Côté.

Québec, le 3 août 1984

36783-33-2 *Les procureurs du requérant,*
CLOUTIER, TURGEON & ASSOCIÉS

Ginette Riel dit Béland

Prenez avis que Ginette Riel dit Béland, domiciliée au 617, rue Massena, Greenfield-Park, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Ginette Béland.

Montréal, le 30 juillet 1984

36849-34-2 *Le procureur de la requérante,*
JEAN MARTINEAU, notaire

Francis Schertenleib

Prenez avis que Francis Schertenleib, domicilié au 6950, avenue Fielding, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de John Frank Hill.

Montréal, le 13 août 1984

Le procureur de la requérante,
CHARLES L. SMILEY

36877-34-2

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-005344-843

COMMISSION SCOLAIRE CÔTE DE BEAUPRÉ, corps public légalement constitué, ayant son siège social au 10250, avenue Royale, Sainte-Anne-de-Beaupré, district de Québec, demanderesse, contre

MARTINE CAUCHON, NOËL CAUCHON, ROCH GRAVEL, FERNAND HÉBERT, GÉRARD RACINE, MARCEL BÉCHARD,

LISE DEVOST, domiciliée et résidant au 1081, de l'Église sud, Val-Bélair,

MARIO VERMETTE, domicilié et résidant au 7399, boulevard Sainte-Anne, Château-Richer;

VISIONIÈRE LE CHÂTEAU, AUBERGE MOTEL STE-ANNE INC. JACQUES TREMBLAY, JEAN SAVARD, 121328 CANADA LTÉE., CIE 98167 CANADA LTÉE., CONTINENTAL TRUST CO.;

HOWARD FLOMKIN, domicilié et résidant au 70, Shaftsbury Avenue, appartement 6, Toronto, Ontario;

PIERRE GRAVEL, domicilié et résidant au 1190, Lavigerie, Sainte-Foy,

BÉATRICE PARÉ, JEAN-PAUL PARÉ, CLÉMENT PARÉ, ÉLIANNE L. POTVIN, JOS-HENRI SAILLANT;

FRANCINE G. SAILLANT, domiciliée et résidant au 867, de Beaujeu, Québec;

J. BILODEAU, S. LEGARÉ, GÉRARD BOLDUC,

MME CLAUDE CHALIFOUR, domicilié et résidant au 98, José de Teresa, Mexico;

CIE DE GESTION DE SILLERY, CIE DOMAINE DE LA CÔTE INC., 90152 CANADA LTÉE., CAMILLE DION, JOHANNE HAAG, YVON LACHANCE, CORPORATION MUNICIPALE DE ST-FERRÉOL,

LES JARDINS STE-ANNE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1, place Ville-Marie, local 3235, Montréal, ANDRÉ RACINE, SIMARD & BOILARD ENR., HENRI SIMARD, DAME JOSEPH HUOT, JACQUES VERREAULT.

Assignment

Ordre est donné à Howard Flomkin et Mme Claude Chalifour sur ordonnance du juge Pierre Choquette en date du 16 août 1984, et à Lise Devost, Mario Vermette, Pierre Gravel, Francine G. Saillant, Les Jardins Ste-Anne sur permission du greffier adjoint en date du 16 août 1984, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 300, boulevard Jean-Lesage, salle 1.24, Québec, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de chacun des défendeurs assignés sur ordonnance.

Québec, le 16 août 1984

36913

Le greffier adjoint,
MARIE BELZILE

Compagnies (Divers) — Loi sur les**Dissolution — Demandes de****WESTOP DEVELOPMENT LTD,
AMÉNAGEMENT WESTOP LTÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «WESTOP DEVELOPMENT LTD.—AMÉNAGEMENT WESTOP LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 10 août 1984

36867

Les procureurs de la compagnie,
SPIEGEL, SOHMER

COMMUNICATIONS IDÉOGRAPHIQUES D.B.R. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «COMMUNICATIONS IDÉOGRAPHIQUES D.B.R. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Bernières, le 14 août 1984

36895

Pour la compagnie,
BENNY BELL

DE MILO INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DE MILO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 août 1984

36862

Les procureurs de la compagnie,
SPIEGEL, SOHMER

DISTRIBUTION GAÉTAN NAULT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DISTRIBUTION GAÉTAN NAULT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Val-Bélair, le 15 août 1984

36899

Le président,
GAÉTAN NAULT

DUCHESNEAU ET CIE LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DUCHESNEAU ET CIE LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Loretteville, le 8 août 1984

36837

La secrétaire,
LOUISE B. DUCHESNEAU

ENTREPRISE T.E.P. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ENTREPRISE T.E.P. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 7 août 1984

36819

Le secrétaire,
JEAN G. ROBERT

LES ENTREPRISES ST-HUBERT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES ST-HUBERT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Hubert, le 8 août 1984

36900

Le secrétaire,
RÉJEAN FRASER

ÉQUIPEMENTS LAITIERS J.M.B. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ÉQUIPEMENTS LAITIERS J.M.B. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Chicoutimi, le 1^{er} août 1984

36820

Les procureurs de la compagnie,
CLAVEAU, COLLARD, GAUTHIER, LESSARD,
CLAVEAU, WELLS, *notaires*

EULA ADMINISTRATIVE SERVICES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «EULA ADMINISTRATIVE SERVICES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 juillet 1984

36838

Pour la compagnie,
PATRICIA ROGALA

**EXPLORATION MINIÈRE GITOR INC
GITOR MINING EXPLORATION INC**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «EXPLORATION MINIÈRE GITOR INC—GITOR MINING EXPLORATION INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Charlesbourg, le 1^{er} août 1984

36821

Le président,
GUY GILBERT

HABITATIONS GIPAR INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «HABITATIONS GIPAR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Lambert, le 1^{er} août 1984

36864

Pour la compagnie,
YVON R. LAMARRE, C.A.

FABRICANTS DE PÂTES DU QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «FABRICANTS DE PÂTES DU QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 25 juillet 1984

36863

Pour la compagnie,
JACQUES DESJARDINS, C.A.

LES IMMEUBLES CIMEX LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES IMMEUBLES CIMEX LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 8 août 1984

36840

Les procureurs de la compagnie,
GRAVENOR, KEENAN

GRANDE ISLE TRANSPORT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GRANDE ISLE TRANSPORT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 10 août 1984

36839

Le procureur de la compagnie,
CÉLINE TRUDEAU, avocate

IMMEUBLES GRENIER LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «IMMEUBLES GRENIER LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 juillet 1984

36841

Le président,
JACQUES GRENIER

LA GUICHE COIFFURE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA GUICHE COIFFURE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jérôme, le 14 mai 1984

36901

La vice-présidente,
ÉDITHE BÉCHARD

**IMPERIAL TOBACCO BENEFIT
ASSOCIATION, INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «IMPERIAL TOBACCO BENEFIT ASSOCIATION, INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 8 août 1984

36822

Le secrétaire,
PAUL K. RYAN, F.C.I.S.

LES INNOVATEURS DU G

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES INNOVATEURS DU G» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Charlesbourg, le 9 août 1984

36823

Le président,
DOMINIQUE BILODEAU

LOCATION LANAUDIÈRE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LOCATION LANAUDIÈRE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Joliette, le 20 juillet 1984

36824

Les procureurs de la compagnie,
FERLAND & BÉLAIR, *avocats*

LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES GÉRARD ROY INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES GÉRARD ROY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Charlesbourg, le 14 août 1984

36902

Le président,
GÉRARD ROY

MODES RUE CRESCENT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MODES RUE CRESCENT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 8 août 1984

36865

Pour la compagnie,
EDGAR SOUCY

LES INVESTISSEMENTS JANTON LTÉE.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES INVESTISSEMENTS JANTON LTÉE.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1^{er} août 1984

36903 ROBINSON, SHEPPARD, BORENSTEIN, SHAPIRO

Les procureurs de la compagnie,

OTTOR FORWARDERS (QUÉBEC) LTD

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «OTTOR FORWARDERS (QUÉBEC) LTD» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 10 août 1984

36843

Le procureur de la compagnie,
CÉLINE TRUDEAU, *avocate*

ARSÈNE ET CÉCILE LECLAIRE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ARSÈNE ET CÉCILE LECLAIRE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Granby, le 8 août 1984

36842

Pour la compagnie,
CÉCILE LECLAIRE

ROMÉO PAQUET INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ROMÉO PAQUET INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 8 août 1984

36825

Pour la compagnie,
ROMÉO PAQUET

PÂTISSERIE PRC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PÂTISSERIE PRC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Shawinigan, le 7 août 1984

36896

Le président,
PAUL CLOUTIER

PAUZÉ & CHEVRETTE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PAUZÉ & CHEVRETTE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Joliette, le 19 juillet 1984

36826

Les procureurs de la compagnie,
FERLAND & BÉLAIR, *avocats*

RESTAURANT DISCO BAR LE DIX-HUIT INC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RESTAURANT DISCO BAR LE DIX-HUIT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Foy, le 13 août 1984

36904

Pour la compagnie,
MARIAN STASTNY

REVÊTEMENT CARRIER & BISSON INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «REVÊTEMENT CARRIER & BISSON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Lambert-de-Lévis, le 11 août 1984

36897

Le procureur de la compagnie,
GUY LESSARD, *notaire*

LES SERVICES INFORMATIQUES MICRONIK INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES SERVICES INFORMATIQUES MICRONIK INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Anjou, le 7 août 1984

36898

Le président,
M. LEMIRE

VELODO COMPAGNIE LIMITÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «VELODO COMPAGNIE LIMITÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 27 juillet 1984

36866

Le président,
JACQUES BOURASSA

**Financement des partis politiques —
Loi régissant le**

Le directeur général du financement des partis politiques donne les avis suivants, conformément à la Loi régissant le financement des partis politiques (L.R.Q., chap. F-2).

Nouvelle autorisation (association) (article 53 de la loi)

Dénomination et adresse du parti	Adresse où se trouvent les livres et comptes	Nom et adresse du représentant officiel
Conseil U.N. de Fabre 3091, rue Dage-nais Laval, QC H7P 1T8	3091, rue Dage-nais Laval, QC H7P 1T8	M. Jacques Vaillancourt 3091, rue Dage-nais Laval, QC H7P 1T8

**Remplacement de représentants officiels
(article 37 de la loi)**

Parti libéral du Québec

Circonscriptions électorales

Chauveau	M. Guy Roy par: M. Jean W. Boutet 64, des Capucins Loretteville, QC G2A 2Z5
Dubuc	M. Camil Tremblay par: M. Arthur Gobeil 371, rue Boat Ville de La Baie, QC G7B 2N6
Duplessis	M. Claude Simard par: Mme Danielle Morisset 13, Frontenac Port-Cartier, QC G5E 2N6
Frontenac	M. Bertrand Roberge par: M. Michael Donavan 1012, rue Bellerive Thetford-Mines, QC G6V 5Y7
Johnson	Mme Jeannine Hamel par: Mme Cécile Dépôt 707, boul. du Parc Valcourt, QC J0E 2L0
Kamouraska- Témiscouata	M. Loyola Ouellet par: Mme Hélen Ouellet 11 ^e Avenue La Pocatière, QC G0R 1Z0
Laprairie	M. Gratien Parenteau par: M. Hubert Gagnier 31, rue Galilée Candiac, QC G0R 1Z0
Laurier	M. Jimmy Manousos par: Mme Tassia Giannakis 469, rue Jean-Talon ouest Montréal, QC H3H 1R4

Union Nationale

Saint-Maurice

M. Yvon Lafrenière par:
M. Marcel Gélinas
1215, rue Notre-Dame
Shawinigan, QC
G9N 4C4

**Parti nationaliste
humain**

M. Camil Morin par:
M. Normand Morin
469, rue de la Reine
Québec, QC
G1K 2R5

118

*Le directeur général
des élections du Québec,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.*

**Inspecteur général
des institutions financières**

Assurances — Loi sur les

**Les Clairvoyants, Mutuelle d'assurance contre
l'Incendie et La Société Mutuelle d'assurance
contre l'Incendie d'Argenteuil**
Demande de fusion

Prenez avis que Les Clairvoyants, Mutuelle d'assurance contre l'Incendie, corps politique légalement constitué, ayant son siège social et un bureau principal sis au numéro d'immeuble 2001, route 112, Saint-Césaire, province de Québec, G0L 1T0, et La Société Mutuelle d'assurance contre l'Incendie d'Argenteuil, corps politique légalement constitué, ayant son siège social et un bureau principal sis au numéro d'immeuble 505, rue Béthanie, local 316, Lachute, province de Québec, ont arrêté entre elles une convention décrétant leur fusion en société mutuelle d'assurance-incendie sous les nom et raison sociale de Les Clairvoyants, Mutuelle d'assurance contre l'Incendie et ont respectivement fait approuver telle convention lors d'une assemblée générale spéciale de leurs membres aux dates ci-après indiquées:

Les Clairvoyants, Mutuelle d'assurance contre l'Incendie

Date de l'assemblée du conseil d'administration: 20 juin 1984

Date de l'assemblée générale spéciale: 18 juillet 1984

La Société Mutuelle d'assurance contre l'Incendie d'Argenteuil

Date de l'assemblée du conseil d'administration: 30 mai 1984

Date de l'assemblée générale spéciale: 17 juillet 1984

Le tout, suivant les dispositions de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chap. A-32).

Les Clairvoyants, Mutuelle d'assurance contre l'Incendie et La Société Mutuelle d'assurance contre l'Incendie d'Argenteuil ont l'intention de demander, par requête commune à lui adressée, au ministre des Finances, de confirmer ladite convention.

Saint-Césaire, le 18 juillet 1984

Le secrétaire de Les Clairvoyants, Mutuelle d'assurance contre l'Incendie,
ROBERT DE PALMA

Le secrétaire de La Société Mutuelle d'assurance contre l'Incendie d'Argenteuil,
G. KILGOUR HARDIE

36660-32-4

Office de la langue française

Avis de recommandation

Conformément à l'article 116 de la Charte de la langue française, avis public est donné que l'Office de la langue française, à sa séance du 2 août 1984, a préconisé l'emploi des expressions et mots français qui suivent:

Liste 1. — Termes recommandés et en instance de normalisation

Les termes figurant sur cette liste sont soumis à l'enquête publique et pourront faire l'objet d'un avis de normalisation après un délai de douze mois suivant la parution du présent avis. Tout commentaire devra être acheminé au secrétariat de la Commission de terminologie, Office de la langue française, 700, boul. Saint-Cyrille Est, Québec (Québec) G1R 5G7.

Commission de terminologie de l'éducation

cours hors compte, n. m. Cours dont les unités ne sont pas prises en compte pour la sanction des études.

Domaine: éducation — sanction des études.

Notes. — 1. **Cours hors compte** remplace *cours non crédité* de la même manière que **cours à unité(s)** a remplacé *cours crédité*.

2. Il ne faut pas confondre **cours hors compte** et **cours sans unités**.

autorisation d'études hors établissement, n. f. Autorisation accordée à un élève ou à un étudiant de poursuivre une partie de ses études dans un autre établissement que son établissement d'attache, celui-ci s'engageant à reconnaître les unités acquises par l'élève ou l'étudiant dans l'établissement d'accueil.

Domaine: éducation — enseignement collégial et universitaire.

Notes. — 1. Il ne faut pas employer *commandite* pour **autorisation d'études hors établissement**.

2. Sur le même modèle, et selon le contexte, on pourra dire **autorisation d'études hors programme** ou **autorisation d'études hors faculté**.

3. Les établissements parties à une autorisation d'études hors établissement sont l'**établissement d'attache** et l'**établissement d'accueil**; ces établissements sont *subventionnés*. Il ne faut pas employer *établissement commanditaire* pour **établissement d'attache** ni *établissement commandité* pour **établissement d'accueil**.

collégial, e, adj. Qui se rapporte à l'enseignement dispensé dans les collèges d'enseignement général et professionnel et dans les établissements assimilés.

Domaine: éducation.

Notes. — 1. L'adjectif **collégial** s'utilise surtout avec les termes **études** et **enseignement**. La dénomination **collège d'enseignement général et professionnel** est réservée aux établissements d'enseignement collégial publics; l'adjectif **cégépien** ne sert qu'à qualifier des réalités propres à ces établissements. **Collégial** et **cégépien** n'étant pas synonymes, on n'emploiera pas *études cégépiennes* ni *enseignement cégépien* pour désigner les études collégiales ou l'enseignement collégial. On dira cependant correctement *activités cégépiennes*, *presse cégépienne*, *vie cégépienne*, etc.

2. Les collèges d'enseignement général et professionnel ne pouvant être que des établissements publics, l'expression **établissement assimilé** désigne aussi bien un établissement d'enseignement collégial privé qu'un établissement d'enseignement collégial public ne portant pas le nom de collège d'enseignement général et professionnel (cégépi).

didacticiel, n. m. Logiciel spécialisé dans l'enseignement d'une discipline, d'une méthode ou de certaines connaissances. Anglais: *courseware*.

Domaine: éducation — didactique — enseignement assisté par ordinateur.

Note. — Il est redondant de dire *didacticiel pédagogique* pour désigner un didacticiel.

d'établissement, adj. Qui émane d'un ou de plusieurs établissements d'enseignement.

Domaine: éducation — administration scolaire.

Notes. — 1. On dira correctement **programme d'établissement, diplôme d'établissement, bulletin d'établissement**. Pour des raisons d'ordre syntaxique, en parlant d'actes administratifs (comme la reconnaissance des acquis et la sanction des études), on dira correctement **reconnaissance par l'établissement, sanction par l'établissement ou reconnaissance interne ou sanction interne**.

2. Il ne faut pas confondre **d'établissement** et **officiel**. Par exemple, un diplôme d'établissement est reconnu par le ministre de l'Éducation, mais n'émane pas du ministère comme le diplôme officiel.

3. Il ne faut pas employer *institutionnel, elle* ou *local, e* pour **d'établissement** ou **par l'établissement**.

Commission de toponymie

aérodrome, n. m. Terrain aménagé pour le décollage et l'atterrissage des avions.

aéroport, n. m. Lieu aménagé pour le trafic aérien, comportant l'ensemble des installations techniques et commerciales nécessaires.

arboretum, n. m. Lieu où l'on fait, dans un but scientifique, la culture et l'étude des arbres forestiers groupés suivant un ordre systématique ou phytogéographique.

arrêt ferroviaire, n. m. Endroit prévu pour l'arrêt facultatif des trains.

bleuetière, n. f. Terrain où abonde le bleuet.

cédrière, n. f. Terrain où abonde le thuya.

Note. — Le **thuya** est communément appelé **cèdre** au Québec.

commune, n. f. Terrain servant de pâturage commun aux animaux de ferme dans un territoire municipal.

Note. — Cette institution remonte au régime français.

domaine, n. m. Propriété foncière d'une certaine étendue, généralement caractérisée par un aménagement architectural ou paysager.

Note. — La définition qui est donnée ici du terme **domaine** concerne la notion en tant qu'entité géographique. Le terme **domaine** est aussi utilisé couramment dans la dénomination de divers types de terrains et de lotissements résidentiels.

estuaire, n. m. Embouchure plus ou moins évasée d'un organisme fluvial, caractérisée par la prédominance des phénomènes marins sur les phénomènes fluviaux.

grève, n. f. Portion dégagée d'un rivage, de faible pente, constituée de matériaux grossiers.

hydrobase, n. f. Plan d'eau pourvu des installations et services nécessaires au trafic des hydravions.

jardin zoologique, n. m. Parc où l'on garde en captivité des animaux sauvages ou exotiques, dans le but d'instruire et de recréer le public.

Note. — L'abréviation de **jardin zoologique** est **zoo** qui se prononce [zoo] et non pas [zu].

parc public, n. m. Espace vert aménagé dans une agglomération en vue de l'agrément de sa population.

plage, n. f. Portion dégagée d'un rivage, de faible pente, constituée de sable ou de galets.

savane, n. f. Terrain bas, parfois marécageux, caractérisé par l'abondance des mousses et la rareté des arbres.

Produits de la pêche
Noms des parties anatomiques commercialisables

Nom commercial français recommandé	Noms anglais usuels	Appellation à proscrire en français	Principales espèces à potentiel commercial
1. aile, n.f.	wing	—	raie ¹
2. aileron ² , n.m.	fin (shark) wing (skate)	aile	requin, raie ¹
3. barbes ³ , n.f.	scallop rings	—	pétoncles et autres pectinidés
4. corail ⁴ , n.m.	coral; roe	rave ⁵	homard, crabes, pétoncles et autres pectinidés
5. foie, n.m.	liver	—	morue, raie, baudroie
6. gonades ⁶ , n.f.	gonads	—	certaines espèces (ex.: oursin)
7. joue, n.f.	cheek	bajoue	morue, flétan, baudroie, raie
8. laitance ⁷ , n.f.	milt; soft roe	laite ⁸	toutes les espèces de poissons
9. langue, n.f.	tongue	—	morue
10. oeufs ⁹ , n.m.	roe; eggs	—	alose, carpe, corégone, aiglefin, hareng, saumon, esturgeon, etc.
11. patte, n.f.	leg	—	crabe royal, crabe des neiges ¹⁰
12. pétoncle ¹¹ (muscle de), n.m.	scallop (meat)	scallop	pétoncle
13. pince, n.f.	claw	—	homard, crabe royal, crabe des neiges et autres crabes
14. queue, n.f.	tail	— scampi ¹⁵	poissons ¹² : baudroie, morue, saumon crustacés ¹³ : homard, langouste ¹⁴ , langoustine ¹⁵ , écrevisse
15. roque ¹⁶ , n.f.	roe	rave ⁵	une multitude d'espèces marines et d'eau douce, particulièrement: morue, corégone, carpe, maquereau, etc.
16. siphon, n.m.	siphon	—	certaines gros mollusques de la côte du Pacifique ¹⁷
17. tentacule, n.m.	tentacle	—	poulpe, pieuvre
18. tête, n.f.	head	—	morue, aiglefin, tile, thazard, etc.

Notes. — 1. Dans le cas des petites raies, on peut utiliser le terme **aileron** pour désigner une petite aile.

2. Nageoire de certains poissons cartilagineux.

3. Les bords externes du manteau des pectinidés (pétoncles).

4. Gonades de certains crustacés et mollusques.

5. Terme à caractère régional.

6. Glandes sexuelles: mâles (testicules); femelles (ovaires).

7. Gonades mâles à maturité.

8. Autre terme utilisé en France.

9. Le nom de l'espèce doit être précisé.
10. Dans le cas du crabe des neiges, les pattes sont généralement vendues sous le nom de sections, c'est-à-dire cinq pattes rattachées à une partie de la face ventrale du céphalothorax.
11. Sous le nom de **pétoncle**, on commercialise le muscle adducteur, parfois accompagné de corail. En art culinaire, le muscle est souvent appelé **noix**.
12. La queue des poissons (dans le contexte de la présente norme) peut comprendre la nageoire caudale et les extrémités des muscles latéraux.
13. La queue d'un crustacé (dans le contexte de la présente norme) est constituée de la partie abdominale, souvent encore dans sa carapace.
14. On vend sous le nom anglais de **lobster tail** des queues de langouste parfois appelées à tort *queues de homard*.
15. Le terme *scampi* pour désigner les queues de langoustine est à proscrire.
16. Gonades femelles à maturité.
17. Le « geoduck » (*Panopea generosa*) et la « clam cheval » (*tresus nuttalli*).

Liste 2. — Termes recommandés

Tout commentaire sur cette liste devra être acheminé au secrétariat de la Commission de terminologie, Office de la langue française, 700, boul. Saint-Cyrille Est, Québec (Québec) G1R 5G7.

Commission de terminologie de l'éducation

éducatif, ive, adj. Qui vise ou qui est propre à éduquer, à former.

Domaine: éducation.

Notes. — 1. Le syntagme formé par l'association de l'adjectif **éducatif** à un substantif n'appartient pas nécessairement en propre au domaine de l'éducation. Exemples: *télévision éducative, jeu éducatif*.

2. L'adjectif **éducatif, ive** ne se dit que des choses et désigne l'effet produit dans les sujets que l'on éduque. Exemples: *jouet éducatif, méthodes éducatives*.

Quant à l'adjectif **éducateur, trice**, il se dit plutôt des personnes, mais aussi des actes, comportements dont le but est d'éduquer. Exemple: *mission éducatrice*.

éducatif, ive, adj. Qui concerne l'éducation, qui est du domaine de l'éducation.

Domaine: éducation.

Notes. — 1. Exemples: *institution éducative* (comme le ministère de l'Éducation), *système éducatif* (ou *d'éducation*).

2. L'adjectif **éducatif** ne saurait remplacer absolument le complément déterminatif. Exemples: *monde de l'éducation, semaine de l'éducation, domaine de l'éducation, budget de l'éducation*.

3. L'adjectif **éducationnel**, en ce sens, est d'un emploi plutôt rare.

préparatoire, adj. Se dit de tout enseignement destiné à faire acquérir à un élève la formation ou les connaissances préalables à l'admission à des études spécialisées ou plus approfondies.

Domaine: éducation — organisation de l'enseignement.

Note. — Par exemple, dans les expressions *classe préparatoire à ... études préparatoires à ...*.

propédeutique, n.f. 1. Programme d'études préparatoires à l'inscription à des études universitaires de deuxième ou de troisième cycle.

2. Par extension, les études reliées à cet enseignement.

Domaine: éducation — enseignement universitaire.

Notes. — 1. Exemples: *être en propédeutique, faire sa propédeutique*.

2. Il ne faut pas confondre **propédeutique** et **cours d'appoint**.

3. Le terme **propédeutique** remplace les termes *prémaîtrise* ou *prédoctorat*.

propédeutique, adj. Qui est relatif à la propédeutique, a lieu, se fait dans le cadre de la propédeutique.

Domaine: éducation — enseignement universitaire.

Note. — Exemple: *cours, trimestre, année propédeutique*.

cours d'appoint, n.m. Cours de mise à niveau que doit suivre un étudiant concurremment avec les cours du programme auquel il a été admis conditionnellement.

Domaine: éducation — enseignement universitaire.

Note. — Il ne faut pas confondre **cours d'appoint** et **propédeutique**.

gestion de l'enseignement, n.f. Mise en oeuvre, au moyen de procédés administratifs, des ressources humaines et matérielles propres à assurer le déroulement, dans les meilleures conditions possibles, des activités d'enseignement et d'apprentissage. Anglais: **instructional management**.

Domaine: éducation.

Notes. — 1. L'expression **gestion de l'enseignement** remplace les expressions *management pédagogique* et *gestion pédagogique*.

2. L'adjectif **pédagogique** ne peut s'appliquer qu'à ce qui se rapporte à la pédagogie, c'est-à-dire à l'art d'enseigner, aux méthodes d'enseignement.

département, n.m. Regroupement, au sein d'un établissement d'enseignement, d'enseignants et d'enseignantes d'une même discipline, ou de disciplines ou de programmes apparentés, à des fins pédagogiques et administratives. Anglais: **department**.

Domaine: éducation.

carte scolaire, n.f. Inventaire des établissements d'enseignement ou des organismes scolaires d'un territoire, établi dans des buts de description ou de prévision. Anglais: **school map**.

Domaine: éducation — planification de l'enseignement.

Notes. — 1. Le plus souvent, la carte scolaire prend la forme d'une carte géographique sur laquelle sont indiqués les établissements faisant l'objet de l'inventaire. Cependant, tout inventaire géographique d'établissements d'enseignement, qu'il s'agisse d'une liste, d'un répertoire, etc., peut porter le nom de **carte scolaire**.

2. **Carte scolaire** est un générique. Selon les besoins d'un contexte donné, on précisera en parlant de la carte des cégeps, de la carte des universités ou carte universitaire.
3. En adoptant un point de vue différent, on peut parler de **carte des programmes** ou de **carte des enseignements**.

note, n.f. Appréciation, donnée selon un barème, du travail ou de la conduite d'un élève, d'un étudiant. Anglais: **mark**.

Domaine: éducation — docimologie.

Notes. — 1. Une note peut être exprimée au moyen de lettres ou de chiffres.

2. Une note peut être une appréciation quantitative (exemple: 0 à 20) ou qualitative (exemples: bien, très bien, excellent, insuffisant) ou, encore, peut être exprimée en pourcentage (exemple: la note de passage est fixée à 60 sur 100).

3. Dans cette définition, **travail** désigne aussi bien un devoir, une récitation, un examen, une épreuve d'examen, etc.

bulletin scolaire, n.m. Rapport établi périodiquement par l'administration d'un établissement d'enseignement et comportant un relevé des notes d'un élève, des remarques sur son travail et sur son comportement scolaires ainsi que, le cas échéant, un rapport d'assiduité. Anglais: **school report**.

Domaine: éducation — sanction des études — enseignement primaire et secondaire.

relevé de notes, n.m. Liste récapitulative établie par un établissement d'enseignement ou un organisme scolaire, et indiquant les cours suivis par un élève ainsi que la note obtenue pour chacun d'eux. Anglais: **transcript**.

Domaine: éducation — sanction des études — enseignement secondaire et collégial.

Note. — Il ne faut pas employer *bulletin cumulatif uniforme* pour **relevé de notes**.

mention, n.f. Inscription figurant à la suite du titre d'un diplôme et indiquant les études accomplies.

Domaine: éducation — sanction des études — délivrance des diplômes.

Notes. — 1. Le plus souvent la mention sert à indiquer le champ d'études, le programme suivi, l'option choisie.

2. Traditionnellement, la mention est une indication de valeur, de mérite (exemples: excellent, très bien, bien), que l'on retrouve aussi bien sur des diplômes ou des bulletins, ou accompagnant les résultats

d'un examen ou d'un travail. Ce type de mention est de plus en plus rare au Québec.

dossier scolaire, n.m. Ensemble de documents relatifs à un élève. Anglais: **academic record**.

Domaine: éducation — enseignement primaire, secondaire et collégial.

- Notes. — 1. Le dossier scolaire peut comprendre, selon l'établissement ou l'ordre d'enseignement, les notes d'un élève (aussi bien les notes de l'établissement que les notes officielles), des renseignements sur ses antécédents scolaires, sur sa famille, son état physiologique, son développement physique, son comportement scolaire, des renseignements d'ordre psychométrique, etc.
2. L'usage des termes suivants est à rejeter: *dossier étudiant*, *dossier académique*, *dossier cumulatif* et *dossier scolaire individuel cumulatif*.
3. En contexte, on peut dire **dossier de l'élève**.

douance, n.f. Qualité d'une personne douée, c'est-à-dire qui possède des aptitudes supérieures à la moyenne. Anglais: **giftedness**.

Domaine: éducation.

Note. — La douance n'est pas nécessairement une qualité englobant tous les domaines de la connaissance ou tous les champs d'activité. Elle peut se limiter à un seul domaine.

équivalence, n.f. Égalité de valeur reconnue entre des cours, programmes, parties de programmes ou diplômes.

Domaine: éducation — admission.

Notes. — 1. Les unités, cours, programmes reconnus comme équivalents sont dits **admis en équivalence**.

2. Les acquis extrascolaires (expérientiels et autres) peuvent être admis en équivalence.

dispense, n.f. Autorisation qui soustrait un élève à l'obligation de satisfaire à une condition normalement imposée.

Domaine: éducation — admission.

Notes. — 1. Par extension, désigne également la pièce constatant la **dispense**.

2. Exemples: dans des expressions telles *dispense d'âge*, *dispense d'éducation physique*, *dispense de scolarité*, *dispense d'examen*.
3. Le complément indirect du verbe **dispenser** est introduit par la préposition *de*. Exemples: *dispenser de devoirs* (construction simple indirecte); *dispenser un élève d'éducation physique* (construction multiple).

substitution, n.f. Décision administrative autorisant un élève à s'inscrire à un cours en remplacement d'un autre normalement prévu à son programme d'études.

Domaine: éducation — admission.

attestation de scolarité, n.f. Pièce officielle faisant foi du nombre d'années d'études accomplies par une personne, ou du nombre d'années qui lui sont reconnues.

Domaine: éducation — reconnaissance des acquis.

Note. — L'**attestation de scolarité** est délivrée notamment aux personnes se destinant à l'enseignement.

attestation d'équivalence, n.f. Pièce officielle établissant la correspondance ou l'égalité de valeur entre les études faites par une personne à l'intérieur ou à l'extérieur de l'actuel système scolaire du Québec et une classe ou un programme d'études de ce système.

Domaine: éducation — administration scolaire et universitaire.

Notes. — 1. Une personne s'inscrivant à un programme d'études peut obtenir une **attestation d'équivalence** pour des cours suivis dans un autre programme.

2. Une **attestation d'équivalence** peut être accordée pour des études faites à l'extérieur du Québec ou avant le début de ce qui est communément appelé *l'actuel système scolaire du Québec*.

reconnaissance des acquis, n.f. Reconnaissance du savoir ou des savoir-faire acquis par les études ou par l'expérience.

Domaine: éducation — reconnaissance des acquis.

Note. — On désigne par **reconnaissance officielle** la reconnaissance des acquis faite par le ministère de l'Éducation ou, le cas échéant, par un autre ministère.

secteur professionnel, n.m. Regroupement de spécialités apparentées à des fins d'organisation de l'enseignement.

Domaine: éducation — enseignement professionnel.

Notes. — 1. Exemple: À l'enseignement collégial, le secteur professionnel de l'aéronautique comprend les spécialités suivantes: techniques de fabrication, pilotage d'aéronefs, entretien d'aéronefs et avionique.

2. Dans l'enseignement secondaire et collégial, le terme **secteur professionnel** remplace les expressions *champ professionnel* et *branche professionnelle*.

spécialité, n.f. Division d'un secteur professionnel correspondant à une activité particulière.

Domaine: éducation — enseignement professionnel.

Notes. — 1. Exemple: La céramique est une spécialité du secteur des arts appliqués.

2. Il ne faut pas employer *spécialisation* pour **spécialité**.

Spécialisation désigne l'action de se spécialiser, c'est-à-dire de se consacrer à l'étude d'un domaine particulier d'une science, d'une technique.

cours complémentaire, n.m. Cours que choisit l'élève pour compléter son programme d'études.

Domaine: éducation — enseignement collégial.

Notes. — 1. Le programme d'études collégiales comprend trois types de cours: les **cours obligatoires**, les **cours du champ d'études** et les **cours complémentaires**.

2. Il est pléonastique d'employer *cours complémentaire au choix* pour **cours complémentaire**.

plan de cours, n.m. Présentation du contenu et des objectifs d'un cours pouvant comprendre, entre autres, des indications d'ordre méthodologique, une bibliographie, les modalités de participation au cours ainsi que les modalités d'évaluation des apprentissages. Anglais: **course outline, syllabus**.

Domaine: éducation.

Note. — *Syllabus* n'a pas ce sens en français.

tronc commun, n.m. Ensemble des cours que doivent suivre tous les élèves inscrits à des programmes apparentés.

Domaine: éducation — programmes d'études.

formateur, formatrice, n. Personne qui conçoit, organise ou anime des activités de formation continue. Anglais: **adult educator**.

Domaine: éducation — formation continue — appellation d'emploi.

Note. — L'expression *éducateur d'adultes* est à rejeter.

admission, n.f. Acte administratif par lequel un établissement d'enseignement accorde, à une personne ayant satisfait à certaines conditions, le droit de s'inscrire à un programme ou à des cours. Anglais: **admission**.

Domaine: éducation — administration scolaire.

Note. — L'admission, telle qu'elle est ici définie, désigne l'aboutissement du processus d'admission. Par extension, **admission** désigne également l'ensemble du processus.

inscription, n.f. Acte administratif qui consiste à consigner dans les registres d'un établissement d'enseignement des renseignements personnels sur un élève, ainsi que le programme qu'il a choisi. Anglais: **enrollment, enrolment, registration**.

Domaine: éducation — administration scolaire.

cohorte, n.f. Ensemble des élèves fréquentant ou ayant fréquenté la même classe (échelon du programme d'études) au cours du même intervalle de temps.

Domaine: éducation — statistiques scolaires.

Notes. — 1. Il ne faut pas confondre **cohorte** et **génération**. La génération comprend l'ensemble des personnes nées la même année.

2. Il ne faut pas confondre **cohorte** et **promotion**. La promotion comprend l'ensemble des diplômés d'un établissement d'enseignement, ayant terminé, la même année, un programme d'études sanctionné par un même diplôme.

cycle, n.m. Division de l'enseignement.

Domaine: éducation — organisation de l'enseignement.

Notes. — 1. L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire comprennent chacun deux cycles: le **premier cycle** et le **second cycle**. En contexte, on écrira: le premier cycle de l'enseignement primaire et, de façon abrégée, le premier cycle du primaire, le premier cycle primaire.

2. Au primaire, le premier cycle comprend les classes de première, deuxième et troisième année. Le second cycle comprend les classes de quatrième, cinquième et sixième année.

Au secondaire, le premier cycle comprend les classes de première et de deuxième année. Le second cycle comprend les classes de troisième, quatrième et cinquième année. L'enseignement professionnel peut comporter des classes supplémentaires.

3. Au Québec, l'enseignement universitaire est divisé en trois cycles: le premier cycle, qui comprend les études conduisant au baccalauréat; le deuxième cycle, qui comprend les études conduisant à la maîtrise; le troisième cycle, qui comprend les études conduisant au doctorat.

moniteur, monitrice, n. Auxiliaire d'un enseignant ou d'une enseignante qui a généralement pour fonction d'assurer la formation pratique. Anglais: **monitor**.

Domaine: éducation — appellations d'emploi.

Note. — Dans le domaine de l'enseignement de la langue seconde, le moniteur de langue seconde est chargé, entre autres, d'assurer les répétitions, de diriger les exercices ou les travaux de petits groupes.

monitorat, n.m. Fonction de moniteur ou de monitrice.

Domaine: éducation.

Commission de toponymie

about, n.m. Espace résiduel entre deux rangs, résultant d'un découpage cadastral.

bois, n.m. Étendue de terrain peuplée d'arbres, habituellement associée à l'habitat humain.

bosquet, n.m. Groupe d'arbres et d'arbustes servant le plus souvent à des fins utilitaires ou décoratives.

bras mort, n.m. Bras abandonné d'un cours d'eau, où souvent stagnent les eaux.

champ, n.m. Pièce de terre cultivable.

fondrière, n.f. Terrain bas souvent envahi par l'eau et généralement bourbeux.

Note. — Le terme *baissière* est impropre dans ce sens.

forêt, n.f. Vaste étendue de terrain peuplée d'arbres.

kettle, n.m. Cavité en forme de chaudron résultant de la fusion tardive d'un culot de glace dans une plaine d'accumulation.

marais, n.m. Nappe d'eau stagnante de faible profondeur, envahie par la végétation aquatique.

marécage, n.m. Étendue de terrain imprégnée ou recouverte d'eau, occupée par une végétation surtout arbustive.

pépinière, n.f. Terrain où l'on cultive de jeunes végétaux en vue de leur transplantation.

tourbière, n.f. Formation végétale en terrain humide, résultant de l'accumulation de matières organiques partiellement décomposées.

bureau de poste, n.m. Établissement où s'exerce le service du courrier pour un territoire donné.

bureau de poste militaire, n.m. Bureau de poste exploité par le ministère de la Défense nationale.

centre de ski, n.m. Lieu pourvu d'installations élémentaires pour la pratique du ski.

centre de villégiature, n.m. Lieu de séjour pour les vacanciers.

dépôt forestier, n.m. Centre d'approvisionnement et de ravitaillement d'une exploitation forestière, comprenant un ensemble de bâtiments devant être en usage pendant plusieurs années.

ensemble résidentiel, n.m. Groupement important d'habitations collectives ou individuelles auquel sont adjoints des éléments d'équipement collectif et qui présente une certaine unité architecturale.

fort, n.m. Ouvrage de fortification autrefois destiné à protéger un lieu stratégique.

forêt expérimentale, n.f. Territoire forestier dont la gestion est confiée à un organisme de recherche avec le mandat d'y pratiquer des observations et des expériences propres au développement des sciences pures et appliquées.

parc de récréation, n.m. Parc destiné en priorité à favoriser la pratique d'une variété d'activités récréatives de plein air dans le respect du milieu naturel.

station de ski, n.f. Lieu pourvu d'importantes installations destinées à la pratique du ski et au séjour des skieurs.

station forestière, n.f. Établissement constitué d'un territoire forestier aménagé de façon polyvalente ainsi que d'un ensemble d'installations, de bâtiments et d'équipements, destiné à l'éducation, à la démonstration, à la recherche et à l'expérimentation forestières.

station radar, n.f. Endroit où sont regroupées les installations nécessaires au fonctionnement d'un radar.

terrain de camping, n.m. Espace aménagé en vue du séjour des campeurs.

Note. — En contexte, ce terme peut se réduire à **camping**.

village forestier, n.m. Agglomération sans statut juridique établie en forêt, regroupant des travailleurs forestiers et leurs familles.

Horticulture fruitière

bleuetier, n.m. Arbuste ligneux (Éricacées) à feuilles coriaces qui produit le bleuet.

Assurances

assurance I.A.R.D., n.f. Branche d'assurance dont l'objet est de garantir les dommages subis par les biens de l'assuré. Anglais: **general insurance, casualty insurance**.

Note. — Le terme **assurance I.A.R.D.** est la forme abrégée de **assurance incendie, accident, risques divers**.

Relations de travail

rajustement de salaire, n.m. Remaniement des salaires en fonction de divers critères. Anglais: **salary adjustment, wage adjustment**.

Administration

entrepreneur, n.m. Personne qui mobilise et qui gère des ressources humaines et matérielles pour créer, développer et implanter des entreprises. Anglais: **entrepreneur**.

Note. — L'expression *les entrepreneurs* sert à désigner l'ensemble des entrepreneurs.

entrepreneuriat, n.m. Fonction d'une personne qui mobilise et gère des ressources humaines et matérielles pour créer, développer et implanter des entreprises. Anglais: **entrepreneurship**.

Note. — Pour désigner le champ d'étude on pourra utiliser l'expression *étude d'entrepreneuriat*.

entrepreneurial, e, adj. Marqué du dynamisme caractéristique de l'entrepreneur. Anglais: **entrepreneurial**.

entrepreneurial, e, adj. Relatif à l'entrepreneur et à l'entreprise. Anglais: **entrepreneurial**.

esprit d'entreprise, n.m. Volonté ou goût de mettre en oeuvre et de réaliser des entreprises sociales ou commerciales. Anglais: **entrepreneurship**.

Chasse et pêche

pourvoierie, n.f. Établissement qui offre aux chasseurs et aux pêcheurs des installations et des services tels le logement, le transport, la location d'équipements et surtout la possibilité de pratiquer la chasse et la pêche sportives.

Note. — Le terme **pourvoierie** est un québécoisisme.

pourvoyeur, n.m. Au Québec, personne à qui les pouvoirs publics ont accordé le droit d'exploiter une pourvoierie à des fins commerciales.

Soumissions — Demandes de

Ville de Blainville (Groulx)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Richard Blouin, greffier à l'hôtel de ville, 1000, rue de la Mairie, ville de Blainville, comté de Groulx, QC, jusqu'à 14 h, le mardi 11 septembre 1984 et l'adjudication se fera à 19 h 30, le même jour, à la salle du conseil, 990, chemin du Camp-Bouchard, ville de Blainville, comté de Groulx, QC, pour l'achat de 3 999 000 \$ d'obligations de la ville de Blainville datées du 15 octobre 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11 % ni supérieur à 14 % payable semi-annuellement les 15 avril et 15 octobre de chaque année.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 octobre 1984.

Tableau d'amortissement — 3 999 000 \$

Année	Capital
15 octobre 1985	72 000 \$
15 octobre 1986	81 000
15 octobre 1987	91 000
15 octobre 1988	103 000
15 octobre 1989	118 000
15 octobre 1989	3 534 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la Caisse populaire de Blainville ou à La Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Blainville s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 octobre 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 581 — 1 118 000 \$ renouvellement d'emprunt; 603 — 161 000 \$ acquisition de terrains; 608 — 8 600 \$ amélioration de quartiers; 637 (637-1) — 156 600 \$ aqueduc, égouts, voirie; 639 — 551 800 \$ aqueduc, égouts, voirie, éclairage; 640 (640-1) — 80 800 \$; 642 — 236 700 \$ aqueduc, égouts, voirie; 644 — 1 048 700 \$ travaux municipaux; 646 — 25 000 \$ honoraires professionnels; 651 — 4 500 \$ égouts; 652 — 9 800 \$ acquisition de lots; 657 — 15 000 \$ voirie, éclairage; 664 — 100 100 \$; 676 — 12 300 \$ voirie; 687 — 300 000 \$ voirie, éclairage; 690 — 85 100 \$ aqueduc, égouts, voirie; 702 — 85 000 \$ modification station de pompage.

Les soumissions seront ouvertes le mardi 11 septembre 1984 à 14 h et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 19 h 30, le même jour, à la salle du Conseil, 990, chemin du Camp-Bouchard, ville de Blainville, comté de Groulx, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Blainville, comté de Groulx, le 13 août 1984

Le greffier,
RICHARD BLOUIN

Hôtel de ville
100, rue de la Mairie
ville de Blainville
comté de Groulx, QC J7C 3B5
téléphone: 430-2442, code 514

36905

Ville d'East-Angus (Mégantic-Compton)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville d'East-Angus» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 955 000 \$ d'obligations de la ville d'East-Angus datées du 15 octobre 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11 % ni supérieur à 14 % payable semi-

annuellement les 15 avril et 15 octobre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mercredi 12 septembre 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 octobre 1984.

Tableau d'amortissement — 955 000 \$

Année	Capital
15 octobre 1985	45 000 \$
15 octobre 1986	50 000
15 octobre 1987	56 000
15 octobre 1988	63 000
15 octobre 1989	71 000
15 octobre 1989	670 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville d'East-Angus s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 octobre 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 333 — 205 000 \$ forage d'un puits et construction d'une station de pompage; 352 — 750 000 \$ consolidation de déficit.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représen-

tant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mercredi 12 septembre 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 12 septembre 1984 à 17 h, à l'hôtel de ville, 146, rue Angus nord, ville d'East-Angus, comté de Mégantic-Compton, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville d'East-Angus, comté de Mégantic-Compton, le 13 août 1984

Le secrétaire-trésorier,
MICHEL ROY

Hôtel de ville
146, rue Angus nord
ville d'East-Angus
comté de Mégantic-Compton, QC J0B 1R0
téléphone: 832-2868, code 819 36906

Ville de Saint-Hubert
(Vachon)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Saint-Hubert» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 3 699 000 \$ d'obligations de la ville de Saint-Hubert datées du 15 octobre 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11 % ni supérieur à 14 % payable semi-annuellement les 15 avril et 15 octobre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mercredi 12 septembre 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 octobre 1984.

Tableau d'amortissement — 3 699 000 \$

Année	Capital
15 octobre 1985	100 000 \$
15 octobre 1986	109 000
15 octobre 1987	122 000
15 octobre 1988	134 000
15 octobre 1989	148 000
15 octobre 1989	3 086 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Saint-Hubert s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 octobre 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant total de 2 084 000 \$; SH-310 — 160 000 \$; SH-355 — 190 000 \$ aqueduc, égouts; SH-394 — 460 000 \$ voirie; SH-416 — 475 000 \$; SH-484 — 330 000 \$ aqueduc, égouts.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mercredi 12 septembre 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 12 septembre 1984 à 20 h, à l'hôtel de ville, 5900, boulevard Cousineau, ville de Saint-Hubert, comté de Vachon, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Saint-Hubert, comté de Vachon, le 13 août 1984

Le greffier,
BERNARD HOULE

Hôtel de ville
5900, boulevard Cousineau
ville de Saint-Hubert
comté de Vachon, QC J3Y 7K8
téléphone: 676-7744, code 514

36907

Cantons unis de Wendover et Simpson
(Drummond)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations du cantons unis de Wendover et Simpson» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 292 000 \$ d'obligations du cantons unis de Wendover et Simpson datées du 15 octobre 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11 % ni supérieur à 14 % payable semi-annuellement les 15 avril et 15 octobre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mardi 11 septembre 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3

(téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 octobre 1984.

Tableau d'amortissement — 292 000 \$

Année	Capital
15 octobre 1985	4 000 \$
15 octobre 1986	4 000
15 octobre 1987	4 000
15 octobre 1988	5 000
15 octobre 1989	6 000
15 octobre 1989	269 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste

des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Le cantons unis de Wendover et Simpson s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 octobre 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 250 — 281 000 \$; 357 — 11 000 \$ renouvellements d'emprunt.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mardi 11 septembre 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 11 septembre 1984 à 19 h 30, au pavillon des loisirs, 565, rue Victorin, Drummondville-Nord, comté de Drummond, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Cantons unis de Wendover et Simpson, comté de Drummond, le 13 août 1984

La secrétaire-trésorière,
CHRISTIANE RENÉ

Bureau municipal
1250, rue Proulx
Drummondville-Nord
comté de Drummond, QC J2C 5A2
téléphone: 477-4530, code 819

36908

Vente à la folle enchère

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES ET HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Montréal

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

Nos 500-05-014314-833

500-05-015817-834 (Bref noté)

BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, contre SAVERIO MAIORINO, résidant et domicilié au 7572, Rollin, Montréal, dit district, défendeur, et GIUSEPPA COLETTI, résidant et domiciliée au 7572, Rollin, Montréal, district de Montréal, mise en cause, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

L'immeuble de la partie défenderesse:

« Un emplacement ayant front sur le boulevard Saint-Laurent, en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant:

a) La partie sud-ouest du lot numéro mille trois cent quatre-vingt-treize de la subdivision officielle du lot originaire numéro onze (11-ptie S.-O. 1393), aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-Saint-Louis, division d'enregistrement de Montréal. Ladite partie de lot est bornée comme suit: au nord-est par la partie nord-est du lot numéro 11-1393 faisant partie du boulevard Saint-Laurent, au sud-est par une autre partie du lot 11-1392, au sud-ouest par une ruelle portant le numéro 11-409 et au nord-ouest par la partie sud-ouest du lot numéro 11-1394, tous dudit cadastre et de figure irrégulière. Cette partie de lot mesure vingt-cinq pieds (25 pi) de largeur en front dans sa ligne nord-est le long du côté sud-ouest du boulevard Saint-Laurent, à une profondeur de quarante-sept pieds et cinquante centièmes de pied (47,50 pi), la largeur rétrécit à vingt-quatre pieds et cinquante-huit centièmes de pied (24,58 pi); de là, la même largeur pour une profondeur additionnelle de trente-neuf pieds et cinquante centièmes de pied (39,50 pi), l'arrière dudit lot; une profondeur totale de quatre-vingt-sept pieds (87 pi) dans sa ligne nord-ouest, contenant en superficie deux mille cent quarante-neuf pieds carrés (2 149 pi²), et

b) une partie du lot numéro mille trois cent quatre-vingt-douze de la subdivision officielle du lot originaire numéro onze (11-ptie de ptie 1392), aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-Saint-Louis, division d'enregistrement de Montréal. Ladite partie de lot est bornée comme suit: au sud-est par une autre partie de partie dudit lot numéro 11-1392, au sud-ouest par une ruelle portant le numéro 11-409, au nord-ouest par la partie sud-ouest du lot numéro 11-1393 ci-devant décrite. Ladite partie de lot, de figure irrégulière, mesure un pied (1 pi) de largeur dans sa ligne sud-ouest le long du côté nord-est de la ruelle portant le numéro 11-409; telle largeur de un pied (1 pi) pour une profondeur de trente-neuf pieds et cinquante centièmes de pied (39,50 pi); de là, ladite largeur de un pied (1 pi) diminuant à rien jusqu'à l'intersection du côté sud-ouest du boulevard Saint-Laurent, contenant en superficie soixante-trois pieds carrés et soixante-quinze centièmes de pied carré (63,75 pi²), mesures anglaises.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, plus particulièrement une maison à trois (3) étages de hauteur, contenant un local commercial et des logements d'habitations privées et portant les numéros 7102, 7104, 7104A, 7106 et 7106A dudit boulevard Saint-Laurent, ville de Montréal, dont les murs latéraux sont mitoyens.

Tel que le tout se trouve présentement, avec tous les droits, circonstances et dépendances s'y rattachant, de même qu'avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, le tout sans aucune exception ni réserve; avec droit de passage en commun dans la ruelle sise à l'arrière dudit immeuble avec tous autres y ayants droit et avec et sujet à une servitude de droit de vue, créée dans un acte enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1733915 et également avec et sujet à une autre servitude de droit de vue, tel qu'il appert de l'acte enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 2936368. »

La mise à prix est fixée à 29 276,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être revendu à la folle enchère au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-

Antoine est, local 7.81, le PREMIER jour d'OCTOBRE 1984 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 13 août 1984

36910

Vente par licitation

Montréal

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-04-000337-825

LOUISE BELLEFLEUR, demanderesse-requérante, contre **GILLES CHESNEL**, défendeur-intimé et **LE RÉGISTRATEUR** de Chambly, mis en cause.

Conformément à un jugement rendu par l'honorable juge John Gomery de la Cour supérieure du district de Montréal, daté le 6 juin 1984, ordonnant la vente de l'immeuble suivant:

« Un immeuble sis à Longueuil, ayant front sur la rue Saint-Georges, composé des lots connus et désignés au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil, sous les numéros sept cent quatre-vingt-neuf et sept cent quatre-vingt-dix du lot originaire numéro cent quarante-trois (143-789 et 790) dudit cadastre, circonstances et dépendances. Avec bâtisses y érigées, notamment une maison portant les nos 1650 et 1652, rue Saint-Georges et avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes et occultes, légales et constituées attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 12 857,10 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le DOUZIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 14 août 1984

36911

Pour être vendus au bureau du shérif, palais de justice de Val-d'Or, salle numéro trois, 900, 7^e Rue, le JEUDI QUATRIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
DENISE COULOMBE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Val-d'Or, le 10 août 1984

36836

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Abitibi

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
Nos 615-05-000008-841
615-18-000009-842

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, corporation légalement constituée, ayant un bureau à Val-d'Or, district d'Abitibi, partie demanderesse, contre JEAN NOËL LALIBERTÉ, domicilié au 500, rue Renaud, Malartic, district d'Abitibi, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement d'Abitibi, 891, 3^e Rue ouest, Amos, mis en cause.

« Le lot numéro 202 de la subdivision du bloc numéro 16 et le lot numéro 145 de la subdivision du bloc numéro 15, aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Fournière, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 7 087,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi, au moment de l'adjudication.

Arthabaska

Saisie exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Arthabaska
Nos 415-05-000281-823 C.S.A.
415-18-000030-843 Shérif Arth.

LA BANQUE DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant un important bureau au 931, boulevard Bois-Francs sud, Arthabaska, district d'Arthabaska, demanderesse, contre MARCEL PERREAULT, route rurale no 2, Tingwick, et CLAUDE PERREAULT, route rurale no 2, Tingwick, défendresse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement d'Arthabaska, mis en cause.

« 1. Une terre contenant environ cent vingt-cinq acres (125 ac) en superficie, connue aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour le canton de Tingwick, comme étant la partie du lot numéro deux cent quarante-sept et l'arpent sud-ouest, plus ou moins, du lot numéro deux cent quarante-six (ptie 247 et arp S.-O. 246), bornée au sud-est et au nord-ouest aux cordons, au sud-ouest au lot numéro 248 et au nord-est au résidu dudit lot numéro 246, appartenant à veuve Hormidas Perreault ou représentants, lesdits lots étant contigus.

À distraire: un terrain ou emplacement de forme irrégulière situé au nord-ouest du chemin public connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour le canton de Tingwick, comme étant une partie du lot numéro deux cent quarante-sept (ptie 247); mesurant ledit emplacement sept cent vingt-cinq pieds (725 pi) en front au sud-est, le long du chemin public, à partir du lot 248; de ce point en direction nord-ouest et perpendiculairement à la route d'une longueur de cent vingt pieds (120 pi) de ce point en direction nord-est et à angle droit d'une longueur de seize pieds (16 pi) de ce point en tournant à angle droit, en direction nord-ouest d'une longueur de quatre cent quatre-vingt-cinq pieds (485 pi) formant le côté nord-est; sept cent quarante-huit pieds (748 pi) de largeur à l'arrière le

long du cordon; et, trois cent cinquante pieds (350 pi) d'un côté au sud-ouest, le long du lot 248. Le tout plus ou moins et mesures anglaises. Borné ledit terrain comme suit: en front, au sud-est, par le chemin public, d'un côté, au nord-est, par le résidu du lot 247; à l'arrière, au nord-ouest, par le cordon et de l'autre côté, au sud-ouest, par le lot 248. Le tout avec maison dessus construite, circonstance et dépendances. Ledit terrain a été vendu à Cyrille Perreault en vertu de l'acte de vente enregistré à la division d'enregistrement d'Arthabaska, Arthabaska, le trente juillet mil neuf cent soixante et onze (30 juillet 1971), sous le numéro 167662.

Un emplacement à prendre du lot numéro deux cent quarante-sept (ptie 247) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour le Troisième Rang du canton de Tingwick. Ledit emplacement mesure deux cent cinquante pieds (250 pi), plus ou moins et mesures anglaises. Ledit immeuble est borné comme suit: en front, au sud-est, par le chemin public, d'un côté, au sud-ouest, par la partie du lot 247 appartenant à Cyrille Perreault et à l'arrière, au nord-ouest, et de l'autre côté, au nord-est, par le résidu du lot 247 demeurant la propriété de Marcel Perreault. Sans bâtisse (lors de la vente), lui appartenant en vertu de l'acte enregistré à Arthabaska, le dix-huit novembre mil neuf cent soixante-quinze (18 novembre 1975), sous le numéro 191379.

Pour plus de précision, ladite partie sud-ouest du lot deux cent quarante-six (ptie S.-O. 246) du susdit cadastre officiel du canton de Tingwick est bornée comme suit: en front, au nord-ouest, par le cordon; en arrière, au sud-est, par le cordon; d'un côté, au nord-est, par le résidu dudit lot 246, et de l'autre côté, au sud-ouest, par le lot 247, susdit cadastre.

Pour plus de précision, ladite partie du lot deux cent quarante-sept (ptie 247), susdit cadastre du canton de Tingwick se divise en deux parties non contiguës, lesquelles deux parties sont respectivement bornées de la façon suivante:

a) Partie du lot deux cent quarante-sept (ptie 247) du cadastre officiel du canton de Tingwick, bornée en front, au nord-ouest, par le chemin du rang III; en arrière, au sud-est, par le cordon; d'un côté, au nord-est, par partie du lot 246; et de l'autre côté, au sud-ouest, par le lot 248, tous du susdit cadastre;

b) Partie du lot deux cent quarante-sept (ptie 247) du cadastre officiel du canton de Tingwick, bornée en front, au nord-ouest, par le cordon du rang II; en arrière, au sud-est, par partie du lot 247; d'un côté, au sud-ouest, par partie du lot 247; et de l'autre côté, au nord-est, par partie de lot 246, tous du susdit cadastre.

2. Une autre terre contenant cinquante et un acres (51 ac) en superficie, connue aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour ledit canton de Tingwick, comme étant une partie du lot numéro deux cent quarante-neuf (ptie 249).

À distraire dudit lot la partie vendue au ministère de la Voirie, par acte enregistré à la division d'enregistrement d'Arthabaska, Arthabaska, sous le numéro 131553, mesurant environ vingt-huit pieds carrés (28 pi²) en superficie.

Pour plus de précision, ladite partie du lot deux cent quarante-neuf (ptie 249) du susdit cadastre officiel du canton de Tingwick, ci-dessus décrite au paragraphe 2, est bornée comme suit: en front, au nord-ouest, par le chemin public du rang III, en arrière, au sud-est, par le cordon; d'un côté, au nord-est, par le lot 248; et de l'autre côté, au sud-ouest, par le lot 251, tous du susdit cadastre.

3. Une autre terre mesurant environ cent six acres (106 ac) en superficie, connue aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour ledit canton de Tingwick, comme étant les parties des lots numéros deux cent cinquante et un, deux cent cinquante-deux et deux cent cinquante-trois (ptie 251, ptie 252 et ptie 253).

À distraire

a) un lopin de terre de forme triangulaire, mesurant cent dix pieds de front le long du chemin public, à prendre sur le lot numéro deux cent cinquante-deux (252) et vendu par F.X. Talbot à Philius Laroche, aux termes de l'acte enregistré à la division d'enregistrement d'Arthabaska, Arthabaska, le deux mai mil huit cent quatre-vingt-dix (1890) (2 mai) sous le numéro 24954, B. 32. Lequel lopin finissant en pointe au nord-est et borné: en avant, vers l'est au chemin du Troisième Rang, du côté nord-est au point d'intersection du chemin du Troisième Rang et du chemin séparant les Deuxième et Troisième Rangs dudit canton, au nord-ouest au chemin séparant les Deuxième et Troisième Rangs dudit canton et au sud-ouest par le résidu du lot 252.

b) Un lopin de terre de forme irrégulière mesurant environ trois mille quatre cent deux pieds carrés en superficie, à prendre sur le lot numéro deux cent cinquante et un (251), vendu par Norbert Perreault au ministère de la Voirie, par acte enregistré à Arthabaska, le trois octobre mil neuf cent soixante et un (3 octobre 1961), sous le numéro 131588.

c) Un emplacement mesurant deux cents pieds de largeur sur une profondeur de trois cents pieds, plus ou moins, à prendre du lot numéro deux cent cinquante-trois (253), lequel emplacement est borné comme suit: en front, à l'ouest, par le chemin public, d'un côté, au

nord, par le lot 251 dudit rang et cadastre et des autres côtés par le résidu du lot 253. Cet emplacement appartient à Marcel Perreault aux termes de l'acte de vente par Norbert Perreault, acte enregistré à Arthabaska, le six juin mil neuf cent soixante-trois (6 juin 1963), sous le numéro 136925.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour plus de précision, ladite partie du lot deux cent cinquante et un (ptie 251) du cadastre officiel du canton de Tingwick, ci-dessus décrite au paragraphe 3, est bornée ainsi qu'il suit: en front, au nord-ouest, par le chemin menant de Warwick à Tingwick; en arrière, au sud-est, par le cordon; d'un côté, au nord-est, par partie du lot 249; et de l'autre côté, au sud-ouest, par partie du lot 253, tous du susdit cadastre.

Pour plus de précision, ladite partie du lot deux cent cinquante-deux (ptie 252) du cadastre officiel du canton de Tingwick, ci-dessus décrite au paragraphe 3, est bornée ainsi qu'il suit: en front, au nord-ouest, par le chemin public du rang III; en arrière, au sud-est, par le chemin menant de Warwick à Tingwick; d'un côté, au sud-ouest, par partie du lot 253; et de l'autre côté, au nord-est, par partie du lot 252 appartenant à Philias Laroche ou représentants.

Pour plus de précision, ladite partie du lot deux cent cinquante-trois (ptie 253) du cadastre officiel du canton de Tingwick, ci-dessus décrite au paragraphe 3, se divise en deux parties non contiguës, lesquelles deux parties sont respectivement bornées comme suit:

a) Partie du lot deux cent cinquante-trois (ptie 253) du cadastre officiel du canton de Tingwick, bornée en front, vers l'est, par le chemin menant de Warwick à Tingwick, en arrière, au nord-ouest, par le chemin du rang III; d'un côté, au nord-est, par partie du lot 252; et de l'autre côté, au sud-ouest, par partie du lot 254, tous du susdit cadastre.

b) Partie du lot deux cent cinquante-trois (ptie 253) du cadastre officiel du canton de Tingwick, bornée en front, au nord-ouest, partie par le chemin menant de Warwick à Tingwick et partie par la partie du lot 253 appartenant à Marcel Perreault; en arrière, au sud-est, par le cordon; d'un côté, au nord-est, partie par partie du lot 251 et partie par partie du lot 253; et de l'autre côté, au sud-ouest, par partie du lot 254, tous du susdit cadastre.

4. Une terre mesurant cinquante-deux acres et demi (52 ½ ac) en superficie, connue aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour le canton de Tingwick, comme étant le lot numéro deux cent quarante-huit (248), sans bâtisse.

5. La moitié sud-ouest du lot de terre numéro quinze du Deuxième Rang du canton de Tingwick, mesurant cent acres (100 ac) en superficie, plus ou moins, connue aux plan et livre de renvoi officiels de cadastre pour le canton de Tingwick, comme étant une partie du lot numéro cent cinquante-six (ptie 156) avec grange dessus érigée.

À distraire:

a) la partie de terrain appartenant à C.N.R. et à l'usage du chemin de fer de la lisière vendue au ministère de la Voirie, par acte enregistré à Arthabaska sous le numéro 131589.

b) Un emplacement mesurant cinq cent soixante pieds (560 pi) de largeur en front au sud-est, cinq cent soixante-seize pieds (576 pi) de largeur à la profondeur au nord-ouest, quatre cent quatre-vingt-sept pieds (487 pi) de profondeur du côté sud-ouest et deux cent quatre-vingt-deux pieds (282 pi) de profondeur du côté nord-est, le tout plus ou moins et mesures anglaises. Cet emplacement appartient à Mlle Julie Morand, aux termes de l'acte enregistré à Arthabaska, le 25 août 1977, sous le numéro 203426.

Pour plus de précision, ladite partie du lot cent cinquante-six (ptie 156) du cadastre officiel du canton de Tingwick, ci-dessus décrite au paragraphe 5, se divise en deux parties non contiguës, lesquelles deux parties sont respectivement bornées comme suit:

a) Partie du lot cent cinquante-six (ptie 156) du cadastre officiel du canton de Tingwick, située du côté nord-ouest du chemin de fer, bornée en front, au sud-est, par le chemin de fer, en arrière, au nord-ouest, par le cordon du rang I, d'un côté, au nord-est, par partie du lot 155; et de l'autre côté, au sud-ouest, par partie du lot 157, tous du susdit cadastre.

b) Partie du lot cent cinquante-six (ptie 156) du cadastre officiel du canton de Tingwick, située du côté nord-ouest du chemin du rang III, bornée comme suit: en front, au sud-est, partie par le chemin du rang III et partie par partie du lot 156 appartenant à Julie Morand; en arrière, au nord-ouest, par le chemin de fer; d'un côté, au sud-ouest, par le lot 157; et de l'autre côté, au nord-est, partie par partie du lot 155 et partie par partie du lot 156 appartenant à Julie Morand ou représentants.

6. Cette partie nord-ouest de la moitié nord-est du lot numéro quinze du Deuxième Rang du canton de Tingwick, contenue entre les terres du Premier Rang de Tingwick et la voie ferrée du C.N.R. connue aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour ledit canton de Tingwick, comme étant la partie nord-ouest des lots numéros cent cinquante-quatre et cent cinquante-cinq (ptie N.-O. 154 et 155) située au nord-ouest du C.N.R.

et bornée au nord-est et au sud-est au chemin de fer et au sud-ouest au lot 156 et au nord-ouest au cordon entre les rangs Un et Deux de Tingwick; sans bâtisse.

Pour plus de précision, ladite partie du lot cent cinquante-quatre (ptie 154) du cadastre officiel du canton de Tingwick, ci-dessus décrite au paragraphe 6, est bornée comme suit: en front, au sud-est, par le chemin de fer, en arrière, au nord-ouest, par le cordon du rang 1, d'un côté, au nord-est, par partie du lot 153; et de l'autre côté, au sud-ouest, par partie du lot 155, tous du susdit cadastre.

Pour plus de précision, ladite partie du lot cent cinquante-cinq (ptie 155), du cadastre officiel du canton de Tingwick, ci-dessus décrite au paragraphe 6, est bornée comme suit: en front, au sud-est, par le chemin de fer, en arrière, au nord-ouest, par le cordon du rang I; d'un côté, au nord-est, par partie du lot 154; et de l'autre côté, au sud-ouest, par partie du lot 156, tous du susdit cadastre.

À la charge des servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant affecter lesdits immeubles et notamment une servitude affectant le lot 154, en faveur de The Shawinigan Water & Power Co. Ltd, enregistré à Arthabaska, le premier octobre mil neuf cent cinquante-trois (1^{er} octobre 1953), sous le numéro 110000 et une servitude également en faveur de The Shawinigan Water & Power Co. Ltd, affectant le lot 156, enregistré à Arthabaska, le dix septembre mil neuf cent cinquante-trois (10 septembre 1953), sous le numéro 109770. »

La mise à prix est fixée à 43 707,00 \$, soit vingt-cinq pour cent de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement d'Arthabaska, palais de justice, 800, Bois-Francs sud, Arthabaska, le MARDI DEUXIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
DENIS NOËL, *avocat*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Arthabaska, le 7 août 1984

36850

Frontenac

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
No 350-05-000075-83
S. 235-18-000020-846-99

CAISSE D'ÉTABLISSEMENT DE LA CHAUDIÈRE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 3500, 6^e Avenue, ville de Saint-Georges-Ouest, comté et district de Beauce, G5Y 5C7, partie demanderesse, contre MARGUERITE HABEL, résidant et domiciliée au 717, rue Principale, Saint-Ferdinand, district de Frontenac, G0N 1N0, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Mégantic, mis en cause.

« Une propriété située au village de Bernierville, comté de Mégantic, connue au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ferdinand, canton d'Halifax, cadastre révisé pour les terrains compris dans la municipalité du village de Bernierville, comme étant une partie de la subdivision numéro vingt-neuf du lot numéro trois cent trente-sept (ptie no 337-29), mesurant dix-neuf pieds de largeur en front sur le chemin Gosford, et environ quarante-six pieds de largeur en arrière au lac William, sur une profondeur de quatre-vingt-seize pieds et trois dixièmes dans la ligne nord-ouest et sur une profondeur de quarante-sept pieds à partir du chemin Gosford le long de l'emplacement de Joseph Philippe Couture ou représentants et ensuite sur une profondeur de trente-sept pieds à partir de l'emplacement de ce dernier jusqu'au lac William, dans la ligne sud-est ce terrain étant borné en front au sud-ouest partie au chemin Gosford et partie à l'emplacement de Joseph Philippe Couture ou représentants, en arrière au nord-est au lac William, d'un côté au nord-ouest à la subdivision numéro vingt-huit du lot trois cent trente-sept appartenant à Victor Bilodeau ou représentants, et de l'autre côté au sud-est partie à l'emplacement de Joseph Philippe Couture sur une profondeur de quarante-sept pieds et partie à la subdivision numéro trente du lot trois cent trente-sept, appartenant à dame G. Lafrance ou représentants, sur une distance de trente-sept pieds, avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Le terrain comprend la subdivision numéro vingt-neuf dudit lot numéro trois cent trente-sept, moins et à distraire la partie de ce lot qui a été vendue par Émilien Gardner à Joseph Philippe Couture.

Le terrain vendu est sujet à un droit de passage à partir du chemin Gosford sur la largeur de dix-neuf pieds à un droit de passage en arrière de la maison de Joseph

Philippe Couture ou représentants, dans l'espace entre les deux maisons, soit environ dix pieds, tel que le tout est établi dans le contrat de vente par Émilien Gardner à Joseph Philippe Couture, fait, le 5 juillet 1961, devant Jean Tétreault, notaire, et enregistré, le 15 juillet 1961, sous le numéro 104172, et sujet à une servitude d'aqueduc et d'égout résultant de l'acte enregistré sous le numéro 113886. »

La mise à prix est fixée à mille quatre cent quatre-vingt-cinq dollars (1 485,00 \$), soit vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Frontenac, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Mégantic, 1760, rue Dublin, Inverness, le DIXIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CLAUDE RANCOURT

Cour supérieure
Bureau du shérif
Thetford-Mines, le 10 août 1984

36861

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Arthabaska
No 415-02-000596-77
S. 235-18-000013-841-99 (Frontenac)

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE PLESSISVILLE, société régie par la Loi sur les sociétés coopératives agricoles, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1800, rue Saint-Laurent, Plessisville, partie demanderesse, contre GILLES LEHOUX, domicilié et résidant à R.R. 1 à Thetford-Mines, district de Frontenac, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Thetford, Thetford-Mines, mis en cause.

« Un terrain situé sur le rang du chemin Craig, canton d'Irlande, comté de Mégantic, mesurant cent vingt-cinq pieds (125 pi) de largeur par quatre-vingt-cinq pieds (85 pi) de profondeur dans les deux lignes, connu au cadastre officiel du canton d'Irlande comme étant une partie du lot numéro sept cent trois (ptie no 703), borné en front, au nord-est, au chemin public, d'un côté, au nord-ouest, à un fossé sur le même lot, lequel fossé formera la borne nord-ouest du terrain présentement vendu, en arrière, au sud-ouest, et de l'autre côté, au sud-est, au résidu de même lot restant la propriété des vendeurs, la borne sud-est du terrain vendu se limitant

à la prairie du vendeur avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. La ligne nord-ouest de l'emplacement présentement vendu se trouve à une distance de neuf cents pieds (900 pi) au sud est de la ligne de division entre les lots numéros sept cent deux et sept cent trois. Avec droit de prendre l'eau dans la source appartenant aux vendeurs sur le lot numéro sept cent sept (no 707) du même cadastre, telle que cette source est décrite dans le titre d'acquisition des vendeurs et avec les mêmes droits, ces derniers ne garantissant pas les capacités de la source ni l'approvisionnement d'eau de l'acquéreur. »

La mise à prix est fixée à quatre mille neuf cent soixante-douze dollars et cinquante cents (4 972,50 \$), soit vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Frontenac, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Thetford, 693, Saint-Alphonse ouest, Thetford-Mines, le VINGT-SIXIÈME jour de SEPTEMBRE 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CLAUDE RANCOURT

Bureau du shérif
Cour supérieure
Thetford-Mines, le 6 août 1984

36832

Iberville

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Iberville
No 755-05-82-840

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE LA SAUVEGARDE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1, complexe Desjardins, Montréal, QC, H5B 1E2, partie demanderesse, contre MADAME GINETTE DESGAGNÉ, demeurant au 612, rue Boisvert, appartement 202, Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, partie défenderesse, contre LE RÉGISTRATEUR de Saint-Jean, 320, Séminaire, Saint-Jean, mis en cause.

Un emplacement situé à Saint-Jean-sur-Richelieu et connu comme étant une partie non subdivisée du lot quarante-deux (ptie 42) du cadastre officiel de la pa-

roisse de Saint-Jean et plus particulièrement décrite comme suit: partant d'un point situé sur la ligne de division des lots 42 et 43, à son intersection avec la ligne d'emprise est de la rue Fernet; de là, vers le sud, suivant un gisement de 183°15'22" suivant l'emprise est de la rue Fernet, une distance de quarante-trois pieds et deux dixièmes (43,2 pi), jusqu'au point de départ; de là, vers l'est, suivant un gisement de 95°44'27", une distance de cent quatre-vingt-dix-sept pieds et trente-six centièmes (197,36 pi); de là, vers le sud, suivant un gisement de 186°16'04", une distance de soixante-treize pieds et cinq dixièmes (73,5 pi); de là, vers l'ouest, suivant un gisement de 275°53'32", une distance de deux cent quatre pieds et soixante centièmes (204,60 pi); de là, vers le nord, suivant l'emprise est de la rue Fernet, suivant un gisement de 13°6'33", une distance de soixante-quatre pieds et sept dixièmes (64,7 pi); de là, vers le nord, suivant l'emprise est de la rue Fernet, suivant un gisement de 3°15'22" une distance de huit pieds et huit dixièmes (8,8 pi), jusqu'au point de départ et bornée ladite partie vers le nord par une partie du lot 42; vers l'est par la rivière Richelieu; vers le sud par une partie du lot 42; vers l'ouest par une partie du lot 42 (rue Fernet). Avec la maison y érigée portant le numéro 755, rue Fernet, Saint-Jean-sur-Richelieu. La superficie ainsi délimitée est de quatorze mille sept cent dix-huit pieds carrés et quatre dixièmes (14 718,4 pi²).

Évaluation municipale: 41 000,00 \$

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation soit 10 352,50 \$, compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Saint-Jean, 320, Séminaire, Saint-Jean, QC, le VINGT-SIXIÈME jour de SEPTEMBRE 1984 à ONZE heures.

Le shérif,
SERGE HÉBERT

Bureau du shérif
Cour supérieure

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 3 août 1984

36833

Joliette

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Joliette

No 705-02-001043-827

GILLES BEAULIEU, demeurant et domicilié au 94, chemin du Golf, Joliette, district de Joliette, partie demanderesse, contre **MARCEL A. ROBIDOUX**, demeurant et domicilié au 21, rue Saint-Paul, Saint-Jean-de-Matha, district de Joliette, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Joliette, mis en cause.

« 1. Une parcelle de terrain connue et désignée comme étant une partie du lot 1026 du cadastre de la paroisse de Saint-Barthélémy, division d'enregistrement de Berthier, et située dans la municipalité de la paroisse de Saint-Barthélémy; cette partie du lot 1026, mesure deux cent dix pieds (210 pi) de largeur par neuf cent soixante pieds (960 pi) de profondeur et est bornée comme suit: en front par le chemin, en arrière par une autre partie du lot 1026, d'un côté par une autre partie du lot 1026 appartenant à Claude Laviolette (enregistrement 149420) et de l'autre côté par une autre partie du lot 1026 appartenant à R. Lafortune; avec la bâtisse portant le numéro d'immeuble 690, le chemin du 9^e Rang York.

2. Une parcelle de terrain connue et désignée comme étant une partie du lot 93 du cadastre de la paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon, division d'enregistrement de Berthier, et situé dans la municipalité de Saint-Charles-de-Mandeville. Cette partie du lot 93 mesure deux (2) arpents de largeur par quatorze (14) arpents de profondeur et bornée d'un côté au sud-est par le lot 93F appartenant à Georges Beausoleil, en front, au sud-ouest, par le chemin public, d'un côté, au nord-est, par une autre partie du lot 93 appartenant à Alfred Paquin et de l'autre côté, au nord-ouest, par une autre partie du lot 93 appartenant à Wilfrid Beausoleil. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du C.P.C., est fixé à la somme de 2 868,48 \$ pour l'immeuble décrit en 1 et à 1 121,00 \$ pour l'immeuble décrit en 2, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendus séparément au bureau de la division d'enregistrement de Berthier, au 180, rue Champlain, Berthierville, le MARDI DEUXIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 8 août 1984

36851

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-003875-839

G. BRIÈRE & FILS INC., 1235, montée Morel, Sainte-Sophie, partie demanderesse, contre **LES BOIS ST-CALIXTE INC.**, 497, rue Notre-Dame, ville de Laurentides, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

1. Le lot numéro trente-neuf (no 39), rang Un, du cadastre officiel du canton de Wexford, division d'enregistrement de Montcalm.
2. Le lot numéro quarante (no 40), rang Un, du cadastre officiel du canton de Wexford, division d'enregistrement de Montcalm.
3. Le lot numéro trente-six (no 36), rang Deux, du cadastre officiel du canton de Wexford, division d'enregistrement de Montcalm.
4. Le lot numéro trente-sept (no 37), rang Deux, du cadastre officiel du canton de Wexford, division d'enregistrement de Montcalm.
5. Le lot numéro trente-huit (no 38), rang Deux, du cadastre officiel du canton de Wexford, division d'enregistrement de Montcalm.
6. Le lot numéro trente-neuf (no 39), rang Deux, du cadastre officiel du canton de Wexford, division d'enregistrement de Montcalm.
7. Le lot numéro quarante (no 40), rang Deux, du cadastre officiel du canton de Wexford, division d'enregistrement de Montcalm.
8. Le lot numéro quarante-deux (no 42), rang Trois, du cadastre officiel du canton de Wexford, division d'enregistrement de Montcalm.
9. Le lot numéro quarante-trois (no 43), rang Trois, du cadastre officiel du canton de Wexford, division d'enregistrement de Montcalm.

Ainsi que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

10. Un immeuble composé comme suit:

a) un lopin de terre connu et désigné comme faisant partie du lot numéro dix A (ptie 10A), rang Cinq, du cadastre officiel du canton de Kilkenny, division d'enregistrement de Montcalm, contenant quatre-vingt-onze pieds de largeur sur cent soixante-trois pieds de profondeur (91 pi × 163 pi), mesures anglaises et plus ou moins et borné comme suit: en front par Joseph Duval ou représentants et Joseph Mantha et représentants, d'un côté par Joseph Duval ou représentants, de l'autre côté et à l'autre bout par la balance du lot dont détaché, avec les bâtisses dessus construites.

b) un autre lopin de terre situé au même lieu, connu et désigné comme faisant partie du même numéro dix A (ptie 10A), rang Cinq du cadastre officiel du canton de Kilkenny, division d'enregistrement de Montcalm, borné du côté est par Joseph Duval ou représentants, au sud et à l'ouest par Philias Lachance ou représentants et au nord par Olivier Vézina ou représentants, tel qu'enclos; avec les bâtisses dessus construites.

c) une petite lisière de terre étant la partie nord-est d'un lot de terre connu et désigné comme faisant partie du lot numéro dix B (ptie 10B) rang Cinq du cadastre officiel du canton de Kilkenny, division d'enregistrement de Montcalm, contenant vingt et un pieds de largeur sur la longueur dudit lot, la largeur devant compter de la ligne nord-est du susdit lot et devant s'étendre jusqu'à la paroi extérieure sud-ouest de la maison la plus voisine de ladite ligne, bornée en front par le chemin public, en arrière par François Lévesque ou représentants, d'un côté par Ambroise Perreault ou représentants et de l'autre côté par Joseph Duval ou représentants; avec les bâtisses dessus construites. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du C.P.C., est fixé à la somme de 1 862,50 \$ pour l'immeuble décrit en 1, 1 974,25 \$ pour l'immeuble décrit en 2, 1 899,75 \$ pour l'immeuble décrit en 3, 1 899,75 \$ pour l'immeuble décrit en 4, 1 918,37 \$ pour l'immeuble décrit en 5, 1 918,37 \$ pour l'immeuble décrit en 6, 3 836,75 \$ pour l'immeuble décrit en 7, 1 713,50 \$ pour l'immeuble décrit en 8, 1 750,75 \$ pour l'immeuble décrit en 9 et 11 234,00 \$ pour l'immeuble décrit en 10, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le JEUDI VINGT-SEPTIÈME jour de SEPTEMBRE 1984 à ONZE heures, pour se continuer jusqu'à la fin des dix ventes.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 7 août 1984

36852

Montréal

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-008444-836

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 276, rue Saint-Jacques ouest, ville et district de Montréal, demanderesse, contre THOMAS MARMAROS, résidant et domicilié au 69, chemin Stratford, Hampstead, district de Montréal, et NICOLAS MATOSSIAN, résidant et domicilié au 47, rue Holton, Westmount, district de Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Les immeubles de Thomas Marmaros et Nicolas Matossian:

« Un certain emplacement ayant front sur le boulevard Pierrefonds dans la ville de Pierrefonds, province de Québec, connu et désigné sur le plan officiel et dans le livre de renvoi de la paroisse de Sainte-Geneviève comme étant le lot numéro trois de la subdivision du lot originaire numéro soixante-cinq (65-3). Avec le bâtiment qui s'y trouve, portant l'adresse 11900, boulevard Pierrefonds. Soumis à une servitude de passage et à une servitude de stationnement de deux voitures, le tout tel qu'il a été établi selon les termes d'un acte enregistré au bureau d'enregistrement de la ville de Montréal sous le numéro 2683157. En l'état où ladite propriété se trouve maintenant, avec tous ses droits, circonstances et dépendances, et avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou non apparentes qui s'y rattachent, sans exception ni réserve d'aucune sorte. Avec tous les appareils d'éclairage électriques fixes, tout l'équipement de chauffage, tous les meubles des appartements meublés, ainsi que quatre-vingt-neuf (89) cuisinières et quatre-vingt-neuf (89) réfrigérateurs et tout l'équipement nécessaire à l'entretien de l'immeuble, y compris cinq (5) lessiveuses et cinq (5) sècheuses, tous ces biens étant immobiliers. »

La mise à prix est fixée à 606 485,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le DEUXIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 6 août 1984

36853

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-005654-841

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation bancaire, constituée par une loi du Parlement du Canada, ayant son siège social à Montréal, et FIDUCIE PRÊT ET REVENU, corporation de fiducie légalement constituée, ayant son siège social à Québec, et un bureau régional à Montréal au 225, rue Saint-Jacques ouest, partie demanderesse, contre JEAN FORTIN, syndic à la faillite de LES INDUSTRIES E. SAVOIE INC., ayant son bureau au 50, rue Crémazie ouest, local 307, Montréal, défendeur, ès qualités, et EDDY SAVOIE, industriel, domicilié au 2045, rue Melba, Saint-Bruno-de-Montarville, défendeur, et LES INDUSTRIES E. SAVOIE INC., corporation constituée en vertu des lois de la province de Québec, ayant son siège social au 1560, rue Marie-Victorin, Saint-Bruno-de-Montarville, débitrice-faillie, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

« Cet immeuble ayant front sur la rue Marie-Victorin, ville de Saint-Bruno-de-Montarville, division d'enregistrement de Chambly, composé du lot de terre connu et désigné comme étant la subdivision officielle numéro sept du lot originaire numéro cent dix-huit (118-7) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Bruno, contenant en superficie cedit lot de terre cent vingt-sept mille six cent quarante et un pieds carrés (127 641 pi²), mesures anglaises, et tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les constructions, circonstances et dépendances y érigées notamment une bâtisse commerciale et/ou industrielle portant le numéro 1560 de ladite

rue Marie-Victorin, et grevé cedit immeuble des servitudes suivantes, savoir:

a) des servitudes de droit de passage, créées en faveur de la compagnie de téléphone Bell du Canada et telles que plus amplement décrites aux termes des actes respectivement enregistrés au bureau d'enregistrement de Chambly sous les numéros 69749 et 69745 et 71005; et

b) de la servitude de non-accès, telle que plus amplement mentionnée aux termes de l'acte enregistré au susdit bureau d'enregistrement ci-avant indiqué sous le numéro 262095; et

c) des servitudes de droit de passage, créées en faveur de la Commission hydroélectrique de Québec, et telles que plus au long explicitées aux termes des actes enregistrés au bureau d'enregistrement ci-avant déterminé sous les numéros 396605 et 369397; et

d) de toutes autres servitudes actives ou passives, occultes ou apparentes, pouvant le grever; et

Tel que cedit immeuble est plus précisément décrit au certificat de localisation no 6829, dressé par M. J. Ducharme Noël, a.-g., en date du seize novembre mil neuf cent soixante-treize. »

Ledit immeuble est la propriété de la faillite de la débitrice Les Industries E. Savoie Inc.

La mise à prix est fixée à 359 660,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le PREMIER jour d'OCTOBRE 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 10 août 1984

36888

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05-006775-820

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE CROWN LIFE, demanderesse, contre **ARTHUR NAGUS** et **NATHAM** (alias **NAT**) **RABINOWITZ**, défendeurs, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur l'avenue Mountain Sights, dans la ville de Montréal, mesurant quarante-quatre pieds et quatre-vingt-douze centièmes (44,92 pi) de largeur, de front le long de l'avenue Mountain Sights, quatre-vingt-quatre pieds (84 pi) sur sa limite nord-ouest, vingt-trois pieds et quatre-vingt-sept centièmes (23,87 pi) sur sa limite nord, vingt et un pieds et trente-huit centièmes (21,38 pi) sur sa limite nord-est et quatre-vingt-quinze pieds et quarante-six centièmes (95,46 pi) sur sa limite sud-est, en mesures anglaises et plus ou moins, et composé de:

a) Toute la resubdivision un de la subdivision trois cent quatre-vingt-dix-sept du lot quatre-vingt-dix-huit (98-397-1) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du village incorporé de Côte-des-Neiges, contenant mille six cent quarante-cinq pieds carrés et trois dixièmes (1 645,3 pi²);

b) Toute la resubdivision un de la subdivision trois cent quatre-vingt-dix-huit du lot quatre-vingt-dix-huit (98-398-1) sur ledit plan officiel et dans ledit livre de renvoi, contenant un total de deux mille deux cent soixante-deux pieds carrés (2 262 pi²);

c) Toute la resubdivision un de la subdivision trois cent quatre-vingt-dix-neuf du lot quatre-vingt-dix-huit (98-399-1) sur ledit plan officiel et dans ledit livre de renvoi, contenant un total de trois cent quarante et un pieds carrés (341 pi²);

Avec l'immeuble portant l'adresse 7825, avenue Mountain Sights, dont le mur sud-est est mitoyen, et avec les dépendances qui s'y trouvent.

En l'état où ladite propriété se trouve maintenant, avec tous ses droits, circonstances et dépendances sans exception ni réserve d'aucune sorte, et avec un droit de passage dans une ruelle située à l'arrière de la propriété, ladite ruelle étant composée entre autres des subdivisions quatre cent vingt-deux et quatre cent vingt-trois dudit lot quatre-vingt-dix-huit (98-422 et 423) sur ledit plan officiel et dans ledit livre de renvoi et dans toute ruelle y menant. »

La mise à prix est fixée à 53 280,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur

établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le DEUXIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 6 août 1984 36854

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-018457-828

ANDREW GATY, homme d'affaires, des ville et district de Montréal et y résidant et domicilié au 4865, croissant Cedar; MANUEL ZUNENSHINE, homme d'affaires de la ville d'Hampstead, district de Montréal, et y résidant et domicilié au 27, Belsize; et DAVID ZUNENSHINE, homme d'affaires de la cité de Westmount, district de Montréal, y résidant et domicilié au 76, croissant Summit, demandeurs, contre 107209 CANADA LTD., corps politique et corporation dûment incorporés selon la loi, ayant un bureau en la ville de Côte-Saint-Luc, district de Montréal, 6835, chemin Banting, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Les emplacements situés en la ville de Côte-Saint-Luc, province de Québec, connus et désignés comme étant:

a) Subdivision quatre cent cinquante-quatre du lot originaire quatre-vingt-trois (83-454) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, contenant une superficie de 883,2 m².

La mise à prix est fixée à 14 375,00 \$.

b) Subdivision quatre cent cinquante-cinq du lot originaire quatre-vingt-trois (83-455) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, contenant une superficie de 794,3 m².

La mise à prix es. fixée à 12 937,50 \$.

c) Subdivision quatre cent soixante du lot originaire quatre-vingt-trois (83-460) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, contenant une superficie de 794,3 m².

La mise à prix est fixée à 12 937,50 \$.

d) Subdivision quatre cent soixante et un du lot originaire quatre-vingt-trois (83-461) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, contenant une superficie de 794,3 m².

La mise à prix est fixée à 12 937,50 \$.

e) Subdivision quatre cent soixante-quatre du lot originaire quatre-vingt-trois (83-464) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, contenant une superficie de 794,3 m².

La mise à prix est fixée à 12 937,50 \$.

f) Subdivision quatre cent soixante-cinq du lot originaire quatre-vingt-trois (83-465) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, contenant une superficie de 1 515,3 m².

La mise à prix est fixée à 20 843,75 \$.

Ces montants représentent 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus séparément au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le QUATRIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 10 août 1984 36890

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-000625-796

ROLAND GINGRAS, PAUL-ÉMILE GINGRAS et DAME GILBERTE GINGRAS, demandeurs, contre DAME MATILDA CHEUNG, 675, chemin Rockland, ville de Mont-Royal, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Aylmer (autrefois rue Shuter), ville de Montréal, mesurant une largeur de vingt-sept pieds et six pouces (27 pi 6 po) par une profondeur de cent dix pieds et six pouces (110 pi

6 po), mesures anglaises et plus ou moins, connu et désigné comme étant le lot originaire numéro mille huit cent cinquante-neuf (1859) aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Antoine, de la ville de Montréal; avec toutes constructions dessus élevées, et notamment deux maisons portant les numéros 3553 et 3551 de ladite rue Aylmer, dont le mur nord-ouest est mitoyen, le mur nord-ouest de ladite maison 3551 de la rue Aylmer étant toutefois élevé en entier sur le lot voisin 1822-20 du susdit cadastre dont le vendeur est propriétaire; avec droit de vue sur le lot originaire numéro mille huit cent cinquante-huit (1858) auxdits plan et livre de renvoi officiels, tel que créé dans un acte de vente par dame Eugénie William, épouse de Francis Morand à monsieur Roger Christin, reçu devant D.A. Léonard, notaire, le trois juin mil neuf cent quarante-sept, dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 696463; avec droit de passage à perpétuité en commun à pied et en voiture dans la ruelle numéro 1822-15A du susdit cadastre, touchant à l'arrière-partie de l'emplacement présentement vendu pour communiquer dans une autre ruelle d'environ onze pieds de largeur conduisant à la rue Durocher, mais sujet à un droit d'égout dans cette dernière ruelle en faveur de Alexander M. Foster, ancien propriétaire dudit immeuble, cette dernière ruelle étant connue comme lot no 1822A du susdit cadastre; tel que le tout se trouve actuellement, avec tous les droits inhérents audit immeuble, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 23 754,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le ONZIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 14 août 1984

36891

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Montréal

No 500-02-052388-829

VILLE DE LA PRAIRIE, demanderesse, contre GESTION R. POULIN & J. CORMIER INC., et KOVSHOFF, KOVSHOFF & CO. INC., défendresses, et LE RÉGISTRATEUR du bureau de la division d'enregistrement de Laprairie, mis en cause.

« a) Le lot numéro soixante-sept de la subdivision officielle du lot numéro trois cent dix-sept (317-67) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Laprairie;

b) Les lots numéros cent trente-six, cent quarante-cinq, cent quarante-six, cent quarante-sept, cent quarante-huit, cent quarante-neuf, cent cinquante-trois, cent cinquante-quatre, cent cinquante-cinq et cent cinquante-six de la subdivision officielle du lot numéro trois cent dix-huit (318-136, 145, 146, 147, 148, 149, 153, 154, 155 et 156) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine;

c) Le lot numéro cent cinquante et un de la subdivision officielle du lot numéro trois cent dix-neuf (319-151) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine. »

La mise à prix est fixée à 1 549,62 \$ quant aux lots 318-149 et 319-151. Ces lots seront vendus en bloc.

La mise à prix est fixée à 1 552,50 \$ quant au lot 318-136.

La mise à prix est fixée à 1 552,50 \$ quant au lot 318-145.

La mise à prix est fixée à 1 552,50 \$ quant au lot 318-146.

La mise à prix est fixée à 1 552,50 \$ quant au lot 318-147.

La mise à prix est fixée à 1 552,50 \$ quant au lot 318-148.

La mise à prix est fixée à 1 552,50 \$ quant au lot 318-154.

La mise à prix est fixée à 1 552,50 \$ quant au lot 318-155.

La mise à prix est fixée à 1 552,50 \$ quant au lot 318-156.

La mise à prix est fixée à 1 549,62 \$ quant aux lots 317-67 et 318-153. Ces lots seront vendus en bloc.

Ces différents montants représentent 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Les lots 318-149 et 319-151 seront vendus en bloc et les lots 317-67 et 318-153 seront aussi vendus en bloc.

Les lots 318-136, 318-145, 318-146, 318-147, 318-148, 318-153, 318-155 et 318-156 seront vendus séparément.

Les ventes auront lieu au bureau d'enregistrement de Laprairie, 214, rue Saint-Ignace, La Prairie, QC, le NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 13 août 1984

36892

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-817411
500-09-001052-752

LA RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC, subrogée au demandeur, Dominico Trimboli, demanderesse, contre GASTON DALLAIRE et LUCILLE DALLAIRE, 4900, Riviera, Laval-Ouest, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

« Un emplacement situé à Laval-Ouest, ville de Laval, composé des lots suivants, savoir:

1. Le lot numéro soixante-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante-treize (173-67) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Rose; contenant une superficie de deux mille trois cent dix pieds carrés (2 310 pi²), mesures anglaises et plus ou moins.

2. Le lot numéro soixante-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante-treize (173-68) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Rose; contenant une superficie de mille six cent trente-cinq pieds carrés (1 635 pi²), mesures anglaises et plus ou moins.

3. Le lot numéro soixante-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante-treize (173-69) aux plan et livre de renvoi officiels dudit cadastre; contenant une superficie de mille soixante-seize pieds carrés (1 076 pi²), mesures anglaises et plus ou moins.

4. Le lot soixante-dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante-treize (173-70) aux plan et livre de renvoi officiels dudit cadastre; contenant une superficie de huit cent trente-huit pieds carrés (838 pi²), mesures anglaises et plus ou moins.

Avec bâtisses dessus érigées et notamment une maison portant le numéro d'immeuble 4900, de la rue Riviera, Laval-Ouest.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, et avec toutes les servitudes d'utilité publique pouvant être enregistrées sur les terrains et notamment sujet à un droit de puits, suivant actes enregistrés à Laval sous les numéros 83597 et 83598. »

La mise à prix est fixée à 18 150,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le DIXIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 13 août 1984

36893

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-016025-833

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1100, rue Université, Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre GHISLAINE BRÛLÉ, domiciliée au 1455, boulevard des Alouettes, Sommet-de-la-Trinité, Saint-Bruno, LAURIER VAILLANCOURT, domicilié au

7825, Mountain Sights, appartement 12, Montréal, district de Montréal, et LOUIS PASQUINI, domicilié au 2353, L.-O.-David, Montréal, district de Montréal, et MICHEL LEBIRE, domicilié au 5105, rue Sainte-Catherine est, appartement 16, Montréal, district de Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

L'immeuble des défendeurs, Ghislaine Brûlé, Laurier Vaillancourt, Louis Pasquini et Michel Lebire:

« Un emplacement ayant front sur la rue Iberville, Montréal, composé:

1. Du lot numéro deux de la subdivision du lot numéro vingt-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre (4-29-2) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre du village de la Côte-de-la-Visitation;

2. Du lot numéro un de la subdivision du lot numéro trente de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre (4-30-1) desdits plan et livre de renvoi officiels.

Avec bâtisse portant le numéro d'immeuble 5184, rue Iberville, Montréal.

Avec toutes les servitudes enregistrées à Montréal sous les numéros 580056 et 1781339. »

La mise à prix est fixée à 28 693,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le CINQUIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 10 août 1984

36894

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — (Division des petites créances)

District de Montréal (localité de Longueuil)

No 505-32-001722-827

PHILIPPE VAILLANCOURT, tant personnellement qu'en sa qualité de tuteur à Stéphane Vaillancourt, demandeur, contre VICTOR RAYCA, 1900, Chagnon, Saint-Hubert, QC, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

« Un certain emplacement connu et désigné au volume II des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Hubert, décrit comme étant le terrain no 66-51, de forme trapézoïdale, borné de front au sud-est par 66-45 (rue), au sud-ouest par 66-50, au nord-ouest par une partie du lot no 65, au nord-est par 66-52; mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur sur une profondeur de quatre-vingts pieds (80 pi) sur la limite sud-ouest, et quatre-vingt-un pieds (81 pi) sur la limite nord-est, contenant quatre mille vingt-cinq pieds carrés, en mesures anglaises (4 025 pi²). »

Le tout avec bâtisse dessus érigée, circonstances et dépendances, tel qu'il se trouve présentement (1900, Chagnon, Saint-Hubert). »

La mise à prix est fixée à 4 800,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le TROISIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 6 août 1984

36855

Québec

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002915-838
S. 200-18-000166-841

BANQUE TORONTO DOMINION, corporation légalement constituée, ayant son siège social en la cité de Toronto, province d'Ontario, et un bureau au 1150, Claire-Fontaine, cité et district de Québec, demanderesse, contre JOHN J. RYAN, résidant au 362, Bay Street South, cité d'Hamilton, province d'Ontario, défendeur.

« La fraction d'un immeuble tenu en copropriété suivant une déclaration de copropriété par Gestion de Biens Fonds de Beaupré Inc., passé devant Georges Taschereau, notaire, le 26 février 1980, et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montmorency, sous le numéro 81326, et comprenant:

a) La partie exclusive connue et désignée comme étant la subdivision quatre cent cinquante-six du lot originaire six cent soixante-huit (668-456) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Anne, division d'enregistrement de Montmorency.

Cette partie exclusive est l'appartement 456 de la bâtisse portant le numéro d'immeuble 1500, boulevard Beaupré, Beaupré.

b) La quote-part des droits indivis dans les parties communes afférentes à la partie exclusive au paragraphe a) ci-dessus, telle qu'établie dans la déclaration de copropriété précitée.

Lesdites parties sont connues et désignées comme étant les subdivisions un et deux du lot originaire six cent soixante-huit (668-1 et 2) dudit cadastre. Sujet aux droits de Sa Majesté, aux droits de la province de Québec, bailleur emphytéotique, aux termes d'un acte passé devant Claude Robitaille, notaire, le 9 décembre 1976, et enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 69654.

Sujet également aux servitudes suivantes, savoir:

a) Servitudes d'aqueduc et d'égout créées aux termes d'un acte de cession passé devant Claude Robitaille, notaire, le 1^{er} octobre 1979, et enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 78661;

b) Servitudes de passage, de séjour, de mitoyenneté, d'électricité et de communication et les droits de vue, ainsi que les droits de superficie créés aux termes d'une convention entre les Habitations M.S.A. Inc. et Gestion

de Biens Fonds de Beaupré Inc. passée devant Georges Taschereau, notaire, le 26 février 1980, et enregistrée audit bureau d'enregistrement sous le numéro 79929. »

La mise à prix est fixée à dix mille cinq cent soixante-huit dollars et cinquante cents (10 568,50 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Montmorency, 7007, avenue Royale, Château-Richer, le **PREMIER** jour d'**OCTOBRE** 1984 à **DIX** heures **TRENTE**.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 25 août 1984

36878

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002916-836
S. 200-18-000165-843

BANQUE TORONTO DOMINION, corporation légalement constituée, ayant son siège social en la cité de Toronto, province d'Ontario, et un bureau au 1150, Claire-Fontaine, cité et district de Québec, demanderesse, contre JOHN J. RYAN, résidant au 362, Bay Street South, cité d'Hamilton, province d'Ontario, défendeur.

« La fraction d'un immeuble tenu en copropriété suivant une déclaration de copropriété par Gestion de Biens Fonds de Beaupré Inc. passée devant Georges Taschereau, notaire, le 26 février 1980, et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montmorency, sous le numéro 81326, et comprenant:

a) La partie exclusive connue et désignée comme étant la subdivision quatre cent cinquante-trois du lot originaire six cent soixante-huit (668-453) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Anne, division d'enregistrement de Montmorency.

Cette partie exclusive est l'appartement 453 de la bâtisse portant le numéro d'immeuble 1500, boulevard Beaupré, Beaupré.

b) La quote-part des droits indivis dans les parties communes afférentes à la partie exclusive désignée au

paragraphe ci-dessus, telle qu'établie dans la déclaration de copropriété précitée.

Lesdites parties sont connues et désignées comme étant les subdivisions un et deux du lot originaire six cent soixante-huit (668-1 et 2) dudit cadastre. Sujet aux droits de Sa Majesté aux droits de la province de Québec, bailleur emphytéotique, aux termes d'un acte passé devant Claude Robitaille, notaire, le 9 décembre 1976, et enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 69654.

Sujet également aux servitudes suivantes, à savoir:

a) Servitudes d'aqueduc et d'égout créées aux termes d'un acte de cession passé devant Claude Robitaille, notaire, le 1^{er} octobre 1979, et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 78661;

b) Servitudes de passage, de séjour, de mitoyenneté, d'électricité et de communication, et les droits de vue, ainsi que les droits de superficie créés aux termes d'une convention entre les Habitations M.S.A. Inc. et Gestion de Biens Fonds de Beupré Inc., passée devant Georges Taschereau, notaire, le 26 février 1980, et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 79929. »

La mise à prix est fixée à onze mille trois cent vingt et un dollars et soixante-quinze cents (11 321,75 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Montmorency, 7007, avenue Royale, Château-Richer, le PREMIER jour d'OCTOBRE 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 25 août 1984

36879

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002917-834
S. 200-18-000169-845

BANQUE TORONTO DOMINION, corporation légalement constituée, ayant son siège social en la cité de Toronto, province d'Ontario, et un bureau au 1150,

Claire-Fontaine, cité et district de Québec, demanderesse, contre JOHN J. RYAN, résidant au 362, Bay Street South, cité d'Hamilton, province d'Ontario, défendeur.

« La fraction d'un immeuble tenu en copropriété suivant une déclaration de copropriété par Gestion de Biens Fonds de Beupré Inc., passée devant Georges Taschereau, notaire, le 26 février 1980, et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Montmorency, sous le numéro 81326, et comprenant:

a) La partie exclusive connue et désignée comme étant la subdivision trois cent cinquante-quatre du lot originaire six cent soixante-huit (668-354) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Anne, division d'enregistrement de Montmorency.

Cette partie exclusive est l'appartement 354 de la bâtisse portant le numéro d'immeuble 1500, boulevard Beupré, Beupré.

b) La quote-part des droits indivis dans les parties communes afférentes à la partie exclusive désignée au paragraphe ci-dessus, telle qu'établie dans la déclaration de copropriété précitée.

Lesdites parties sont connues et désignées comme étant les subdivisions un et deux du lot originaire six cent soixante-huit (668-1 et 2) dudit cadastre.

Sujet aux droits de Sa Majesté aux droits de la province de Québec, bailleur emphytéotique, aux termes d'un acte passé devant Claude Robitaille, notaire, le 9 décembre 1976, et enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 69654.

Sujet également aux servitudes suivantes, savoir:

a) Servitudes d'aqueduc et d'égout créées aux termes d'un acte de cession passé devant Claude Robitaille, notaire, le 1^{er} octobre 1979, et enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 78661;

b) Servitudes de passage, de séjour, de mitoyenneté, d'électricité et de communication, et les droits de vue, ainsi que les droits de superficie créés au terme d'une convention entre les Habitations M.S.A. Inc. et Gestion de Biens Fonds de Beupré Inc. passée devant Georges Taschereau, notaire, le 26 février 1980, et enregistrée audit bureau d'enregistrement sous le numéro 79929. »

La mise à prix est fixée à huit mille cinq cent douze dollars et quatre-vingt-sept cents (8 512,87 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Montmorency, 7007, avenue Royale, Château-Richer, le PREMIER jour d'OCTOBRE 1984 à TREIZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 25 août 1984 36880

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002914-831
S. 200-18-000168-847

BANQUE TORONTO DOMINION, corporation légalement constituée, ayant son siège social en la cité de Toronto, province d'Ontario, et un bureau au 1150, Claire-Fontaine, cité et district de Québec, demanderesse, contre JOHN J. RYAN, résidant au 362, Bay Street South, cité d'Hamilton, province d'Ontario, défendeur.

« La fraction d'un immeuble tenu en copropriété suivant une déclaration de copropriété par Gestion de Biens Fonds de Beaupré Inc., passée devant Georges Taschereau, notaire, le 26 février 1980, et enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Montmorency, sous le numéro 81326, et comprenant:

a) La partie exclusive connue et désignée comme étant la subdivision trois cent cinquante-trois du lot originaire six cent soixante-huit (668-353) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Anne, division d'enregistrement de Montmorency.

Cette partie exclusive est l'appartement 353 de la bâtisse portant le numéro d'immeuble 1500, boulevard Beaupré, Beaupré.

b) La quote-part des droits indivis dans les parties communes afférentes à la partie exclusive désignée au paragraphe a ci-dessus, telle qu'établie dans la déclaration de copropriété précitée.

Lesdites parties sont connues et désignées comme étant les subdivisions un et deux du lot originaire six cent soixante-huit (668-1 et 2) dudit cadastre.

Sujet aux droits de Sa Majesté aux droits de la province de Québec, bailleur emphytéotique, aux termes d'un acte passé devant Claude Robitaille, notaire, le 9 décembre 1976, et enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 69654.

Sujet également aux servitudes suivantes, savoir:

a) Servitudes d'aqueduc et d'égout créées aux termes d'un acte de cession passé devant Claude Robitaille, notaire, le 1^{er} octobre 1979, et enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 78661;

b) Servitudes de passage, de séjour, de mitoyenneté, d'électricité et de communication, et les droits de vue, ainsi que les droits de superficie créés aux termes d'une convention entre les Habitations M.S.A. Inc. et Gestion de Biens Fonds de Beaupré Inc. passée devant Georges Taschereau, notaire, le 26 février 1980, et enregistrée audit bureau d'enregistrement sous le numéro 79929. »

La mise à prix est fixée à onze mille trois cent vingt et un dollars et soixante-quinze cents (11 321,75 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Montmorency, 7007, avenue Royale, Château-Richer, le PREMIER jour d'OCTOBRE 1984 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 25 août 1984 36881

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002913-833
S. 200-18-000167-849

BANQUE TORONTO DOMINION, corporation légalement constituée, ayant son siège social en la cité de Toronto, province d'Ontario, et un bureau au 1150, Claire-Fontaine, cité et district de Québec, demanderesse, contre JOHN J. RYAN, résidant au 326, Bay Street South, cité d'Hamilton, province d'Ontario, défendeur.

« La fraction d'un immeuble tenu en copropriété suivant une déclaration de copropriété par Gestion de Biens Fonds de Beaupré Inc. passée devant Georges Taschereau, notaire, le 26 février 1980, et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Montmorency sous le numéro 81326, et comprenant:

a) La partie exclusive connue et désignée comme étant la subdivision trois cent cinquante et un du lot originaire six cent soixante-huit (668-351) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Anne, division d'enregistrement de Montmorency.

Cette partie exclusive est l'appartement 351 de la bâtisse portant le numéro d'immeuble 1500, boulevard Beaupré, Beaupré;

b) La quote-part des droits indivis dans les parties communes afférentes à la partie exclusive désignée au paragraphe ci-dessus, telle qu'établie dans la déclaration de copropriété précitée.

Lesdites parties sont connues et désignées comme étant les subdivisions un et deux du lot originaire six cent soixante-huit (668-1 et 2) dudit cadastre. Sujet aux droits de Sa Majesté, aux droits de la province de Québec, bailleur emphytéotique, aux termes d'un acte passé devant Claude Robitaille, notaire, le 9 décembre 1976, et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 69654.

Sujet également aux servitudes suivantes, savoir:

a) Servitudes d'aqueduc et d'égout créées aux termes d'un acte de cession passé devant Claude Robitaille, notaire, le 1^{er} octobre 1979, et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 78661;

b) Servitudes de passage, de séjour, de mitoyenneté, d'électricité et de communication et les droits de vue, ainsi que les droits de superficie créés aux termes d'une convention entre les Habitations M.S.A. Inc. et Gestion de Biens Fonds de Beaupré Inc. passée devant Georges Taschereau, notaire, le 26 février 1980, et enregistrée audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 79929. »

La mise à prix est fixée à huit mille cinq cent douze dollars et quatre-vingt-sept cents (8 512,87 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Montmorency, 7007, avenue Royale, Château-Richer, le PREMIER jour d'OCTOBRE 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 25 août 1984

36882

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002184-849
C.M.Q. 988 de 1982
S. 200-18-000170-843

LA VILLE DE QUÉBEC, corps politique et incorporé par acte de la Législature, ayant son siège social au 2, rue Desjardins, ville de Québec, district de Québec, demanderesse, contre J.M. & P. ROBICHAUD INC. corporation légalement constituée, possédant un immeuble situé sur la rue Rochefort, Québec, défenderesse.

« Lots 1168-P. et 1169-P. Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette:

Une certaine étendue de terrain formant parties des lots numéros mille cent soixante-huit et mille cent soixante-neuf (1168-P. et 1169-P.) de la quatrième concession Saint-Romain, aux plans et livre de renvoi officiels du cadastre pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec; bornée vers le sud par les lots 1168-88 à 1168-93 et 1169-78 à 1169-81, vers le nord-ouest d'une part par une autre partie dudit lot 1168, appartenant à madame Albertine Rhéaume ou représentants, et d'autre part par l'avenue des Érables, séparant la concession V de la Miséricorde et IV Saint-Romain, vers le nord-est d'une part par une autre partie dudit lot 1168, appartenant à madame Albertine Rhéaume ou représentants et d'autre part par une partie du lot 1167 et vers le sud-ouest par une partie du lot 1170.

Sauf et à distraire les immeubles suivants:

A) Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot originaire mille cent soixante-huit (1168-P.) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. Borné au sud-est par le lot 1168-90 au nord-ouest par le lot 1168 partie, au sud-ouest par le lot 1168 partie, propriété de Philippe Boulinguez et Francine Simard et au nord-est par le lot 1168 partie, propriété de Suzanne R. Nadeau ou représentants et la partie du lot 1167 appartenant à Jean-Luc Kirouac ou représentants. La ligne nord-est du susdit immeuble est formée par le prolongement de la ligne de division des lots 1169-90 et 1168-89; mesurant le susdit immeuble cent cinquante pieds (150 pi) dans sa ligne sud-ouest et soixante et un pieds (61 pi) dans sa ligne sud-est.

B) Un immeuble étant et comprenant:

a) un lopin de terre connu et désigné comme étant partie du lot originaire mille cent soixante-huit (1168 partie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-

Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. Borné au nord-est par le lot 1168 partie, propriété de Philippe Boulinguez et Francine Simard, au nord-ouest par le lot 1168 partie, au sud-est par le lot 1168-92 et au sud-ouest par le lot 1169 partie ci-après décrite au paragraphe *b*, et une partie du lot 1168, propriété de Louis Tremblay et Denise Garneau.

b) un lopin de terre connu et désigné comme étant une partie du lot originaire mille cent soixante-neuf (1169 ptie) du susdit cadastre. Borné au sud-est par les lots 1169-79 et 1169-78 ptie, au sud-ouest par le lot 1169 partie, propriété de Louis Tremblay ou représentants et au nord-est par le lot 1168 ptie ci-haut décrite au paragraphe *a*. La ligne nord-est du susdit immeuble est formée par le prolongement vers le nord de la ligne de division des lots 1168-91 et 1168-92; mesurant le susdit immeuble 122,1 pieds dans ses lignes nord-ouest et sud-est et 150 pieds dans ses lignes sud-ouest et nord-est.

C) Un immeuble connu et désigné comme étant partie du lot originaire mille cent soixante-huit (1168 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. Borné au sud-est par le lot 1168-88, au sud-ouest par partie du lot 1168, propriété de Suzanne Richard Nadeau ou représentants et au nord-est par le lot 1167 partie, propriété de monsieur Jean-Luc Kirouac ou représentants. Les lignes sud-ouest du susdit immeuble est formée par le prolongement de la ligne de division des lots 1168-88 et 1168-89.

D) Un immeuble étant et comprenant:

a) un lopin de terre connu et désigné comme étant une partie du lot originaire mille cent soixante-neuf (1169 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. Borné au sud-ouest par le lot 1169 ptie, propriété de Jean-Louis Simard ou représentants, au nord-ouest par le lot 1169 ptie, au nord-est par le lot 1168 ptie ci-après décrite au paragraphe *b* et par le lot 1169 partie, propriété de Alban Ouellet ou représentants, et au sud-est par le lot 1169-80.

b) un lopin de terre connu et désigné comme étant une partie du lot originaire mille cent soixante-huit (1168 ptie) du susdit cadastre. Borné au nord-ouest par le lot 1169 partie, au nord-est par le lot 1168 partie, propriété de Alban Ouellet ou représentants, au sud-ouest par le lot 1169 partie ci-haut décrite au paragraphe *a*; mesurant le susdit immeuble 85 pieds dans ses lignes nord-ouest et sud-est et 150 pieds dans ses lignes sud-ouest et nord-est. La ligne nord-est de l'immeuble ci-dessus décrit est formée par le prolongement vers le nord de la ligne de division des lots 1169-80 et 1169-79.

E) Un immeuble connu et désigné comme étant partie du lot originaire mille cent soixante-huit (1168 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. Borné au sud-ouest par le lot 1168 partie propriété de monsieur Alban Ouellet ou représentants, au sud-est par le lot 1168-91, au nord-est par le lot 1168 ptie, propriété de Lucie G. Chandonnet ou représentants et au nord-ouest par le lot 1168 ptie. La ligne nord-est du susdit immeuble est formée par le prolongement vers le nord de la ligne de division des lots 1168-90 et 1168-91; mesurant le susdit immeuble 150 pieds dans ses lignes nord-est et sud-ouest et 61 pieds dans ses lignes nord-ouest et sud-est.

F) Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot originaire mille cent soixante-huit (1168 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. Borné au nord-est par le lot 1168 partie, propriété de Jeanne R. Delamare ou représentants et une partie du lot 1167 propriété de Jean-Luc Kirouac ou représentants, au sud-est par le lot 1168-89 et au sud-ouest par partie du lot 1168, propriété de Lucie Gauthier Chandonnet. La ligne nord-est du susdit immeuble est formée par le prolongement de la ligne de division des lots 1168-89 et 1168-88; mesurant 61 pieds dans sa ligne sud-est.

G) Un immeuble étant et comprenant:

a) un lopin de terre connu et désigné comme étant une partie du lot originaire mille cent soixante-neuf partie du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. Borné au nord-ouest par le lot 1169 partie, au sud-est par le lot 1169-81 et au sud-ouest par le lot 1170 partie ci-après décrite au paragraphe *b* et par une autre partie du lot 1169, et au nord-est par une partie du lot 1169, propriété de Louis Tremblay et Denise Garneau.

b) un lopin de terre connu et désigné comme étant une partie du lot originaire mille cent soixante-dix (1170 ptie) du susdit cadastre. Borné au nord-est par le lot 1169 partie ci-haut décrite au paragraphe *a* et au sud-ouest par le lot 1170 ptie et au sud-est par le lot 1170-80; mesurant le susdit immeuble 122,9 pieds dans ses lignes nord-ouest et sud-est et 150 pieds dans ses lignes sud-ouest et nord-est. »

La mise à prix est fixée à trois mille deux cent vingt-six dollars et douze cents (3 226,12 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en

argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le DEUXIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 25 août 1984

36883

Ordonnance de saisie et vente immobilière

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002174-840
C.P.Q. 200-02-012104-834
S. 200-18-000162-840

CORPORATION MUNICIPALE DE SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ, 9336, avenue Royale, C.P. 100, Sainte-Anne-de-Beaupré, comté de Montmorency, QC, demanderesse, contre 90152 CANADA LIMITÉE, 864, rue Commerciale, Saint-Jean-Chrysostome, comté de Lévis, QC, défenderesse.

« Une partie de la subdivision cinq du lot original cent quatre-vingt-seize (196-5 ptie) du cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Anne-de-Beaupré, le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à vingt mille cinq cent vingt-cinq dollars (20 525,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Montmorency, 7007, avenue Royale, Château-Richer, le PREMIER jour d'OCTOBRE 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 15 août 1984

36884

Roberval

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Roberval
No R-16,960
S. 155-18-000002-84-4

DOLBEAU AUTOMOBILES LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1817, boulevard Walberg, Dolbeau, comté et district de Roberval, partie demanderesse, contre LAURENT CASTONGUAY, demeurant et résidant au 276, chemin Principal, Sainte-Jeanne-d'Arc, comté et district de Roberval, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, mis en cause.

Description

Le lot de terre connu et désigné sous le numéro vingt-cinq (25) du Sixième Rang du cadastre officiel du canton de Dolbeau, sauf à distraire: « Un emplacement situé en la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc, mesurant cent pieds de largeur dans ses côtés sud-est et nord-ouest sur cent pieds de profondeur dans ses côtés nord-est et sud-ouest (100 × 100 pi), mesures anglaises, faisant partie du lot de terre connu et désigné sous le numéro vingt-cinq (ptie lot 25) du Sixième Rang (rg VI) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Dolbeau, division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, avec toutes bâtisses dessus construites, appartenances et dépendances et borné comme suit: dans le sens de la largeur, en front, dans son côté sud-est, par la route régionale 169; à l'arrière, dans son côté nord-ouest, par le résidu dudit lot numéro vingt-cinq (Lionel Gauthier ou ayants droit); tenant, dans le sens de la profondeur, dans son côté nord-est, au résidu dudit lot numéro vingt-cinq (Lionel Gauthier ou ayants droit) et, enfin, dans son côté sud-ouest, au lot voisin numéro vingt-quatre desdits rang et canton. »

Avec les bâtisses dessus construites et dépendances; tel que cet immeuble se trouve présentement.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688.1 du C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 10 480,50 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,02.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Lac-Saint-Jean-Ouest, Roberval, district de Roberval, le VINGT-SEPTIÈME jour de SEPTEMBRE 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
FRANCINE ROSEBERRY

Bureau du shérif
Cour supérieure
Roberval, le 13 août 1984 36885

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Roberval
No 160-02-000211-83-7
S. 155-18-000012-84-3

G.U.S. CANADA INC. (DIVISION LÉGARÉ, 5377, chemin Côte-de-Liesse, Montréal, H4P 1A2, partie demanderesse, contre BRUNO ST-PIERRE et LOUISELLE ST-PIERRE, 115, route 155, Lac-Bouchette, QC, district de Roberval, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Lac-Saint-Jean-Ouest, Roberval, mis en cause.

Description

« Un emplacement situé en la municipalité de Lac-Bouchette, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro sept-A (ptie 7-A) aux plan et livre de renvoi officiels du rang Cinq du cadastre du canton de Dablon, division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, mesurant quinze pieds (15 pi) dans chacune de ses lignes nord-ouest et sud-est, cent trente-quatre pieds et deux dixièmes (134,2 pi) dans sa ligne nord-est et cent trente-quatre pieds et quatre dixièmes (134,4 pi) dans sa ligne sud-ouest et plus particulièrement décrit comme suit: borné vers le nord-est, à la route régionale no 155, vers le nord-ouest, à la partie du lot sept-A appartenant à monsieur Lucien Bouchard, vers le sud-est, à la partie du lot sept-A appartenant à monsieur Louis-Joseph Potvin ou représentants, et enfin, vers le sud-ouest, à la partie du lot sept-A appartenant à monsieur Bruno St-Pierre, le tout, avec bâtisses, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688.1 du C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 5 440,50 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 0,93.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Lac-Saint-Jean-Ouest, Roberval, district de Roberval, le VINGT-SEPTIÈME jour de SEPTEMBRE 1984 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
FRANCINE ROSEBERRY

Bureau du shérif
Cour supérieure
Roberval, le 13 août 1984 36886

Saint-Hyacinthe

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe
Nos 750-05-000116-847
750-18-000103-848

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, Sainte-Foy, district de Québec, ès qualités de mandataire de la Banque Royale du Canada, ayant son siège social à Montréal et un bureau au 3200, boulevard Laframboise, ville et district de Saint-Hyacinthe, partie demanderesse, contre GUY FAUTRE et CATHERINE MARION, domiciliés au 1095, rang Salvail nord, La Présentation, district de Saint-Hyacinthe, partie défenderesse, et JEAN-GUY DAOUST, syndic, 85, rue Saint-Charles ouest, Longueuil, mis en cause.

Une terre située en la paroisse de La Présentation, comté de Verchères, connue et désignée comme étant les lots numéros quatre-vingt-sept et quatre-vingt-huit (nos 87 et 88) au cadastre officiel de ladite paroisse de La Présentation, division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe; avec toutes les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées à ladite terre et notamment une servitude en faveur de Southern Canada Power selon l'enregistrement 100119, et une servitude de passage selon l'enregistrement 91879.

La mise à prix est fixée à la somme de 19 514,25 \$, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, 3100, boulevard Laframboise, local 101, Saint-Hyacinthe, le MERCREDI VINGT-SIXIÈME jour de SEPTEMBRE 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME MARCEL LEMONDE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 9 août 1984 36856

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Québec

Nos 200-05-000788-849

750-18-000102-840

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE, ayant un bureau au 2700, boulevard Laurier, bureau 2000, Sainte-Foy, district de Québec, partie demanderesse, contre LES FERMES GIROUARD INC., 1495, rang Saint-François, Saint-Hyacinthe, dit district, partie défenderesse.

1. Une terre située en la paroisse de Saint-Pie, comté d'Iberville, au nord-est du grand rang Saint-François, connu et désigné comme étant une partie du lot cent cinq (ptie 105) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Pie, division d'enregistrement de Bagot, d'une superficie d'environ cinq virgule un hectares (5,1 ha), bornée au sud-ouest par une partie dudit lot cent cinq (ptie 105) d'une superficie de trois mille cinq cent six pieds carrés (3 506 pi²), mesures anglaises, expropriée par le ministère des Transports selon l'avis déposé sous le numéro 131962 suivi de la quittance — cession enregistrée sous le numéro 146273, au nord-est par la ligne séparative des paroisses de Saint-Pie et de Saint-Dominique, au nord-ouest par une partie du lot cent six (ptie 106) dudit cadastre et au sud-est par une partie du lot cent quatre (ptie 104) dudit cadastre.

2. Une terre située en la paroisse de Saint-Pie, comté d'Iberville, au nord-est du grand rang Saint-François, connue et désignée comme étant une partie du lot cent six (ptie 106), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Pie, division d'enregistrement de Bagot, d'une superficie d'environ quinze virgule trois hectares (15,3 ha), bornée au sud-ouest par une partie dudit lot cent six (ptie 106), d'une superficie de dix mille sept cent quarante-deux pieds carrés (10 742 pi²), mesures anglaises, expropriée par le ministère des Transports selon l'avis déposé sous le numéro 131962 suivi de la quittance — cession et enregistrée sous le numéro 146273, au nord-est par la ligne séparative des paroisses de Saint-Pie et de Saint-Dominique, au nord-ouest par une partie du lot cent sept (ptie 107) dudit cadastre et au sud-est par une partie du lot cent cinq (ptie 105) dudit cadastre.

3. Une terre située en la paroisse de Saint-Pie, comté d'Iberville, au nord-est du grand rang Saint-François, connue et désignée comme étant une partie du lot numéro cent sept (ptie 107), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Pie, division d'enregistrement de Bagot, d'une superficie d'environ vingt virgule trois hectares (20,3 ha), bornée au sud-ouest par une partie dudit lot cent sept (ptie 107)

d'une superficie de seize mille six cent neuf pieds carrés (16 609 pi²), mesures anglaises, expropriée par le ministère des Transports selon l'avis déposé sous le numéro 131962 suivi de la quittance — cession et enregistrée sous le numéro 146273, au nord-est par la ligne séparative des paroisses de Saint-Pie et de Saint-Dominique, au nord-ouest par une partie du lot cent huit (ptie 108) et au sud-est par une partie du lot cent six (ptie 106), tous du même cadastre;

4. Une terre située en la paroisse de Saint-Pie, comté d'Iberville, au nord-est du grand rang Saint-François, connue et désignée comme étant une partie du lot cent neuf (ptie 109), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Pie, division d'enregistrement de Bagot, d'une superficie d'environ trente virgule quatre hectares (30,4 ha), bornée au sud-ouest par une partie dudit lot cent neuf (ptie 109) d'une superficie de vingt-quatre mille huit cent cinquante-six pieds carrés (24 856 pi²), mesures anglaises, expropriée par le ministère des Transports selon l'avis déposé sous le numéro 131962 suivi de la quittance — cession et enregistrée sous le numéro 146273, au nord-est par la ligne séparative des paroisses de Saint-Pie et de Saint-Dominique, au nord-ouest par une partie du lot cent dix (ptie 110) et au sud-est par une partie du lot cent huit (ptie 108), tous du même cadastre;

5. Une terre située en la paroisse de Saint-Pie, comté d'Iberville, au nord-est du grand rang Saint-François, connue et désignée comme étant une partie du lot cent dix (ptie 110), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Pie, division d'enregistrement de Bagot, d'une superficie d'environ trente virgule quatre hectares (30,4 ha), bornée au sud-ouest à une partie dudit lot cent dix (ptie 110) d'une superficie de vingt-quatre mille trois cent trente-cinq pieds carrés (24 335 pi²), mesures anglaises, et expropriée par le ministère des Transports selon l'avis déposé sous le numéro 131962 suivi de la quittance — cession et enregistrée sous le numéro 146273, au nord-est par la ligne séparative des paroisses de Saint-Pie et de Saint-Dominique, au nord-ouest par une partie du lot cent onze (ptie 111) et au sud-est par une partie du lot cent neuf (ptie 109), tous de même cadastre;

6. Une terre située en la paroisse de Saint-Pie, comté d'Iberville, au nord-est du grand rang Saint-François, connue et désignée comme étant une partie du lot cent onze (ptie 111), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Pie, division d'enregistrement de Bagot, d'une superficie d'environ trente virgule quatre hectares (30,4 ha), bornée au sud-ouest à une partie dudit lot cent onze (ptie 111) d'une superficie de vingt-trois mille vingt-trois pieds carrés (23 023 pi²), mesures anglaises, et expropriée par le ministère des Transports selon l'avis déposé sous le numéro

131962 suivi de la quittance — cession et enregistrée sous le numéro 146273, au nord-est par la ligne séparative des paroisses de Saint-Pie et de Saint-Dominique, au nord-ouest par une partie du lot cent douze (ptie 112) et au sud-est par une partie du lot cent dix (ptie 110), tous du même cadastre.

Servitudes: sujet ledit immeuble aux servitudes enregistrées encore existantes dont notamment une servitude en faveur de la compagnie de téléphone Bell Canada, suivant l'acte enregistré sous le numéro 77589 et affectant partie desdits lots cent neuf, cent dix et cent onze (ptie 109, ptie 110 et ptie 111) et suivant enregistrement 78090 affectant partie du susdit lot numéro cent sept (ptie 107).

La mise à prix est fixée à la somme de 51 053,10 \$, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Bagot, 51, rue Lemonde, Saint-Liboire, le JEUDI VINGT-SEPTIÈME jour de SEPTEMBRE 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME MARCEL LEMONDE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 9 août 1984 36857

Terrebonne

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-000359-848

BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE, banque à charte canadienne dûment constituée, ayant son siège social à Halifax, province de Nouvelle-Écosse, Canada, et son principal établissement dans et pour la province de Québec au 715, carré Victoria, ville et district de Montréal, ainsi qu'une succursale au 240, Principale, Grenville, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre ROGER ALIAS RODGER SAUVÉ, résidant à R.R.1, l'Orignal, province d'Ontario, partie défenderesse.

Un emplacement connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du village de Grenville, comme étant une partie du lot originaire numéro cent-soixante-sept (ptie 167), mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur

sur une profondeur de deux cents pieds (200 pi); le tout mesures anglaises et plus ou moins. Borné au nord par partie du même lot appartenant à Jean-Pierre Louis-Seize ou représentants; à l'est par le résidu du terrain appartenant à Léo Sauvé ou représentants; au sud par le lot 168 dudit cadastre et à l'ouest par la rue Principale; avec bâtisses dessus y érigées et portant le numéro 154, rue Principale, Grenville.

La mise à prix est fixée à 10 633,50 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e du C.P.C. que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'Argenteuil, 505, rue Béthanie, C.P. 337, La-chute, QC, le VINGT-HUITIÈME jour de SEPTEMBRE 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 6 août 1984 36834

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-014009-839

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 276, Saint-Jacques ouest, Montréal, district de Montréal, H2Y 1N3, partie demanderesse, contre PIERRE A. OUMMET, autrefois résidant au 1030, Curé-Labelle, Blainville, district de Terrebonne, et maintenant au 200A, boulevard Curé-Labelle, Laval, district de Montréal, partie défenderesse.

« Un immeuble ayant front sur le boulevard Curé-Labelle, ville de Blainville, connu et désigné comme étant une partie du lot huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro sept cent quatre-vingt-huit (ptie 788-8), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, division d'enregistrement de Terrebonne; borné au sud-ouest par une autre partie du lot 788-8 (boulevard Curé-Labelle, route 117), au nord-ouest par une partie du lot 788-7, au nord est par le lot 788-9, au sud est par le lot 789-71 et une partie du lot originaire 789; mesurant quarante huit pieds et quatre dixièmes (48,4 pi) dans sa ligne sud-ouest, quatre-vingt-dix-sept pieds et cinq dixièmes (97,5 pi) dans sa ligne nord-ouest, quarante-sept pieds et soixante-dix-neuf centièmes (47,79 pi) de pied, dans

sa ligne nord-est; quatre-vingt-quinze pieds et huit dixièmes (95,8 pi) dans sa ligne sud-est. Contenant en superficie quatre mille six cent quarante-sept pieds carrés (4 647 pi²). Avec toutes les bâtisses y érigées et notamment une maison portant les numéros domiciliaires 1030 et 1032 dudit boulevard Labelle, en la ville de Blainville. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 13 761,25 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le VINGT-SIXIÈME jour de SEPTEMBRE 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint

MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 6 août 1984

36835

Vente pour taxes, avis de publication

Ville de Charlesbourg

Avis est donné par le soussigné, greffier de la ville de Charlesbourg, que, conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes, l'avis public et la liste des immeubles devant être vendus pour défaut de paiement des taxes, le 12 septembre 1984, ont été publiés à deux reprises au « Journal de Québec », soit les 18 et 20 août 1984.

Charlesbourg, le 25 août 1984

36912

Le greffier de la ville,
ROSAIRE GODBOUT, O.M.A.

Errata

La Caisse populaire de Barraute

Dans la *Gazette officielle du Québec*, édition du 30 juin 1984, numéro 26, page 3122, aux 13^e et 14^e lignes, il aurait fallu lire « Le présent avis ne vise pas LA CAISSE POPULAIRE DE BARRAUTE fondée le 29 mai 1982. » au lieu de « Le présent avis ne vise pas LA CAISSE POPULAIRE DE BARRAUTE fondée le 20 mai 1941. ».

*Le directeur des relations avec
les institutions de dépôts,*

ROGER LEGUY

114

LE CLUB DE SOCCER MONTRÉAL CONCORDIA AAA INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant les lettres patentes paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 30 juin 1984, à la page 3108 du numéro 26, relativement à « LE CLUB DE SOCCER MONTRÉAL CONCORDIA AAA INC. », de façon à ce que la dénomination sociale et le siège social se lisent comme suit: « LE CLUB DE SOCCER MONTRÉAL CONCORDIA AAA INC., 7070, Casgrain, Montréal ».

*L'inspecteur général des
institutions financières,*

JEAN-MARIE BOUCHARD

2167-4726

114

INDEX

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME —
LOI SUR L'

COATICOOK, MRC (*Désaveu partiel du Règlement de
contrôle intérimaire*) 3928

AVIS DIVERS

CHÉNEVILLE, VILLAGE (*Mutations immobilières, L.R.Q.,
chap. M-39*) 3928
DRUMMONDVILLE, VILLE (*Modification des limites de
SIDAC quartier St-Joseph de Drummondville*) 3928
MONTRÉAL, VILLE (*Rachat d'obligations*) 3928
SAINTE-THÉRÈSE, VILLE (*SIDAC centre-ville de
Ste-Thérèse Inc.*) 3929
SUCCESSION BERNARD GRONDIN (*Bénéfice
d'inventaire*) 3929
SUCCESSION DENIS LEFEBVRE (*Bénéfice d'inventaire*) 3929
SUCCESSION JACQUES RÉMY (*Bénéfice d'inventaire*) 3929
SUCCESSION JEAN MITRON (*Renonciation au bénéfice
d'inventaire*) 3930
SUCCESSION ONIL BEAULIEU (*Bénéfice d'inventaire*) 3930
SUCCESSION STEFAN REDAI (*Bénéfice d'inventaire*) 3930

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT —
LOI SUR LES

CAISSE POPULAIRE CITÉ DE LA SANTÉ (*Dissolution
éventuelle*) 3930
CAISSE POPULAIRE DE BARRAUTE (LA) (*Dissolution
éventuelle*) (Erratum) 3987
CAISSE POPULAIRE DE POINTE-AUX-TREMBLES
(*Fusion*) 3931
CAISSE POPULAIRE DE ST-JOSEPH DE MONTRÉAL
(LA) (*Dissolution*) 3931
CAISSE POPULAIRE SAINT-POLYCARPE (*Fusion*) 3931

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES
QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL —
LOI SUR LE

ACCORDÉS

BEAUVAIS, PETER RALPH 3931
BÉDARD, MARIE CHRISTINE GISÈLE 3931
BÉDARD, MARIE JEANNETTE PAULINE 3932
BÉLANGER, MARIE-ÈVE CLAUDETTE 3932
BELLAVANCE, MARIE CÉCILE CLAIRE 3932
BERNIER, MARIE REINE FERNANDE LISE 3932
BESTAVROS, JOSEPH 3932
BISSON, MARIE CÉCILE JOHANNE 3932
BLACKBURN, JOSEPH ONÉSIME GEORGES-HENRI 3932
BOILY-FORGUES, MARIE CARMEN LYNDA 3932
BORDELEAU, MARIE LUCILLE LINE JOHANNE 3933
BOULIANNE, JOSEPH JEAN-MARC LUCIEN 3933
BOURGET, JOSEPH HORACE ANDRÉ 3933
BRASSARD, ANTOINETTE CÉCILE MARIETTE 3933
BRISEBOIS, MARIE GEORGETTE CLAUDETTE CHLOÉ 3933
BRUNO, MARIE LUISA 3933
BUTLER, JOSEPH WALTER RENÉ 3933
CASAVANT, MARIE LAURE ÉMILIE JEANNINE 3933
CHEVRET, MARIE SUZANNE MADELEINE 3934
DEBLOIS, MARIE EMMA GILBERTE 3934
DEMIRDJIAN, VARTANOUCHE SYLVIA 3934
DERASPE, JOSEPH ALDÉRIC JEAN PAUL 3934
DESJARDINS, JOSEPH FERNANDO LUC 3934
DESPRÉS, JOSEPH LUCIEN ROBERT 3934

DESROSIERS, MARIE GINETTE LINE 3934
DIMY, CHARLES 3934
DUBÉ, DORIS BLANDINE PARYSE 3935
DUBOIS, BLANCHE HORTENSE 3935
FERLAND, JOSEPH AMBROISE 3935
FRANCIS, MARY ALICIA TRACY 3935
GAGNÉ, MARIE EDNA 3935
GAGNON, JOSEPH GILLES PERCEVAL 3935
GAGNON, JOSEPH LIONEL TÉLEPHORE 3935
GASTONGUAY, CLAIRE LAURETTA 3935
GAUTHIER, MARIE LUCIENNE ALINE JULIE 3935
GIARD, MARIE CARMEN FRANCINE 3936
GODBOUT, MARIE JOSÉE JOSÉPHINE CÉLINE SYLVIE
GEMMA 3936
GOUGEON, JOSEPH LOUIS DAVID 3936
GRANOFKY, DAVID 3936
HAM, TOM-LEE 3936
HENDERSON-DUFOUR, MARIE ROLANDE SUZIE 3936
KAHN, ELI HILLEL SALOMON 3936
LACASSE, JOSEPH WILMOND BENOIT 3936
LACHAPPELLE, JOSEPH JEAN-PAUL ROBERT 3937
LANDRY, LUCILLE MARIE LUCE 3937
LANGLOIS, HECTOR 3937
LAPOINTE, JOSEPH ALBERT MICHEL 3937
LAPOINTE, JOSEPH LÉO PAUL ALFRED 3937
LAROQUE, THÉRÈSE HENRIETTE MARIETTE 3937
LAVERGNE, JOSEPH OSCAR JEAN RÉAL 3937
LAVOIE, JOSEPH ADÉLARD 3937
LEBLANC, MARIE YVETTE LUCILLE LUCE 3937
LÉVESQUE, JOSEPH PIERRE PAUL 3938
LÉVESQUE, MARIE ALMÉDA 3938
MARKOVIC, MARIE LOUISE SYLVANA 3938
MARTIN, JOSEPH YVON 3938
MILLER, MARIE IRÈNE 3938
MULINDA, THEODOSA MARIE BEATRICE 3938
MURPHY, IGNACE RAYMOND 3938
PARIS, JOSEPH ÉDOUARD ÉRIC 3938
POIRIER, JOSEPH LÉO CARL 3938
POIRIER, JOSEPH YVAN ÉRIC 3939
POIRIER, MARIE CLAIRE BRIGITTE PATRICIA 3939
POIRIER, MARIE FRANCE VÉRONIQUE CHRISTINE 3939
POIRIER, MARIE NORMA ÉLIZABETH JULIA 3939
POPE, CHARLES EDWARD 3939
POULIN, MARIE JOSÉPHINE LUCILLE 3939
PROULX, JOSEPH RENÉ FRANÇOIS 3939
ROY, MARIE FRANCE COLETTE 3939
SALDANA, NATIVIDAD JENNY 3940
SALITURI, JAMES VINCENT 3940
SAUVÉ, WILLIAM CARL 3940
SAVARD, JOSEPH EDMOND RAYMOND 3940
ST-GERMAIN, JOSEPH PAUL ROSAIRE 3940
TARDIE, MARIE ÉLISE SUZANNE 3940
THÉBERGE, JOSEPH JACQUES MARIO 3940
TIEMERSMA, WILHELMINA RAYMONDE 3940
TREMBLAY, MARIE MICHÈLE 3940
TRÉPANIER, JOSEPH LAURENT CLAUDE 3941
VEILLETTE, MARIE LOUISE SANDRA 3941
WHITE, MARY HILLERY 3941

DEMANDES

ABRAMOWITZ, JOSEPH ABEL 3941
BILODEAU, MARIE PAULINE ÉMÉRILDA 3941
BOUCHER, JOSEPH THOMAS LLOYD alias BUSHEY 3941
DUMAS, SYLVIE 3941
GAUTHIER, MARIE THÉRÈSE YOLANDE 3941
GINGRAS, RÉGENT 3942
GRAISBAUM, NATHAN 3942
GRAVELLE, ERNEST 3942

HÉBERT, MARIE GABRIELLE SYLVIE	3942	DISTRIBUTION GAÉTAN NAULT INC.	3946
HYMSON, MURREY PAUL JR.	3942	DUCHESNEAU ET CIE LTÉE	3946
KULLA, GEZA	3942	ENTREPRISE T.E.P. INC.	3946
LAFRANCE, JOSEPH HENRI PAUL	3942	ENTREPRISES ST-HUBERT INC. (LES)	3946
LANIGAN, JOSEPH MICHEL	3943	ÉQUIPEMENTS LAITIERS J.M.B. INC.	3946
LAPOINTE, MARIO	3943	EULA ADMINISTRATIVE SERVICES INC.	3946
LAUZIER, MARIE PIERETTE DANIELÉ	3943	EXPLORATION MINIERE GITOR INC	3947
LESSARD, DENISE	3943	FABRICANTS DE PÂTES DU QUÉBEC INC.	3947
MARANDA, JOSEPH ROGER BERTRAND	3943	GITOR MINING EXPLORATION INC	3947
McINTYRE, DEBORAH JEAN	3943	GRANDE ISLE TRANSPORT INC.	3947
McKENZIE, MARIE ALIETTE JODDY	3943	GUICHE COIFFURE INC. (LA)	3947
McLELLAN, GÉRALD	3943	HABITATIONS GIPAR INC.	3947
PAQUETTE ARCHAMBAULT, ROBERTA	3944	IMMEUBLES CIMEX LTÉE. (LES)	3947
PAQUETTE, CLAUDE	3944	IMMEUBLES GRENIER LTÉE	3947
PARÉ, CÉCILE	3944	IMPERIAL TOBACCO BENEFIT ASSOCIATION, INC.	3947
PAYETTE, MARTIN ARMAND MAURICE JOSEPH	3944	INNOVATEURS DU G (LES)	3948
PETTIT, CLAUDETTE	3944	INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES GÉRARD ROY INC. (LES)	3948
PIDIKTAKIS, ARISTODIMOS	3944	INVESTISSEMENTS JANTON LTÉE. (LES)	3948
RENAUD, ALBÉRIC	3944	LECLAIRE (ARSÈNE ET CÉCILE) INC.	3948
RIEL, GINETTE dit BÉLAND	3944	LOCATION LANAUDIÈRE INC.	3948
SCHERTENLEIB, FRANCIS	3945	MODES RUE CRESCENT INC.	3948
CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)		OTTOR FORWARDERS (QUÉBEC) LTD	3948
COMMISSION SCOLAIRE CÔTE DE BEAUPRÉ c.		PAQUET (ROMÉO) INC.	3948
MARTINE CAUCHON ET AL. (Assig nation)	3945	PÂTISSERIE PRC INC.	3949
COMPAGNIES (PARTIE I) — LOI SUR LES		PAUZÉ & CHEVRETTE INC.	3949
LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	3897	RESTAURANT DISCO BAR LE DIX-HUIT INC	3949
COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES		REVÊTEMENT CARRIER & BISSON INC.	3949
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION	3897	SERVICES INFORMATIQUES MICRONIK INC. (LES)	3949
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION	3904	VELODO COMPAGNIE LIMITÉE	3949
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION	3908	WESTOP DEVELOPMENT LTD.	3945
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION	3908	COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES	
COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES		PERMIS DE FAIRE AFFAIRES	3924
LETTRES PATENTES	3913	COOPÉRATIVES — LOI SUR LES	
CLUB DE SOCCER MONTRÉAL CONCORDIA AAA INC. (LE) (Erratum)	3987	CENTRE COOPÉRATIF DE PRODUCTION DE CHAMPIGNONS RÉGAL L'ISLET-SUD	3925
LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	3918	COOPÉRATIVE DE CRÉATION, IMPRESSION, D'OUTILS DE PROMOTION: REZO CONCEPT	3925
COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES		COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESTRIE	3925
CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21)	3918	COOPÉRATIVE DES EMPLOYÉS DU CENTRE D'ENTRETIEN VOYAGEUR	3925
CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87)	3917	COOPÉRATIVE DES ROUTIERS QUÉBEC-ÉTATS-UNIS (LA)	3925
CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL — ÉTABLISSEMENT OU (Article 32)	3921	COOPÉRATIVE DES TRAVAILLEURS BOIS FRANCS LAC BOUCHETTE	3925
CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87)	3921	COOPÉRATIVE D'HABITATION ACTION	3925
DISSOLUTION (Article 28)	3923	COOPÉRATIVE D'HABITATION CHAMPLAIN DE MAGOG	3925
DISSOLUTION — DEMANDES DE		COOPÉRATIVE D'HABITATION DE L'ESTUAIRE	3925
AMÉNAGEMENT WESTOP LTÉE	3945	COOPÉRATIVE D'HABITATION LA RIVIERA DE QUÉBEC	3925
COMMUNICATIONS IDÉOGRAPHIQUES D.B.R. INC	3946	COOPÉRATIVE D'HABITATION ON S'EN OCCUPE DE MONTRÉAL	3925
DE MILO INC.	3946	COOPÉRATIVE D'HABITATION TONNERRE-DE-BREST	3925
		COOPÉRATIVE D'HABITATION «BEAUSOLEIL» DE GREENFIELD PARK	3925
		COOPÉRATIVE D'HABITATION «HABISOL» GREENFIELD PARK	3925
		COOPÉRATIVE D'HABITATION «LA GAILLARDE» DE ST-FÉLICIEN	3925
		COOPÉRATIVE D'HABITATION «LE TRIANON» DE CHICOUTIMI	3925
		COOPÉRATIVE D'HABITATION «L'AVANCEMENT» (LA)	3925

COOPÉRATIVE D'HABITATION «L'ÉTOILE FILANTE» DE AUCLAIR	3925	SOUSSIONS — DEMANDES DE	
COOPÉRATIVE D'HABITATION «NOVITAS»	3925	BLAINVILLE, VILLE	3960
COOPÉRATIVE D'HABITATION «TOULADI» DE LOTS RENVERSÉS	3925	EAST-ANGUS, VILLE	3960
COOPÉRATIVE D'INFORMATION ET DE PUBLICATION L'ÉVÈNEMENT-CIEL (LA)	3925	SAINT-HUBERT, VILLE	3961
COOPÉRATIVE OUVRIÈRE «MÉNUS'ART»	3925	WENDOVER ET SIMPSON, CANTONS UNIS	3962
«LES CRÉATIONS NICO D'OR» COOPÉRATIVE DES JOAILLIERS ARTISANS	3925		
DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES		VENTE À LA FOLLE ENCHÈRE	
AMENDEMENT		BANQUE NATIONALE DU CANADA c. MAIORINO <i>ET</i> AL.	3963
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ALLARD (LA)	3926		
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE MANOIR DU LAC LUCERNE (LA)	3926	VENTE PAR LICITATION	
		BELLEFLEUR c. CHESNEL	3964
FORMATION		VENTES PAR SHÉRIF	
FITRA AND COMPANY, LIMITED	3926	ABITIBI	
FITRA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	3926	SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT c. LALIBERTÉ	3965
IMMEUBLES JOIE DE VIVRE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	3926		
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE HÔTEL DORCHESTER ENR.	3926	ARTHABASKA	
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MINIÈRE ZONE 1984	3926	BANQUE DE MONTRÉAL (LA) c. PERREault <i>ET AL.</i>	3965
ZONE 1984 MINERAL PARTNERSHIP AND COMPANY	3926		
		FRONTENAC	
FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES — LOI RÉGISSANT LE		CAISSE D'ÉTABLISSEMENT DE LA CHAUDIÈRE c. HABEL	3968
NOUVELLE AUTORISATION (association) (article 53 de la loi)	3949	SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE PLESSISVILLE c. LEHOUX	3969
REMPLACEMENT DE REPRÉSENTANTS OFFICIELS (article 37 de la loi)	3950		
		IBERVILLE	
INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES		COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE LA SAUVEGARDE c. DESGAGNÉ	3969
ASSURANCES — LOI SUR LES			
LA SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE D'ARGENTEUIL (<i>Demande de fusion</i>)	3950	JOLIETTE	
LES CLAIRVOYANTS, MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE (<i>Demande de fusion</i>)	3950	BEAULIEU c. ROBIDOUX	3970
		BRIÈRE (G.) & FILS INC. c. LES BOIS ST-CALIXTE INC. (LES)	3971
OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE			
TERMES PARUS DANS LES AVIS DE RECOMMANDATION		MONTRÉAL	
ADMINISTRATION	3959	BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL (LA) c. MARMAROS <i>ET AL.</i>	3972
ASSURANCES	3959	BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT <i>ET AL.</i> c. FORTIN ès qualités à la faillite de LES INDUSTRIES E. SAVOIE INC. <i>ET AL.</i>	3972
CHASSE ET PÊCHE	3959	COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE CROWN LIFE (LA) c. NAGUS <i>ET AL.</i>	3973
COMMISSION DE TERMINOLOGIE DE L'ÉDUCATION	3951	GATY <i>ET AL.</i> c. 107209 CANADA LTD.	3974
	3954	GINGRAS <i>ET AL.</i> c. CHEUNG	3974
COMMISSION DE TOPONYMIE	3952-3958	LA PRAIRIE, VILLE c. GESTION R. POULIN & J. CORMIER INC. <i>ET AL.</i>	3975
HORTICULTURE FRUITIÈRE	3959	RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (LA) c. DALLAIRE <i>ET AL.</i>	3976
PRODUITS DE LA PÊCHE	3953	TRUST GÉNÉRAL DU CANADA c. BRÛLÉ <i>ET AL.</i>	3976
RELATIONS DE TRAVAIL	3959	VAILLANCOURT c. RAYCA	3977
		QUÉBEC	
SOCIÉTÉS D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE ET MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES — LOI SUR LES		BANQUE TORONTO DOMINION c. RYAN	3978
SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DES BASSES LAURENTIDES INC.	3927	BANQUE TORONTO DOMINION c. RYAN	3978
		BANQUE TORONTO DOMINION c. RYAN	3979
		BANQUE TORONTO DOMINION c. RYAN	3980
		BANQUE TORONTO DOMINION c. RYAN	3980
		QUÉBEC, VILLE c. J.M. & P. ROBICHAUD INC.	3981
		SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ, MUNICIPALITÉ c. 90152 CANADA LIMITÉE	3983

ROBERVAL

DOLBEAU AUTOMOBILES LTÉE c. CASTONGUAY 3983
G.U.S. CANADA INC. (DIVISION LÉGARÉ) c.
ST-PIERRE *ET AL.* 3984

SAINT-HYACINTHE

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE (L') c. FAUTRE *ET AL.* 3984
SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE (LA) c. LES FERMES
GIROUARD INC. 3985

TERREBONNE

BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE c. SAUVÉ 3986
BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT
DE MONTRÉAL (LA) c. OUMET 3986

**VENTE POUR TAXES, AVIS DE
PUBLICATION**

CHARLESBOURG, VILLE 3987

